

République de Côte d'Ivoire
Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
(MEMINADER)
Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ)

Projet d'amélioration des services mécanisés dans le secteur de la riziculture en Côte d'Ivoire

Rapport d'étude préparatoire

Mai 2023

**Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)**

INGEROSEC Corporation
NTC International Co., Ltd.

ED
JR
23-054

Avant-propos

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé de réaliser une étude préparatoire pour le Projet d'amélioration des services mécanisés dans le secteur de la riziculture en République de Côte d'Ivoire, et a confié l'étude à INGEROSEC Corporation et NTC International Co., Ltd.

La mission d'étude a tenu des discussions avec des représentants du gouvernement ivoirien de juin 2022 à mai 2023, a effectué des visites sur le terrain dans les zones cibles du projet, et, après avoir effectué des travaux au Japon après leur retour, a finalisé son rapport présenté ici.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la promotion du projet ainsi qu'à la poursuite du développement de l'amitié et de la bonne volonté entre les deux pays.

En conclusion de cet avant-propos, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à toutes les personnes concernées pour leur coopération et leur soutien dans le cadre de cette étude.

Mai 2023

SHIMOKAWA Takao, Directeur
Département du développement économique
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Résumé

1. Présentation du pays

D'une superficie de 322 436 km² (soit environ 0,9 fois la taille du Japon), la République de Côte d'Ivoire (ci-après dénommée la « Côte d'Ivoire »), est une république d'Afrique de l'Ouest bordée à l'est par le Ghana, au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'ouest par la Guinée et le Liberia et au sud par l'océan Atlantique.

Bien que le District autonome de Yamoussoukro (ci-après dénommé « Yamoussoukro ») soit administrativement la capitale du pays, la plupart des principales installations économiques, y compris de nombreuses organisations gouvernementales et de nombreux sièges d'entreprises privées, se trouvent dans le district autonome d'Abidjan (ci-après dénommé « Abidjan ») (5°20'20" N, 4°1'48" W) sur la côte atlantique.

La Côte d'Ivoire compte 27,48 millions d'habitants (Banque mondiale, 2021), dont environ 20 % à Abidjan.

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) du pays était de 70,04 milliards USD, et le revenu national brut (RNB) par habitant d'environ 2 420 USD (Banque mondiale).

La Côte d'Ivoire a élaboré son Plan National de Développement 2012-2015 (PND) dans le but d'améliorer le niveau de vie de sa population et de devenir un pays émergent. Les investissements dans le développement des infrastructures du pays et d'autres facteurs ont permis à la Côte d'Ivoire de maintenir une croissance économique élevée aux alentours de 7 à 9 % par an depuis 2012, malgré une contraction à 1,8 % en 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus 2019 (ci-après dénommée la « COVID-19 »). Depuis lors, de nouveaux efforts de développement économique et social ont été entrepris dans le cadre du PND 2016-2020, et les perspectives à moyen et à long terme de l'économie sont jugées bonnes. Des investissements dans des projets de travaux publics sont en cours dans le cadre du PND 2021-2025 récemment révisé.

Selon les statistiques publiées par le Ministère de l'Économie et des Finances en mai 2022, le taux de croissance du PIB réel du pays en 2022 a affiché une tendance positive, et devrait se situer dans une fourchette de 7 % à partir de 2023.

L'industrie principale est l'agriculture, avec environ 40 % de la population travaillant dans le secteur agricole (Banque mondiale, 2019). Les produits particulièrement prospères sont les fèves de café, les fèves de cacao, les bananes, les ananas et le coton.

Les principaux postes commerciaux du pays sont le cacao, les pierres précieuses et les produits pétroliers pour ce qui est des exportations, puis les produits pétroliers, les machines et les céréales pour ce qui est des importations, ce qui indique que le pays dispose d'une industrie primaire solide.

En outre, la production de pétrole a débuté en 1993, et, ces dernières années, le pétrole et les produits pétroliers sont devenus un poste commercial important, au même titre que les exportations de café, et devraient rester un poste d'exportation majeur à l'avenir.

2. Arrière-plan, contexte historique et description sommaire du projet

En Côte d'Ivoire, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 19,9 % du PIB et emploient 40 % de la population active (Banque mondiale, 2021). En ce qui concerne la riziculture, la production nationale de riz, qui s'élevait à 1,48 millions de tonnes en 2020, ne répond plus à la demande croissante

de riz en tant qu'aliment de base, en particulier dans les zones urbaines, ce qui rend le pays dépendant des importations pour 1,85 millions de tonnes de riz (FAO, 2021). L'investissement dans la mécanisation dans les rizières a pris du retard en raison de la faible rentabilité de la riziculture par rapport aux cultures de rente (café, cacao, etc.), et le manque d'accès aux machines agricoles en découlant est un frein à l'augmentation des surfaces cultivées et à l'amélioration du processus de récolte pour augmenter la production. Le fait que les travaux de labour et de culture ne peuvent être réalisés en temps voulu dans les périmètres est responsable des décalages constatés dans la croissance et des disparités de la qualité du paddy, de l'inefficacité des travaux de récoltes et d'expédition, ainsi que de la dégradation du paddy et des pertes post-récolte. Ainsi, le retard pris dans la mécanisation est l'un des facteurs structurels qui entravent la productivité et l'amélioration de la qualité du riz et accroît la dépendance du pays vis-à-vis des importations de riz.

Compte tenu de cette situation, le PND 2021-2025 de la Côte d'Ivoire mis à jour en 2022 met l'accent sur le développement d'un secteur agricole durable et compétitif et sur l'autosuffisance en riz dans son volet « Accélération de la transformation structurelle de l'économie » par « l'identification et le développement des grappes industrielles ». La stratégie nationale de développement de la filière riz (SNDR), à savoir le document de la politique rizicole, est en cours de révision, et selon la description sommaire de celle-ci, les objectifs seraient d'atteindre l'autosuffisance en riz de haute qualité d'ici 2025 et de devenir un grand exportateur de riz d'ici 2030. En outre, dans la perspective d'accélérer l'utilisation appropriée et de réaliser la maintenance de la mécanisation agricole, la Stratégie Nationale de Développement de la Mécanisation Agricole (SNDMA) (élaborée en 2015) et le deuxième Programme National d'Investissement Agricole 2018-2025 (PNIA2) appellent à la promotion de la fourniture de services de machines agricoles par le biais d'entreprises privées. Dans la pratique, l'Agence pour le développement de la filière Riz (ADERIZ), à savoir l'agence gouvernementale chargée de la production et de la transformation du riz, attribue aux prestataires de services de machines agricoles qui répondent à certains critères le statut de petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA), et les PMEa fournissent des services de machines agricoles aux agriculteurs. Afin d'améliorer l'accès des agriculteurs aux services de machines agricoles, l'ADERIZ a mis en place un système de location de machines agricoles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, etc.) aux PMEa, et établit les tarifs de location des machines agricoles dans le cadre de ce système, le système de maintenance des équipements de location, les tarifs standards des services mécanisés fournis aux agriculteurs par les PMEa, etc. Bien que les régions du Bélier et du Gbèkè et le district autonome de Yamoussoukro soient les principales régions rizicoles du pays et bénéficient d'un bon accès jusqu'à Abidjan, un important centre de consommation de riz, seulement 9 % des quelque 14 890 ha de surface rizicole (y compris la riziculture irriguée et la riziculture pluviale) de la région ont recours à des services mécanisés. Malgré l'augmentation de la demande des agriculteurs pour des services de machines agricoles ces dernières années visant à accroître les surfaces cultivées et à améliorer l'efficacité des travaux de récolte, l'acquisition de machines agricoles n'est pas simple pour les PMEa, car les possibilités d'obtenir des prêts bancaires commerciaux sont faibles, et les taux d'intérêt élevés. Le défi est donc d'élargir les services mécanisés des PMEa en renforçant la location de machines agricoles par une augmentation du nombre de machines agricoles de l'ADERIZ.

Dans ce contexte, le gouvernement ivoirien a adressé au gouvernement japonais sa requête pour le projet d'amélioration des services mécanisés dans le secteur de la riziculture (ci-après dénommé « le projet ») afin d'élargir et de développer davantage les services mécanisés par le biais des PMEAs en fournissant des machines agricoles, et de contribuer à améliorer l'accès des agriculteurs aux services mécanisés.

Étant donné qu'aucune requête officielle n'avait été soumise par la Côte d'Ivoire au stade de l'étude en juillet 2022, celle-ci a été lancée sur la base de la liste des équipements dont le Japon supposait qu'ils contribueraient au projet (équipements de terrain¹ et équipements de transformation du riz²) (Tableau 1).

Tableau 1 : Équipements cibles de la fourniture envisagés au début de l'étude

Catégorie	Numéro	Type d'équipement	Caractéristiques	Quantités
Équipement de transformation de riz	1	Épierreur	Transformation du riz. Capacité de traitement 1,0 tonne/heure	20
	2	Trieur optique	Capacité de traitement pour le riz poli 2,0 tonnes/heure maximum. Compresseur d'air requis	5
	3	Séchoir	Type à circulation verticale (30-50 pierres), brûleur : balle de riz ou du diesel/pétrole lampant	30
Équipement de terrain	4	Tracteur (de taille moyenne)	30 à 40 cv, fraise rotative pour rizière inondée. Herse rotative, roues cages pour rizière inondée et charrues à disques à 2 roues. Remorque.	30
	5	Tracteur (de grande taille)	Environ 70 à 80 cv, charrue à disques (2 ou 3 roues), herse à disques (2x8 roues), semoir, remorque (taille adaptée au transport des moissonneuses-batteuses)	10
	6	Moissonneuse-batteuse (moyenne)	70 cv, largeur de coupe : 2 000-2 500 mm	10
	7	Motoculteur	12 à 14 cv avec des roues cages pour rizière inondée, remorque	40
-	8	Pièces de rechange		1 jeu

3. Aperçu des résultats de l'étude et contenu du projet

Sur la base de ce qui précède, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission d'étude en Côte d'Ivoire de juillet à septembre 2022 pour mener une étude sur le terrain en vue de réaliser la conception sommaire. À l'issue de l'étude, il a été confirmé que les riziculteurs avaient besoin des services de machines agricoles que proposent les PMEAs pour le labourage et la récolte, mais que les machines agricoles appartenant aux PMEAs vieillissaient rapidement et qu'il y avait un manque criant de machines. Cela confirme la forte pertinence de l'acquisition des équipements de terrain classés au Tableau 1.

D'autre part, en ce qui concerne l'équipement de transformation du riz, il a été confirmé lors de l'étude sur le terrain que, bien que des séchoirs aient actuellement été déployés dans certaines rizeries relativement grandes en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas transformés efficacement en raison des problèmes

¹ L'équipement de terrain désigne les équipements utilisés dans les périmètres, tels que les motoculteurs, les tracteurs et les moissonneuses-batteuses.

² L'équipement de transformation de riz désigne les séchoirs à riz et les équipements d'usinage du riz (par exemple, les machines de tri grossier, les tamis, les décortiqueuses, les polisseuses de riz, les épierreurs, les trieurs optiques, etc.) après la récolte du riz paddy.

de coût du carburant. En outre, si la fourniture de l'équipement se limitait à l'équipement de transformation du riz autre que des séchoirs, tels que les épierreurs et les trieurs optiques, il ne faut pas s'attendre à une amélioration de la qualité globale du riz usiné (goût, uniformité des grains de riz, faible présence de contaminants tels que des grains opaques, brisures de riz, petits cailloux, etc.), et l'effet de projets d'introduction d'équipement devrait être limité. En outre, compte tenu de la requête soumise par la Côte d'Ivoire exprimant sa volonté de se concentrer finalement sur la fourniture d'équipement de terrain, il a été jugé que la pertinence de la fourniture d'équipements de transformation du riz serait faible.

En conséquence, la fourniture de machines agricoles pour le processus de transformation du riz ne faisant pas l'objet du présent projet, le gouvernement ivoirien continuera à prendre des mesures visant à soutenir les agriculteurs et les riziers dans l'aménagement d'espaces pour le séchage du paddy et l'achat de bâches pour le séchage, dans le but d'améliorer la qualité du riz.

Sur la base des résultats de l'étude, la mission d'étude a discuté de l'équipement cible de la requête avec le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), qui est l'organisme de supervision du présent projet, et avec l'ADERIZ, qui est l'organisme d'exécution du projet sous la tutelle du ministère en question.

À l'issue de ces discussions, il a été décidé de concentrer le projet sur l'équipement de terrain, dont le niveau de priorité dans le cadre du présent projet est supérieur à celui de l'équipement de transformation du riz, comme décrit ci-dessus. En outre, la politique était de mettre en place un système permettant le fonctionnement durable de ces équipements de terrain par le biais de la fourniture d'un camion atelier³ pour la réparation et l'inspection des équipements de terrain. En novembre 2022, après l'étude sur le terrain, le MEMINADER a soumis une requête officielle concernant la configuration de l'équipement pour le projet, comme indiqué au Tableau 2.

Tableau 2 : Équipements demandés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire

	Type d'équipement	Contenu	Quantités
1	Tracteur (taille moyenne)	Divers types d'accessoire de travail	22 jeux
2	Tracteur (grande taille)	Divers types d'accessoire de travail, benne pour le transport des récoltes, porte-char pour le transport des moissonneuses-batteuses	10 jeux
3	Motoculteur	Accessoire de travail	21 jeux
4	Moissonneuse-batteuse		12 jeux
5	Camion atelier		1 jeu
6	Pièces de rechange		1 jeu

Source : Mission d'étude

La mission d'étude a ensuite étudié minutieusement le contexte, les objectifs et le contenu du projet dans l'hypothèse de l'utilisation de la coopération financière non remboursable, a examiné les effets sur le développement et la pertinence technique et économique, et a élaboré une conception sommaire du contenu et de l'envergure du projet nécessaires et optimaux pour atteindre les réalisations de la

³ Camion atelier équipé des outils nécessaires pour réparer les machines agricoles et remplacer les pièces

coopération, et a estimé le coût approximatif du projet. En outre, le projet a été planifié sur la base de la configuration de l'équipement présentée au Tableau 3, suite à l'examen du contenu des obligations incombant à la partie ivoirienne, du plan de mise en œuvre, des points à noter dans l'exploitation et la maintenance, etc. nécessaires pour atteindre les résultats et les objectifs du projet.

En janvier 2023, la mission d'étude s'est à nouveau rendue sur le terrain pour expliquer le contenu du rapport d'étude préparatoire (avant-projet), et le MEMINADER, l'ADERIZ et la JICA ont fini par se mettre d'accord sur les détails du projet. Les détails concernant la sélection des partenaires de location d'équipement pour le projet, la méthode de tarification de la location, et l'exploitation du camion atelier, qui ne sont pas stipulés dans le système de location actuel, seront décidés après le démarrage du projet en consultation avec la partie ivoirienne.

Tableau 3 : Machines considérées dans la conception sommaire et leurs spécifications

	Type d'équipement	Spécifications générales	Accessoire	Quantités
1	Tracteur (de taille moyenne)	<ul style="list-style-type: none"> · 40 cv · Quatre roues motrices 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Charrue à disques · Herse à disques 	25 jeux
2	Tracteur (de grande taille)	<ul style="list-style-type: none"> · 70 cv · Quatre roues motrices 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Charrue à disques · Herse à disques · Porte-char pour le transport de moissonneuses-batteuses · Benne pour le transport des récoltes 	12 jeux
3	Motoculteur	<ul style="list-style-type: none"> · 10 à 15 cv 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Remorques (la possibilité de prise en charge par le pays bénéficiaire sera également étudiée) · Roue en fer 	23 jeux
4	Moissonneuse-batteuse	<ul style="list-style-type: none"> · 70 cv · Type ordinaire · Type à chenille 	<ul style="list-style-type: none"> · Pont en aluminium 	15 jeux
5	Camion atelier	<ul style="list-style-type: none"> · 10 tonnes · 4 x 2 (propulsion arrière, roues arrière jumelées) · Euro 3 ou moins 	<ul style="list-style-type: none"> · Générateur diesel · Machine à souder au gaz · Compresseur d'air · Outils de mécanicien · Instruments de mesure · Outils électriques · Nettoyeur de pièces · Grue monorail · Table de travail · Nettoyeur haute pression, etc. 	1 jeu
6	Pièces de rechange			1 jeu

Source : Mission d'étude

4. Durée du travail et coût approximatif du projet

Si le présent projet est mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, il est supposé que la période de conception détaillée soit de 4,00 mois et que la période d'acquisition des équipements sera de 11,5 mois à compter de la signature du contrat pour les services de consultation. Sur le coût total du projet, le montant incombant au gouvernement ivoirien devrait s'élever à 4,60 millions de yens.

5. Évaluation du projet

5-1 Pertinence

À l'heure actuelle, le manque et le vieillissement des machines agricoles telles que les motoculteurs, tracteurs et moissonneuses-batteuses dans les zones cibles ont un impact considérable sur la quantité et la qualité du riz produit, et constituent un sérieux défi.

Prenant comme exemple la zone de Sakassou dans la région du Gbèkè, où cette étude a été menée, il a été confirmé que dans certaines parcelles irriguées permettant à l'origine deux cultures, la deuxième culture a été abandonnée du fait que la première récolte avait été retardée en raison du manque de machines agricoles, ne permettant pas d'être prêt en temps voulu pour les travaux de labour pour la deuxième culture. Ainsi, il existe de nombreuses parcelles qui n'exploitent pas pleinement la capacité de production inhérente aux champs.

La pertinence de la fourniture des machines agricoles dans le cadre du projet pour améliorer cette situation peut être évaluée comme étant élevée.

5-2 Efficacité

5-2-1 Effets quantitatifs

Il est escompté que la fourniture de machines agricoles pour la culture et la récolte du riz dans le cadre du projet permettra d'étoffer l'offre des services mécanisés proposés par les PMEAs et d'améliorer l'accès des agriculteurs aux services mécanisés. En outre, il est considéré que la fourniture de motoculteurs et de moissonneuses-batteuses permettra d'accroître la production de riz, car chaque opération sera effectuée plus efficacement et en temps voulu.

Par conséquent, les effets quantitatifs attendus de la mise en œuvre du projet dans la région du Gbèkè, Yamoussoukro et la région du Bélier, qui sont les zones cibles du projet, sont présentés au Tableau 4.

Les valeurs de référence pour cet indicateur ne sont pas basées sur des données pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, mais dans le périmètre des trois zones cibles dans lesquelles il est prévu de fournir des machines dans le cadre du projet. La valeur cible (2027) est basée sur l'hypothèse que les services de machines agricoles seront proposés par les PMEAs dans les trois zones cibles où les équipements seront fournis.

Tableau 4 : Effets quantitatifs

Indicateurs	Valeur de référence (2021)	Valeur cible (2027) (3 ans après l'achèvement du projet)
Superficie cultivée à l'aide de tracteurs et de motoculteurs (ha)	3 577	6 023
Superficie où le travail de récolte a été effectué à l'aide de moissonneuses-batteuses (ha)	1 106	4 424
Production de riz (tonnes/an) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de labour par les PMEAs	6 962	13 982
Production de riz (tonnes/an) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de récolte par les PMEAs	2 121	11 643

5-2-2 Effets qualitatifs

Les effets qualitatifs attendus de la mise en œuvre du projet sont les suivants :

- ① La qualité du riz produit dans la zone cible sera améliorée.
- ② La mécanisation des activités de production agricole réduira le temps de travail des producteurs (surtout des femmes) et augmentera leur satisfaction.
- ③ Les effets qualitatifs attendus de la mise en œuvre du projet sont les suivants :
- ④ L'emploi d'opérateurs de matériel agricole sera facilité.

Projet d'amélioration des services mécanisés dans le secteur
de la riziculture en Côte d'Ivoire
Étude préparatoire
Rapport d'étude préparatoire

Table des matières

Avant-propos

Résumé

Table des matières

Carte de localisation / Équipement cible de la fourniture dans le cadre du projet / Photographies dans les zones cibles (1 à 3)

Liste des figures, tableaux, photographies / Liste des sigles et acronymes (1 à 2)

Page

1	Arrière-plan et contexte du Projet	1
1-1	Arrière-plan, contexte historique et description sommaire du projet	1
1-2	Conditions naturelles.....	5
1-2-1	Topographie.....	5
1-2-2	Climat et conditions météorologiques	6
1-3	Considérations environnementales et sociales	6
2	Contenu du Projet.....	7
2-1	Description sommaire du projet	7
2-2	Étude pour la conception sommaire du projet.....	7
2-2-1	Principes de conception.....	7
2-2-2	Plan de base (plan d'équipements).....	14
2-2-3	Plan d'acquisition	26
2-3	Aperçu des responsabilités incombant au pays bénéficiaire	37
2-3-1	Conclusion d'un arrangement bancaire, délivrance des autorisations de paiement.....	37
2-3-2	Avantages et facilitations.....	37
2-3-3	Dédouanement et procédures d'exonération des droits	37
2-3-4	Prise en charge des frais de carburant, de lubrifiant et d'eau, etc. pendant l'encadrement	

technique et des frais de voyage et autres dépenses du personnel des organismes et des opérateurs concernés.....	38
2-3-5 Transport des équipements jusqu'à chaque PME.A.....	38
2-3-6 Acquisition de terrains pour en faire des aires de stationnement d'autres sites de stockage.	38
2-3-7 Maintenance adéquate de l'équipement.....	38
2-3-8 Soumission des rapports de suivi du projet.....	39
2-3-9 Autre.....	39
2-4 Plan d'exploitation et de maintenance du projet.....	39
2-4-1 Système de maintenance ayant recours à un camion atelier.....	39
2-4-2 Système de maintenance utilisant les manuels produits dans le cadre de la composante soft	39
2-5 Coût approximatif du projet.....	40
2-5-1 Coût approximatif du projet cible de la coopération.....	40
2-5-2 Coûts d'exploitation et de maintenance.....	42
3 Évaluation du projet.....	49
3-1 Conditions préalables à la mise en œuvre du projet.....	49
3-2 Éléments qui nécessitent un apport de la partie ivoirienne (responsabilités lui incombant) pour réaliser le plan global du projet.....	49
3-3 Conditions externes.....	50
3-3-1 Organisation des conditions externes.....	50
3-4 Évaluation du projet.....	51
3-4-1 Pertinence.....	51
3-4-2 Efficacité.....	51

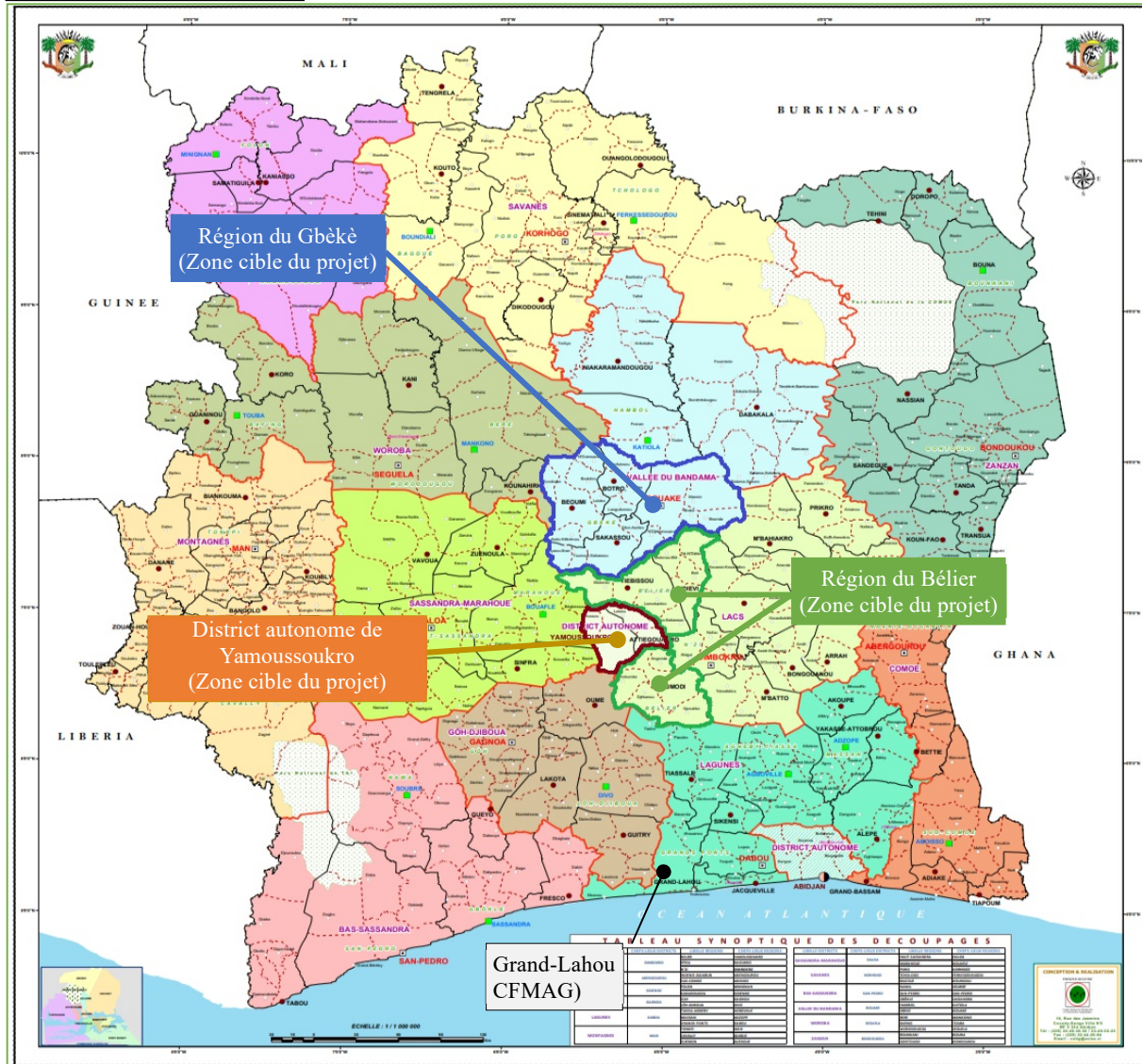
Documents

1. Nom des membres de la mission d'étude
2. Processus de l'étude
3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)
4. Procès-verbal de la discussion (P/V)
5. Document de planification de la composante soft

Republic of Cote d'Ivoire



Superficie :	322 000 km ²
Population :	26,38 millions d'habitants
Ethnies :	Plus de 60 groupes ethniques dont les Akan, les Krou, les Voltaiques, les Mandé, etc.
Langues :	Langue officielle : le français
Religions :	Christianisme, Islam, autres religions
Industries clés :	Agriculture (café, cacao, etc.), pétrole et gaz naturel
Informations sur les risques publiées par le ministère des Affaires étrangères du Japon (au moment du 22 avril 2022)	Informations sur les risques : niveau 1 dans les zones cibles et leurs environs Risque de maladie infectieuse : niveau 3 dans les zones cibles et leurs environs



Zones rizicoles dans lesquelles les petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) fournissent des services de machines agricoles (au moment de l'étude sur le terrain en août 2022)

Région du Gbèkè	Région du Bélier	District autonome de Yamoussoukro
1. AFRICA AGRECO	1. AFRICA AGRECO	5. CAP BÈRÉ SARL
5. CAP BÈRÉ SARL	6. CI MOTORS CORPORATION	7. FERM BIO
6. CI MOTORS CORPORATION	7. FERM BIO	9. GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI)
9. GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI)	9. GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI)	11. PAYSAN AUTONOME
	11. PAYSAN AUTONOME	14. SIPSA
	16. GREEN CONTROL	16. GREEN CONTROL

*Les noms des PMEAs inscrits dans le tableau sont les suivants. « Numéro d'enregistrement de la PMEa » + « Nom de la PMEa »

Carte de localisation

Liste des figures, tableaux, photographies

■ Numéro de figure

Figure 1-1 : Rizière irriguée moderne aménagée dans les petites plaines intérieures (bas-fonds).....	5
Figure 2-1 : Représentation du calendrier de culture qui devrait s'améliorer avec la mécanisation (zone rizicole de Sakassou).....	8
Figure 2-2 : Flux de sélection des sites de déploiement des équipements et du nombre de pièces, à partir de l'étude préparatoire jusqu'à la fourniture des équipements.....	17
Figure 2-3 : Diagramme des affinités de la mise en œuvre du projet.....	26
Figure 2-4 : Aperçu de voies de transport	32
Figure 2-5 : Superficie minimum de l'aire de stationnement requise pour une (1) machine	38

■ Numéro de tableau

Tableau 1 : Équipements cibles de la fourniture envisagés au début de l'étude.....	iv
Tableau 2 : Équipements demandés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire.....	v
Tableau 3 : Machines considérées dans la conception sommaire et leurs spécifications	vi
Tableau 4 : Effets quantitatifs.....	viii
Tableau 1-1 : Équipements cibles de la fourniture envisagés au début de l'étude	2
Tableau 1-2 : Équipements demandés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire	3
Tableau 1-3 : Machines considérées dans la conception sommaire et leurs spécifications.....	4
Tableau 1-4 : Climat et conditions météorologiques à Yamoussoukro.....	6
Tableau 1-5 : Climat et conditions météorologiques à Bouaké	6
Tableau 2-1 : Répartition des lots d'approvisionnement des équipements (provisoire).....	14
Tableau 2-2 : Spécifications principales et principaux équipements de maintenance embarqués dans le camion atelier	16
Tableau 2-3 : Aperçu des entreprises enregistrées en tant que PME (à la date de l'étude en août 2022)	19
Tableau 2-4 : Noms de PME bénéficiaires d'équipements du projet et type/nombre d'équipements (provisoire).....	21
Tableau 2-5 : Usage des accessoires de travail adoptés par l'ADERIZ et principes de la fourniture dans le cadre du projet.....	23
Tableau 2-6 : Utilisation prévue des remorques de transport adoptées par l'ADERIZ et principes de la fourniture dans le cadre du projet.....	24
Tableau 2-7 : Équipements de travail à fournir (avant-projet)	25
Tableau 2-8 : Équipements cibles de la fourniture (avant-projet)	25
Tableau 2-9 : Répartition des dispositions incombant aux deux gouvernements	28
Tableau 2-10 : Pays dans lesquels les équipements cibles prévus dans le cadre du projet peuvent être approvisionnés et pays d'origine des équipements (avant-projet).....	30
Tableau 2-11 Contenu des activités de la composante soft	

(formation initiale à la maintenance donnée par le consultant).....	35
Tableau 2-12 : Calendrier de mise en œuvre du projet (avant-projet).....	36
Tableau 2-13 : Coûts à la charge de la partie ivoirienne.....	40
Tableau 2-14 : Coût salarial unitaire des ingénieurs japonais (montant mensuel)	41
Tableau 2-15 : Coût unitaire des services de machinerie agricole par hectare.....	42
Tableau 2-16 : Statut organisationnel et opérationnel des PMEAs (recettes et dépenses) (2021) (1 ^{re} partie)	43
Tableau 2-17 : Statut organisationnel et opérationnel des PMEAs (recettes et dépenses) (2021) (2 ^e partie)	44
Tableau 2-18 : Coûts annuels moyens des réparations nécessaires par type d'équipement et pour l'ensemble des pièces.....	45
Tableau 2-19 : Coûts annuels moyens de carburant requis par type d'équipement.....	47
Tableau 2-20 : Coûts annuels globaux de maintenance et de gestion.....	48
Tableau 3-1 : Éléments relatifs à l'apport de la partie ivoirienne (responsabilités lui incombant)	49
Tableau 3-2 : Conditions externes	50
Tableau 3-3 : Calcul du rendement pour chaque province et type de parcelle dans les zones cibles	53
Tableau 3-4 : Organisation des rendements des zones cibles	54
Tableau 3-5 : Performances des PMEAs effectuant les travaux de labour et de récolte à l'aide de machines agricoles dans les zones ciblées (2021).....	54
Tableau 3-6 : Production de riz (2021) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de labour dans les zones cibles.....	55
Tableau 3-7 : Production de riz (2021) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de récolte dans les zones cibles	55
Tableau 3-8 : Superficie travaillée par an et par équipement	56
Tableau 3-9 : Effets quantitatifs	57

■ Numéro de photographie

Photo 2-1 : Travaux dans les parcelles dans une zone cible (Yamoussoukro).....	9
Photo 2-2 : Riz paddy brut dont la qualité s'est détériorée en raison de la fermentation	9
Photo 2-3 : Aire de séchage et bâches de séchage de paddy aménagées dans une rizerie grâce à une subvention du gouvernement ivoirien	10
Photo 2-4 : Référence d'un camion atelier	15
Photo 2-5 : Remorques pour le transport de machines agricoles appartenant à l'ADERIZ	31

Liste des sigles et acronymes (1^{re} partie)

Sigles et acronymes	Français
Organisations internationales et nationales, agences d'aide, programmes de développement et législation	
ADERIZ	Agence pour le Développement de filière Riz
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
CFMAG	Centre de formation à la mécanisation agricole de Grand-Lahou
CARD	Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique
DGPSA	Direction Générale des Productions et de la Sécurité Alimentaire
DGDRME	Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'eau dans le domaine agricole
DGPPS	Direction Générale de la Planification, du contrôle des Projets et des Statistiques
ECOWAP	Politique Agricole des États de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
FMI	Fonds monétaire international
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
MEMINADER	Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
SNDR	Stratégie nationale de développement de la riziculture
PMEA	Petites et moyennes entreprises agricoles
PND	Plan national de développement
PNIA2	Programme national d'investissement agricole
PRORIL	Projet de promotion du riz local en République de Côte d'Ivoire
PRORIL2	Projet de promotion du riz local en République de Côte d'Ivoire 2
PUR2020	Programme d'urgence riz 2020
ODD	Objectifs de développement durable
SNDMA	Stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole
SNDR	Stratégie Nationale de développement de la Riziculture
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

Liste des sigles et acronymes (2^e partie)

Symbole d'unité	
a	are
ha	hectare
kg	kilogramme
km	kilomètre
m	mètre
ton	tonne
USD	Dollar américain
Yen	Yen japonais
F.CFA	Franc CFA
%	pourcentage
Autre	
A/P	Autorisation de paiement
A/B	Arrangement bancaire
COVID-19	Maladie à coronavirus apparue en 2019
E	Longitude Est en degrés
BESC	Bordereau électronique de suivi de cargaison
Normes de l'UE	Normes de l'Union européenne
E/N	Échange de notes
A/D	Arrangement bancaire
PIB	Produit intérieur brut
MTC	Masse totale en charge
P/V	Procès-verbaux des discussions
N	Latitude nord
IPL	Inspection pré-livraison
PTO	Prise de force
VOC	Vérification de conformité
4 x 2	Transmission à deux roues motrices
4 x 4	Transmission à quatre roues motrices

1 Arrière-plan et contexte du Projet

1-1 Arrière-plan, contexte historique et description sommaire du projet

En Côte d'Ivoire, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 19,9 % du PIB et emploient 40 % de la population active (Banque mondiale, 2021). S'agissant de la riziculture, malgré la forte demande de riz en tant qu'aliment de base, notamment dans les zones urbaines, les importations étaient de 960 000 tonnes de riz usiné (1,39 million de tonnes de riz paddy) pour une production nationale de 1,48 million de tonnes en 2020, la production nationale comptant pour environ la moitié de la consommation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2021). L'investissement dans la mécanisation agricole dans les rizières a pris du retard en raison de la plus faible rentabilité de la riziculture par rapport aux cultures de rente (café, cacao, etc.), et le manque de machines agricoles est un frein à l'augmentation des surfaces cultivées et l'amélioration de l'efficacité des opérations de récolte pour accroître la production. Le fait que les travaux de labour et de culture ne sont pas réalisés en temps voulu est responsable de l'inefficacité lors de la récolte et de l'expédition, ainsi que des variations constatées dans la croissance et la qualité du paddy, entraînant une baisse de la qualité du paddy et des pertes après récolte. Ainsi, le retard pris dans la mécanisation agricole est l'un des facteurs structurels qui entravent la productivité et l'amélioration de la qualité du riz et accroît la dépendance du pays vis-à-vis des importations de riz.

Compte tenu de cette situation, le Plan National de Développement 2021-2025 (PND 2021-2025) de la Côte d'Ivoire met l'accent sur le développement d'un secteur agricole durable et compétitif et sur l'autosuffisance en riz dans son volet « Accélération de la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation et le développement de clusters ». En outre, dans la perspective d'accélérer l'utilisation appropriée et de réaliser la maintenance de la mécanisation agricole, la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole (SNDMA), élaborée en 2015, appelle à la promotion de la fourniture de services de machines agricoles aux agriculteurs par le biais de petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) privées approuvées par l'Agence pour le développement de la filière riz (ADERIZ), et cette politique est reprise dans le deuxième Programme National d'Investissement Agricole 2018-2025 (PNIA2). Plus précisément, les critères de sélection des PMEAs auxquelles l'ADERIZ loue ses machines agricoles, ainsi que la méthode de calcul des frais de location et des frais de services de machines agricoles tels que le labour par les PMEAs ont été institutionnalisés. Bien que la demande des agriculteurs pour des services de machines agricoles ait augmenté ces dernières années afin d'accroître les surfaces cultivées et améliorer l'efficacité des travaux de récolte, l'acquisition de machines agricoles n'est pas simple pour les PMEAs, car les possibilités d'obtenir des prêts bancaires commerciaux sont faibles, et les taux d'intérêt élevés. Dans ces conditions, le défi est de savoir comment élargir les services de machines agricoles aux riziculteurs en étendant l'activité de location de machines agricoles aux PMEAs par le biais d'une augmentation du nombre de machines agricoles détenues par l'ADERIZ.

Bénéficiant d'un bon accès jusqu'à Abidjan, un centre de consommation important du riz du pays, les régions du Bélier et du Gbèkè ainsi que Yamoussoukro sont des zones où la riziculture irriguée est florissante. Les PMEAs opérant dans ces régions fournissent des services de machines agricoles à des dizaines voire des centaines d'agriculteurs, selon la taille de leurs opérations. Cependant, à cause du manque de machines agricoles appartenant aux PMEAs, la superficie totale sur laquelle des machines

agricoles sont utilisées ne dépasse pas 20 % sur environ 2 600 ha de rizières irriguées de ces régions (dont la production estimée en 2021 était d'environ 15 000 tonnes). En outre, les petites et moyennes entreprises de transformation du riz ne sont pas en mesure d'améliorer la qualité du polissage du riz parce qu'elles ne possèdent pas d'épierreur ou de séchoir, ou parce que les machines en leur possession ne sont pas entièrement fonctionnelles.

Dans ce contexte, le gouvernement ivoirien a adressé au gouvernement japonais une requête pour l'étude préparatoire pour le Projet d'amélioration des services mécanisés dans le secteur de la riziculture (ci-après, le « présent projet ») en tant que projet de haute priorité essentiel pour l'expansion des services de machines agricoles destinés aux agriculteurs par le biais des PMEAs et pour atteindre l'autosuffisance en riz. Le présent projet améliorera l'accès des agriculteurs aux services de machines agricoles, grâce à la fourniture d'équipements, notamment des machines agricoles pour le labour et la récolte du riz dans les régions rizicoles, principalement la région du Béliér, la région du Gbèkè et Yamoussoukro, contribuant ainsi à améliorer la productivité et la qualité du riz.

Étant donné qu'aucune requête officielle n'avait été soumise par la Côte d'Ivoire au stade de l'étude en juillet 2022, celle-ci a été lancée sur la base de la liste des équipements dont le Japon supposait qu'ils contribueraient au projet (équipements de terrain⁴ et équipements de transformation du riz⁵) (Tableau 1-1).

Tableau 1-1 : Équipements cibles de la fourniture envisagés au début de l'étude

Catégorie	Numéro	Type d'équipement	Caractéristiques	Quantités
Équipement de transformation de riz	1	Épierreur	Transformation du riz. Capacité de traitement 1,0 tonne/heure	20
	2	Trieur optique	Capacité de traitement pour le riz poli 2,0 tonnes/heure maximum. Compresseur d'air requis	5
	3	Séchoir	Type à circulation verticale (30-50 pierres), brûleur : balle de riz ou du diesel/pétrole lampant	30
Équipement de terrain	4	Tracteur (de taille moyenne)	30 à 40 cv, fraise rotative pour rizière inondée. Herse rotative, roues cages pour rizière inondée et charrues à disques à 2 roues. Remorque.	30
	5	Tracteur (de grande taille)	Environ 70 à 80 cv, charrue à disques (2 ou 3 roues), herse à disques (2x8 roues), semoir, remorque (taille adaptée au transport des moissonneuses-batteuses)	10
	6	Moissonneuse-batteuse (moyenne)	70 cv, largeur de coupe : 2 000-2 500 mm	10
	7	Motoculteur	12 à 14 cv avec des roues cages pour rizière inondée, remorque	40
-	8	Pièces de rechange		1 jeu

Sur la base de ce qui précède, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une mission d'étude en Côte d'Ivoire de juillet à septembre 2022 pour mener une étude sur le terrain en vue de réaliser la conception sommaire. À l'issue de l'étude, il a été confirmé que les riziculteurs avaient besoin des services de machines agricoles que proposent les PMEAs pour le labourage et la récolte, mais

⁴ L'équipement de terrain désigne les équipements utilisés dans les périmètres, tels que les motoculteurs, les tracteurs et les moissonneuses-batteuses.

⁵ L'équipement de transformation de riz désigne les séchoirs à riz et les équipements d'usinage du riz (par exemple, les machines de tri grossier, les tamis, les décortiqueuses, les polisseuses de riz, les épierreurs, les trieurs optiques, etc.) après la récolte du riz paddy.

que les machines agricoles appartenant aux PMEVA vieillissaient rapidement et qu'il y avait un manque criant de machines. Cela confirme la forte pertinence de l'acquisition des équipements de terrain classés au Tableau 1-1.

D'autre part, en ce qui concerne l'équipement de transformation du riz, il a été confirmé lors de l'étude sur le terrain que, bien que des séchoirs aient actuellement été déployés dans certaines rizeries relativement grandes en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas utilisés efficacement en raison des problèmes de coût du carburant. En outre, si la fourniture de l'équipement se limitait à l'équipement de transformation du riz autre que des séchoirs, tels que les épierreurs et les trieurs optiques, il ne faut pas s'attendre à une amélioration de la qualité globale du riz usiné (goût, uniformité des grains de riz, faible présence de contaminants tels que des grains opaques, brisures de riz, petits cailloux, etc.), et l'effet de projets d'introduction d'équipement devrait être limité. En outre, compte tenu de la requête soumise par la Côte d'Ivoire exprimant sa volonté de se concentrer finalement sur la fourniture d'équipement de terrain, il a été jugé que la pertinence de la fourniture d'équipements de transformation du riz serait faible.

En conséquence, la fourniture de machines agricoles pour le processus de transformation du riz ne faisant pas l'objet du présent projet, le gouvernement ivoirien continuera à prendre des mesures visant à soutenir les agriculteurs et les riziers dans l'aménagement d'espaces pour le séchage du paddy et l'achat de bâches pour le séchage, dans le but d'améliorer la qualité du riz.

Sur la base des résultats de l'étude, la mission d'étude a discuté de l'équipement cible de la requête avec le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), qui est l'organisme de supervision du présent projet, et avec l'ADERIZ, qui est l'organisme d'exécution du projet sous la tutelle du ministère en question.

À l'issue de ces discussions, il a été décidé de concentrer le projet sur l'équipement de terrain, dont le niveau de priorité dans le cadre du présent projet est supérieur à celui de l'équipement de transformation du riz, comme décrit ci-dessus. En outre, la politique était de mettre en place un système permettant le fonctionnement durable de ces équipements de terrain par le biais de la fourniture d'un camion atelier⁶ pour la réparation et l'inspection des équipements de terrain. En novembre 2022, après l'étude sur le terrain, le MEMINADER a soumis une requête officielle concernant la configuration de l'équipement pour le projet, comme indiqué au Tableau 1-2.

Tableau 1-2 : Équipements demandés par le gouvernement de la Côte d'Ivoire

	Type d'équipement	Contenu	Quantités
1	Tracteur (taille moyenne)	Divers types d'accessoire de travail	22 jeux
2	Tracteur (grande taille)	Divers types d'accessoire de travail, benne pour le transport des récoltes, porte-char pour le transport des moissonneuses-batteuses	10 jeux
3	Motoculteur	Accessoire de travail	21 jeux
4	Moissonneuse-batteuse		12 jeux
5	Camion atelier		1 jeu
6	Pièces de rechange		1 jeu

La mission d'étude a ensuite étudié minutieusement le contexte, les objectifs et le contenu du projet

⁶ Camion atelier équipé des outils nécessaires pour réparer les machines agricoles et remplacer les pièces

dans l'hypothèse de l'utilisation de la coopération financière non remboursable, a examiné les effets sur le développement et la pertinence technique et économique, et a élaboré une conception sommaire du contenu et de l'envergure du projet nécessaires et optimaux pour atteindre les réalisations de la coopération, et a estimé le coût approximatif du projet. En outre, le projet a été planifié sur la base de la configuration de l'équipement présentée au Tableau 1-3, suite à l'examen du contenu des obligations incombant à la partie ivoirienne, du plan de mise en œuvre, des points à noter dans l'exploitation et la maintenance, etc. nécessaires pour atteindre les résultats et les objectifs du projet.

En janvier 2023, la mission d'étude s'est à nouveau rendue sur le terrain pour expliquer le contenu du rapport d'étude préparatoire (avant-projet), et le MEMINADER, l'ADERIZ et la JICA ont fini par se mettre d'accord sur les détails du projet. Les détails concernant la sélection des partenaires de location d'équipement pour le projet, la méthode de tarification de la location, et l'exploitation du camion atelier, qui ne sont pas stipulés dans le système de location actuel, seront décidés après le démarrage du projet en consultation avec la partie ivoirienne (Tableau 1-3).

Tableau 1-3 : Machines considérées dans la conception sommaire et leurs spécifications

	Type d'équipement	Spécifications générales	Accessoire	Quantités
1	Tracteur (de taille moyenne)	<ul style="list-style-type: none"> · 40 cv · Quatre roues motrices 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Charrue à disques · Herse à disques 	25 jeux
2	Tracteur (de grande taille)	<ul style="list-style-type: none"> · 70 cv · Quatre roues motrices 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Charrue à disques · Herse à disques · Porte-char pour le transport de moissonneuses-batteuses · Benne pour le transport des récoltes 	12 jeux
3	Motoculteur	<ul style="list-style-type: none"> · 10 à 15 cv 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Remorques (la possibilité de prise en charge par le pays bénéficiaire sera également étudiée) · Roue en fer 	23 jeux
4	Moissonneuse-batteuse	<ul style="list-style-type: none"> · 70 cv · Type ordinaire · Type à chenille 	<ul style="list-style-type: none"> · Pont en aluminium 	15 jeux
5	Camion atelier	<ul style="list-style-type: none"> · 10 tonnes · 4 x 2 (propulsion arrière, roues arrière jumelées) · Euro 3 ou moins 	<ul style="list-style-type: none"> · Générateur diesel · Machine à souder au gaz · Compresseur d'air · Outils de mécanicien · Instruments de mesure · Outils électriques · Nettoyeur de pièces · Grue monorail · Table de travail · Nettoyeur haute pression, etc. 	1 jeu
6	Pièces de rechange			1 jeu

1-2 Conditions naturelles

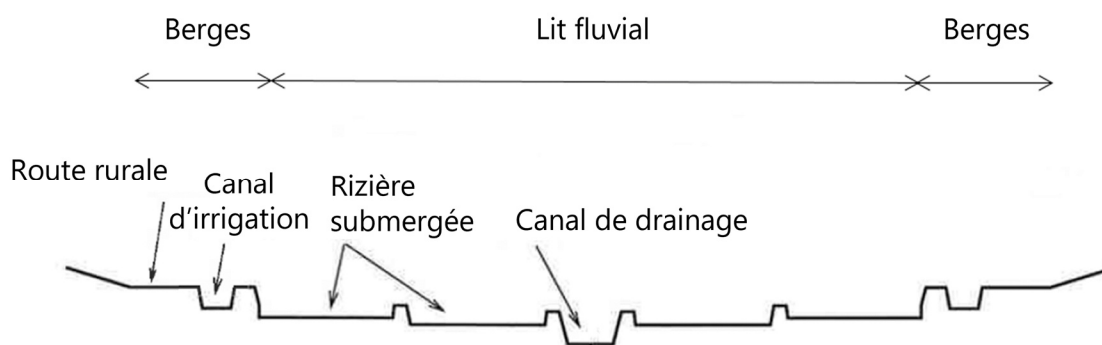
1-2-1 Topographie

Sur le plan topographique, la Côte d'Ivoire se situe dans la partie centrale sud du Bouclier ouest-africain. Le territoire ivoirien gagne en altitude au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la côte du golfe de Guinée vers l'intérieur des terres, avec une plaine côtière dans la partie sud, une zone vallonnée dans la partie centrale et nord, et une zone montagneuse dans la partie sud et centre à l'ouest, le mont Nimba (1 752 m d'altitude) étant la plus haute montagne du pays.

Les zones cibles du projet, à savoir Yamoussoukro, la région du Béliér et la région du Gbèkè, se trouvent dans la partie centrale du pays. Yamoussoukro se trouve à 182 m d'altitude, et Bouaké, la capitale de la région du Gbèkè, située à 100 km au nord-ouest de Yamoussoukro, se trouve à 312 m d'altitude. En outre, l'altitude moyenne est d'environ 600 m dans le nord du pays, et d'environ 1 000 m-1 500 m dans l'ouest montagneux.

La partie centrale du pays, qui comprend les zones cibles du projet, est une région forestière et agricole dans une zone légèrement vallonnée avec des dénivelés de plusieurs dizaines de mètres. Ces zones se trouvent dans le bassin du fleuve Bandama, le plus grand fleuve du pays (environ 700 km de long), et la plupart des rizières irriguées dans les zones cibles sont situées dans des petites plaines intérieures (bas-fonds) (Fig. 1-1) qui se sont formées à la périphérie des affluents du fleuve Bandama.

Les petites plaines intérieures (bas-fonds) sont les parties basses des pénéplaines faiblement onduleuses, comprenant le lit fluvial et les berges du fleuve. La partie centrale du pays, qui comprend les zones cibles du projet, à savoir Yamoussoukro et les régions du Gbèkè et du Béliér, reçoit environ entre 1 100 mm et 1 300 mm de précipitations annuelles, ce qui permet de pratiquer la riziculture irriguée, sans installations de stockage de l'eau, dans le lit fluvial et sur les berges dans les petites plaines intérieures qui sont submergées par les précipitations pendant la saison des pluies. D'autre part, l'aménagement de réservoirs d'irrigation, déversoirs, canaux d'irrigation et canaux de drainage permet de stocker des sources d'eau à la saison des pluies pour y pratiquer l'agriculture également pendant la saison sèche.



Source : préparé par la mission d'étude sur la base de l'article de Nanya (2004)

Figure 1-1 : Rizière irriguée moderne aménagée dans les petites plaines intérieures (bas-fonds)

1-2-2 Climat et conditions météorologiques

1-2-2-1 Yamoussoukro

Dans la classification des climats de Köppen, la Côte d'Ivoire possède un climat de savane (Aw : savanes à hiver sec), caractérisé par une saison humide de mars à octobre et une saison sèche de novembre à février. Comme beaucoup d'autres villes d'Afrique de l'Ouest, Yamoussoukro est affectée par l'harmattan, principal facteur de la saison sèche. La saison des pluies y est longue, mais moins intense qu'à Abidjan. Les précipitations annuelles moyennes y sont de 1 098 mm. Les températures mensuelles moyennes et autres données météorologiques clés figurent au Tableau 1-4.

Tableau 1-4 : Climat et conditions météorologiques à Yamoussoukro

	Saison sèche		Saison des pluies								Saison sèche	
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Température moyenne (°C)	27.5	28.1	27.9	27.5	26.7	25.5	24.9	24.7	25	25.4	25.8	26.6
Température moyenne minimale (°C)	22.7	23.8	24.1	24.1	23.7	22.8	22.2	22.1	22.4	22.6	22.7	22.6
Température moyenne maximale (°C)	33.3	33.8	33.5	32.7	31.6	29.8	28.8	28.5	29.1	29.8	30.2	31.8
Précipitations moyennes (mm)	23	53	94	117	115	119	95	113	162	124	61	22
Humidité moyenne (%)	58	63	71	76	78	80	78	79	82	83	81	70
Durée moyenne d'ensoleillement (heures)	7.6	7.1	6.4	5.8	5.3	4.4	3.9	3.1	4.1	4.6	4.9	6.4

Préparé par la mission d'étude sur la base de données de Climate-Data.org

1-2-2-2 Bouaké (région du Gbèkè)

Dans la classification des climats de Köppen, la Côte d'Ivoire possède un climat de savane (Aw), caractérisé par une saison humide de mars à octobre et une saison sèche de novembre à février. Comme beaucoup d'autres villes d'Afrique de l'Ouest, Bouaké est affectée par l'harmattan, principal facteur de la saison sèche. La saison des pluies y est longue, mais moins intense qu'à Abidjan. Les précipitations annuelles moyennes y sont de 1 373 mm. Les températures mensuelles moyennes et autres données météorologiques clés figurent au Tableau 1-5.

Tableau 1-5 : Climat et conditions météorologiques à Bouaké

	Saison sèche		Saison des pluies								Saison sèche	
	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Température moyenne (°C)	27.3	28	27.9	27.4	26.6	25.4	24.5	24.2	24.7	25.3	26	26.8
Température moyenne minimale (°C)	20.9	22.5	23.6	23.7	23.3	22.4	21.8	21.7	21.8	22.1	22.2	21.2
Température moyenne maximale (°C)	34.3	34.6	33.9	32.8	31.6	29.9	28.6	28.2	29.2	30.3	31.3	33.2
Précipitations moyennes (mm)	22	49	98	129	133	146	152	190	228	148	60	18
Humidité moyenne (%)	42	51	67	74	78	80	81	82	83	82	76	55
Durée moyenne d'ensoleillement (heures)	9.3	8.4	7.2	6.2	5.3	4.3	4	3.5	4.4	4.9	6.1	8.4

Préparé par la mission d'étude sur la base de données de Climate-Data.org

1-3 Considérations environnementales et sociales

Conformément aux lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA, le présent projet est classé dans la catégorie « C », car ses éventuels impacts négatifs environnementaux semblent être minimes.

2 Contenu du Projet

2-1 Description sommaire du projet

Le projet améliorera l'accès des agriculteurs aux services mécanisés, grâce à la fourniture d'équipements, notamment des machines agricoles pour la préparation du sol et pour la récolte du riz dans les régions rizicoles, en particulier dans les régions du Béliér et du Gbèkè et le district autonome de Yamoussoukro, les principales régions rizicoles du pays, contribuant ainsi à l'accélération de la croissance économique durable de la Côte d'Ivoire en améliorant la productivité et la qualité du riz.

En outre, un camion atelier sera fourni dans le cadre du projet dans le but d'assurer la stabilité et la durabilité des machines agricoles.

2-2 Étude pour la conception sommaire du projet

2-2-1 Principes de conception

2-2-1-1 Principes de base

(1) Équipement de terrain

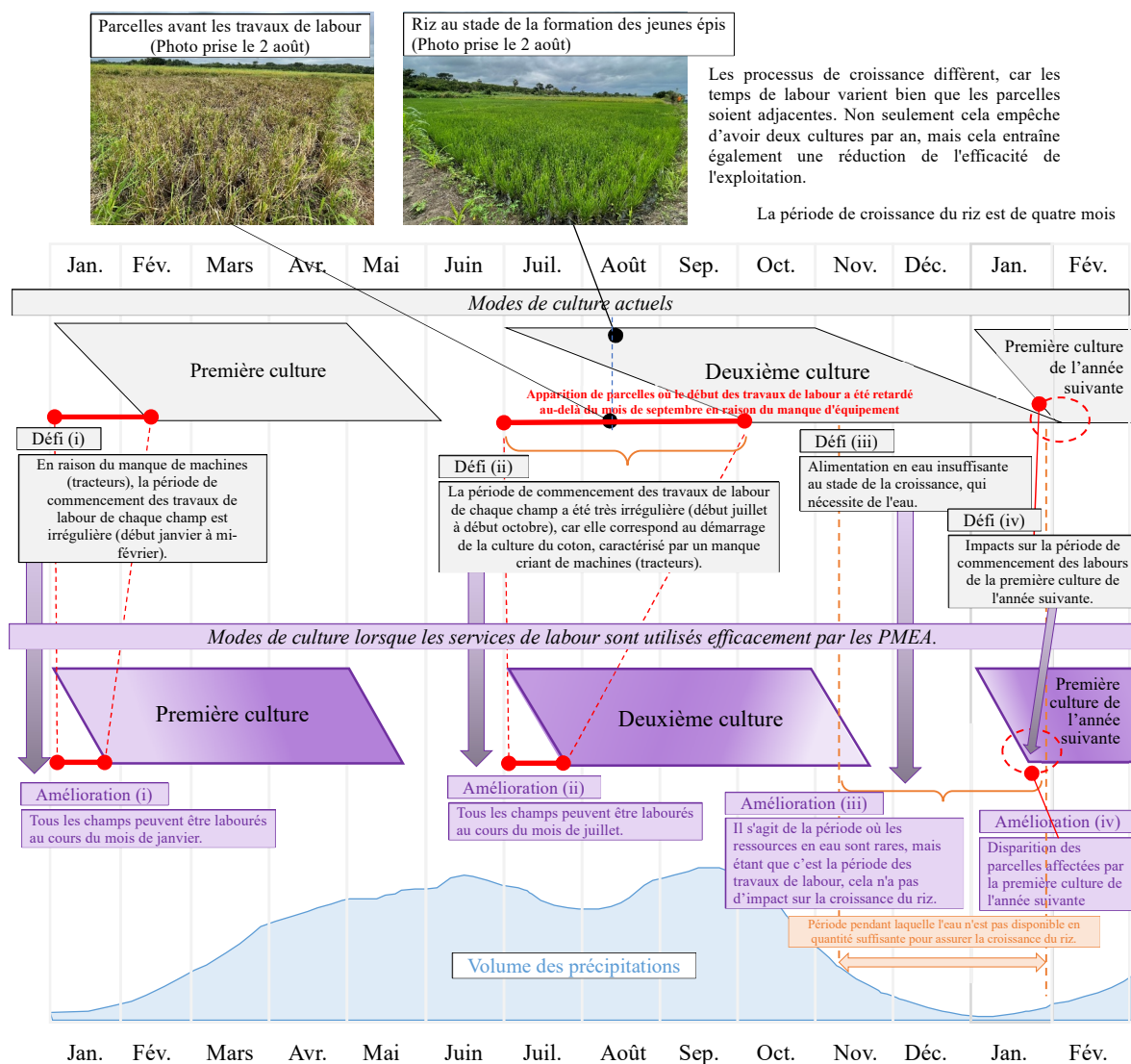
1) Défis dans les champs (i) (manque de machines pour les travaux de labour)

Le manque de machines agricoles telles que les motoculteurs, tracteurs et moissonneuses-batteuses dans les champs des zones cibles est à l'origine de décalage du calendrier des travaux de culture et de récolte dans lesdites zones.

Un exemple de calendrier de culture dans la zone rizicole de Sakassou, tel que confirmé lors de l'étude sur le terrain, est présenté à la Figure 2-1. Tout d'abord, les impacts du manque d'équipement sur la première culture ne sont pas très importants, et il n'y a pas de problèmes en termes de sécurisation des ressources en eau nécessaires à la riziculture, car le barrage d'irrigation fournit suffisamment d'eau et c'est aussi la saison des pluies. Cependant, lorsque la première culture a pris du retard, certains champs n'auront pas suffisamment d'eau au cours de la deuxième culture, au moment de la formation des jeunes épis de riz, ce qui oblige les agriculteurs à abandonner le labour de la deuxième culture.

En outre, juste au moment de la deuxième culture du riz, le coton est cultivé dans les zones environnantes, les tracteurs sont utilisés pour labourer les champs de coton, ce qui rend le manque de mécanisation particulièrement visible, et affecte la première culture de l'année suivante, augmentant le nombre de parcelles qui ne peuvent être cultivées.

Ainsi, il existe de nombreuses parcelles qui n'exploitent pas pleinement la capacité de production inhérente aux champs.



*Compilation par la mission d'étude sur la base d'entretiens avec la coopérative des riziculteurs de Sakassou (CORISAK)

Figure 2-1 : Représentation du calendrier de culture qui devrait s'améliorer avec la mécanisation (zone rizicole de Sakassou)

2) Défis dans les champs (ii) (manque de machines pour les travaux de récolte et de battage)

En Côte d'Ivoire, nombreux champs souffrent de manque de batteuses ou de moissonneuses-batteuses, de sorte que les travaux de battage ne peuvent pas suivre le rythme des récoltes de paddy brut, et celles-ci s'entassent dans les champs (Photo 2-1).

Par conséquent, comme le montre la Photo 2-2, le paddy brut fermente, ce qui réduit considérablement la qualité du riz.



Photo 2-1 : Travaux dans les parcelles dans une zone cible (Yamoussoukro)

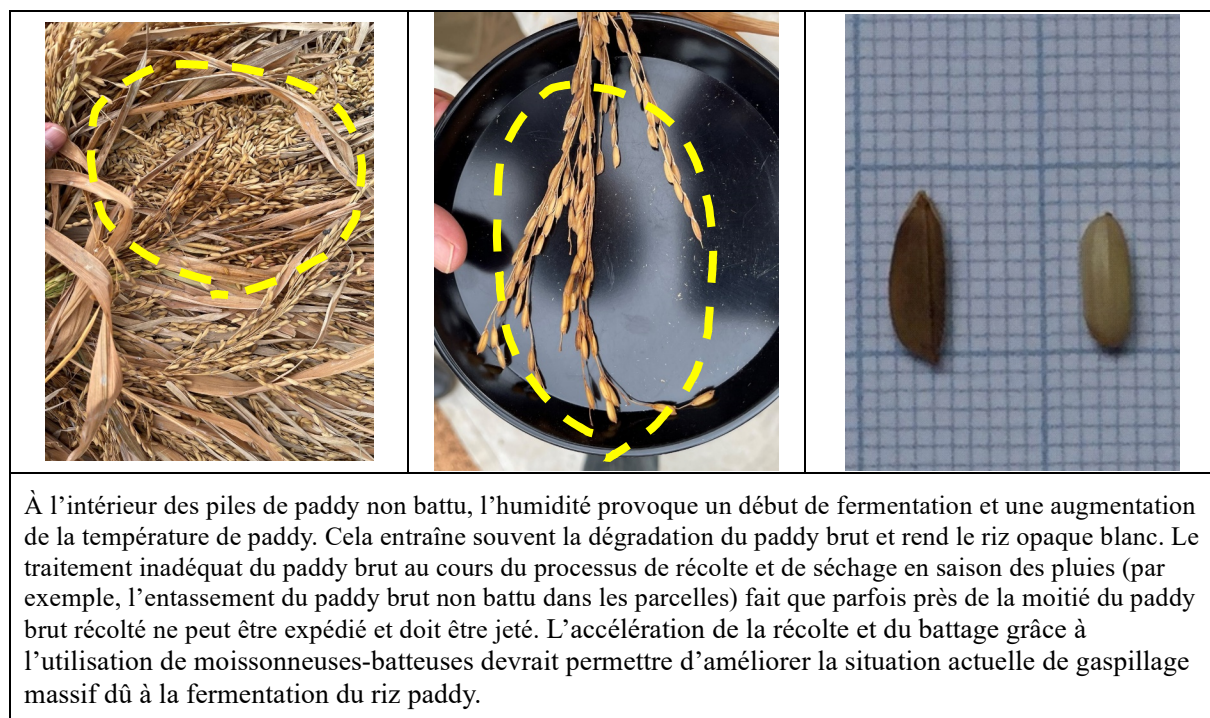


Photo 2-2 : Riz paddy brut dont la qualité s'est détériorée en raison de la fermentation

3) Principes de base en matière d'équipement de terrain

Les résultats de l'étude sur le terrain ont permis de confirmer la grande importance de la mécanisation des travaux dans les champs pour la production de riz en Côte d'Ivoire. En outre, l'ADERIZ procède à partir de 2020 à la distribution des équipements de terrain acquis dans le cadre du Programme d'urgence riz 2020 (PUR 2020), un programme autofinancé. Toutefois, le nombre de ces équipements est insuffisant. Afin d'améliorer ces situations, il est nécessaire de fournir des équipements de terrain supplémentaires pour accélérer les travaux de labour, de récolte et de battage.

Cela permettra de réaliser deux cultures par an dans des champs où cela était auparavant impossible, ce qui contribuera à une augmentation de la production et à une amélioration de la qualité du riz dans les zones cibles.

Par conséquent, le principe adopté consiste à fournir des équipements de terrain dans le cadre du présent projet.

(2) Équipement de transformation du riz (pour obtenir du riz poli)

Au début de la présente étude, la fourniture d'équipements de transformation de riz était également incluse par la partie japonaise, mais il a été confirmé que, bien que des séchoirs aient actuellement été déployés dans certaines rizeries relativement grandes en Côte d'Ivoire, ils ne sont pas utilisés efficacement en raison des problèmes de coût du carburant. Compte tenu de cette situation actuelle, et finalement de la requête déposée par la partie ivoirienne qui souhaite concentrer le présent projet sur l'amélioration de la capacité de production de riz, il n'a pas été jugé opportun de fournir des séchoirs par le projet.

En outre, étant donné qu'un processus de séchage approprié est indispensable pour améliorer la qualité du riz, sans fourniture de séchoirs par le projet, la qualité globale du riz transformé (goût, uniformité des grains de riz, grains opaques, brisures de riz, présence de petits cailloux, etc.) ne pourrait pas être entièrement améliorée, même si des machines (autres que des séchoirs) telles que la machine de tri grossier, le décortiqueuses, la machines à usiner le riz, l'épierreuse, le trieur optique, étaient installées.

En conséquence, la fourniture des équipements de transformation du riz ne fera pas l'objet du présent projet. Il est donc proposé que le gouvernement ivoirien continue à soutenir les agriculteurs et les rizeries dans l'aménagement d'espaces pour le séchage du paddy et l'achat de bâches pour le séchage, dans le but d'améliorer la qualité du riz (Photo 2-3).



Photo 2-3 : Aire de séchage et bâches de séchage de paddy aménagées dans une rizerie grâce à une subvention du gouvernement ivoirien

(3) Équipement de maintenance

Actuellement, dans certaine PME, l'équipement qui leur est prêté est inspecté et les pièces sont remplacées aux dates de remplacement recommandées par les fabricants, mais dans de nombreuses PME, les réparations et le remplacement des pièces sont effectués par les mécaniciens des PME ou par des ateliers de maintenance privés à proximité des PME lorsque des problèmes surviennent, notamment lorsque l'équipement cesse de fonctionner à la suite d'une panne. En outre, si ces établissements ne sont pas en mesure de s'occuper des réparations ou des remplacements requis, il est demandé aux distributeurs agréés à Abidjan et ailleurs de réparer ou de remplacer les pièces. Ainsi, peu de PME effectuent de manière adéquate les inspections périodiques et le remplacement des pièces, et de

nombreuses PMEAs ont un système de maintenance consistant à réparer les équipements et à remplacer les pièces qu'après qu'une panne s'est produite. Par conséquent, si les pièces de rechange ne sont pas en stock chez le distributeur ou à l'atelier de maintenance privé, les réparations prennent du temps, car les pièces ne peuvent pas être obtenues en temps voulu, et certaines saisons agricoles sont manquées, l'équipement n'étant pas disponible quand les agriculteurs en ont besoin.

Le présent projet vise donc à améliorer le taux d'utilisation des machines agricoles par la mise en place d'un système de maintenance axé sur la « maintenance préventive⁷ » en soutenant l'exploitation des équipements des PMEAs exploitant les équipements qui seront fournis à travers la mise en place d'un camion atelier et des rondes régulières de celui-ci organisées par l'ADERIZ pour effectuer des inspections périodiques et des remplacements de pièces.

2-2-1-2 Principe relatif aux conditions environnementales naturelles

Étant donné qu'il n'y a pas de conditions environnementales naturelles (précipitations, altitude, température, etc.) à prendre en compte en lien avec l'examen des spécifications des équipements prévus dans le cadre du projet, des modèles standard seront choisis.

2-2-1-3 Principes relatifs à l'exploitation et à la maintenance

(1) Principes de base

Lorsque l'ADERIZ loue des machines agricoles aux PMEAs, en fait, le coût d'acquisition de l'équipement fait l'objet d'un rabais et est payé en versements échelonnés, sans qu'aucun profit ou autre avantage ne revienne à l'ADERIZ. Par conséquent, aucun coût de maintenance n'est actuellement alloué à l'ADERIZ, et il n'y a pas de maintenance directe des équipements par l'ADERIZ.

Le principe adopté dans le cadre du présent projet est de continuer à percevoir les frais de location auprès des PMEAs, comme cela est le cas actuellement, lorsque l'équipement qui aura été fourni dans le cadre du projet sera loué aux PMEAs, et de mettre de côté ces revenus en tant que fonds d'exploitation pour la maintenance de l'équipement. Le principe adopté est que l'ADERIZ établira un compte spécifique pour ce fonds, et l'utilisera pour couvrir les frais d'exploitation des équipements cibles de la fourniture.

(2) Frais de location des équipements cibles de la fourniture

Les frais de location de machines par l'ADERIZ aux PMEAs seront fixés en tenant compte des frais de main-d'œuvre des mécaniciens chargés des inspections régulières, etc., des coûts d'exploitation tels que le carburant pour le camion atelier, l'achat des pièces de rechange, etc. Les frais de location qui seront perçus auprès des PMEAs seront épargnés sur un compte dédié au projet, conformément au système de location actuel de l'ADERIZ et au modèle établi par PRORIL2, et seront utilisés pour la maintenance des équipements, etc. Pour ce qui est du tarif des services

⁷ Les inspections et la maintenance de routine des véhicules et d'autres équipements seront effectuées régulièrement conformément au calendrier spécifié par le fabricant, et cela devra servir également de maintenance préventive dans le but de réduire la probabilité de pannes et d'améliorer le taux d'utilisation des véhicules.

mécanisés fournis par les PMEAs aux agriculteurs, le tarif standard recommandé sera fixé dans la perspective d'un service public, en tenant compte des dépenses nécessaires afin de garantir que le tarif ne dépasse pas excessivement le prix du marché.

(3) Maintenance des équipements

Afin d'assurer le suivi de l'état opérationnel de l'équipement, l'ADERIZ demande aux PMEAs, dans son cadre du système de location actuel, de fournir un registre opérationnel (performance opérationnelle et rapports de maintenance) pour chaque équipement. Suivant ce système, un rapport périodique sera donc exigé dans le cadre du projet. Dans le cas où les PMEAs ne fourniraient pas les registres opérationnels en question, l'ADERIZ sera contractuellement en droit d'exiger la restitution de l'équipement conformément au contrat conclu avec les PMEAs.

En outre, l'ADERIZ utilisera le camion atelier qui sera fourni dans le cadre du projet pour effectuer des visites d'inspections périodiques des équipements déployés dans les PMEAs. Il est prévu que l'ADERIZ embauche et affecte deux nouveaux mécaniciens chargés des inspections périodiques avant la livraison de l'équipement. Les inspections quotidiennes et les réparations des équipements loués devront être effectuées par les PMEAs et faire l'objet d'un rapport qui sera remis à l'ADERIZ. Les travaux de maintenance périodique, tels que le remplacement de carburant et de lubrifiant, seront effectués par l'ADERIZ. En outre, l'ADERIZ utilisera les redevances de location qu'elle percevra pour constituer ses stocks de pièces de rechange, etc. ce qui permettra d'effectuer les travaux de maintenance plus rapidement et de manière plus appropriée. Il est également envisagé d'utiliser les fonds de location pour le renouvellement de l'équipement. Les coûts nécessaires à ces travaux de maintenance seront déboursés par l'ADERIZ en tant que disposition qui devra être prise en charge par cette dernière, mais devront être financés par les redevances de location qu'elle percevra auprès des PMEAs.

(4) Exemples d'utilisation des fonds de réserve

À l'heure actuelle, il est envisagé de l'utiliser dans les domaines suivants en tant qu'exemples d'utilisation des redevances perçues auprès des PMEAs.

1) Coûts d'acquisition des pièces de rechange périodique

Le concept de « maintenance préventive » des équipements sera établi au sein de l'ADERIZ et des PMEAs, et un système permettant l'utilisation durable des équipements, en remplaçant les pièces à l'avance (selon les délais de remplacement préconisé par le fabricant) sans attendre que l'équipement tombe en panne, sera mis en place.

Ce fonds de réserve sera utilisé pour l'achat de ces pièces de rechange.

Pour les PMEAs auxquelles l'équipement sera loué, un service de remplacement des pièces sera ajouté pour des frais de location d'un montant identique, voire inférieur à ceux pratiqués jusqu'à présent, ce qui permettra un fonctionnement stable de l'équipement et, par conséquent, des revenus stables.

Les agriculteurs bénéficiant de services de machinerie agricole devraient également stabiliser

leurs revenus, car ils seront en mesure de produire de manière stable deux cultures par an.

D'autre part, le remplacement régulier des pièces devrait également permettre d'utiliser l'équipement de façon durable.

2) Frais d'exploitation du camion atelier

L'ADERIZ mettra en place un camion atelier pour soutenir l'exploitation des PMEAs, et le fonds sera utilisé pour couvrir les frais d'exploitation de cet équipement.

Plus précisément, il s'agit des frais de carburant, de lubrifiant et des pièces de rechange pour le camion atelier, des coûts de remplacement lorsque les outils montés deviennent obsolètes ou endommagés, et des coûts de main-d'œuvre des mécaniciens.

3) Coût d'acquisition des équipements à l'avenir

À l'avenir, l'ADERIZ utilisera les fonds de réserve pour acheter des machines agricoles, afin d'étendre davantage son activité de location de machines agricoles.

2-2-1-4 Principes relatifs à l'approvisionnement des pièces de rechange et des consommables

Le projet fournira principalement des pièces de rechange périodiques et des consommables nécessaires au cours de la première année d'exploitation, immédiatement après la fourniture de l'équipement, afin d'améliorer le taux d'utilisation de l'équipement fournis. Le projet fournira des pièces de rechange périodiques et des consommables pour environ un an de fonctionnement (en supposant deux cultures, deux mois de fonctionnement par culture et sept heures de fonctionnement par jour : 2 cultures x 2 mois x 30 jours x 7 heures = 840 heures). La situation de la consommation des pièces fera l'objet de vérifications pendant cette période d'un an, après laquelle la partie ivoirienne se procurera régulièrement des pièces de rechange périodiques et des consommables par l'intermédiaire des distributeurs de chaque fabricant.

2-2-1-5 Principes relatifs à la qualité et aux spécifications des équipements

Les machines agricoles qui seront fournies dans le cadre du présent projet sont des équipements agricoles de spécifications générales qui ont été exploités par l'ADERIZ dans le passé et ne comprennent pas d'équipements spéciaux. En outre, les équipements approvisionnés par l'ADERIZ par le biais du PRORIL2 et autofinancés en 2018-2022 sont de marque japonaise et européenne, et leur qualité et leur opérabilité ont une bonne réputation auprès de l'ADERIZ. Par conséquent, les équipements cibles de la fourniture doivent être des produits équivalents aux performances et à la qualité proposés par les fabricants japonais ou européens, qui excellent dans ces deux domaines.

2-2-1-6 Principes relatifs à la méthode de passation des marchés

(1) Fabricants adoptés

Prenant en considération la maintenance des équipements, y compris la possibilité de bénéficier du service après-vente du distributeur dans les meilleurs délais en cas de pannes, les équipements qui seront fournis dans le cadre du présent projet seront des machines agricoles provenant de fabricants

ayant un distributeur agréé établi localement, à Abidjan ou à Yamoussoukro.

(2) Lot d'approvisionnement

Parmi les équipements dont la fourniture est prévue dans le cadre du projet, les tracteurs (taille moyenne) et les motoculteurs seront divisés en plusieurs lots, car les fabricants qui peuvent assurer leur approvisionnement sont limités. S'agissant de la répartition des lots, un principe de répartition assurant la compétitivité des soumissionnaires sera adopté. La répartition des lots (provisoire) est présentée au Tableau 2-1.

Tableau 2-1 : Répartition des lots d'approvisionnement des équipements (provisoire)

Lot d'approvisionnement	Type d'équipement	Quantité
Lot 1	Tracteur (taille moyenne)	25
	Motoculteur	23
Lot 2	Moissonneuse-batteuse	15
	Tracteur (grande taille)	12
	Camion atelier	1

Le processus de fabrication de chaque équipement varie légèrement de 6 à 8 mois, mais le calendrier d'expédition sera ajusté de manière à ce que l'équipement soit livré en même temps dans la mesure du possible.

2-2-2 Plan de base (plan d'équipements)

2-2-2-1 Plan d'ensemble

(1) Machines agricoles (équipement de terrain)

Les machines agricoles (équipements de terrain) qui seront fournies dans le cadre du projet peuvent être classées, de manière générale, en deux catégories : équipements de labour et équipements de récolte. Les équipements de labour doivent être adaptés à la taille du champ, avec des tracteurs de grande taille pour les grandes parcelles, des tracteurs de taille moyenne pour les parcelles de taille moyenne, et des motoculteurs pour les petites parcelles.

Par ailleurs, même lorsqu'il s'agit de parcelles de grande taille, il convient d'adopter des modèles légers et étanches à l'eau pour les tracteurs de taille moyenne, en tenant compte des mauvaises performances de fonctionnement (par exemple l'enlèvement) dues au faible appui au sol et à d'autres facteurs spécifiques aux rizières inondées.

(2) Équipement de maintenance

Les PMEAs, y compris l'ADERIZ, ne sont actuellement pas équipées du matériel de maintenance suffisant nécessaire aux inspections régulières. Un camion atelier sera aménagé, afin de mettre en place un système de maintenance dans le cadre du présent projet.

2-2-2-2 Plan d'équipements

(1) Pertinence de l'équipement faisant l'objet de la requête, et principes s'y rapportant

1) Équipement de terrain

Lors des discussions entre la partie ivoirienne et la mission d'étude, les équipements faisant l'objet de la requête déposée par la partie ivoirienne comprenaient des tracteurs de taille moyenne et de grande taille, des motoculteurs pour les travaux de labour, ainsi que des moissonneuses-batteuses pour les travaux de récolte. Comme décrit dans ce qui précède, l'introduction de ces équipements devrait être très efficace pour résoudre les problèmes liés à la riziculture en Côte d'Ivoire, tels qu'une culture stable sur deux saisons et la réduction du gaspillage de masse causé par la fermentation du riz paddy brut en raison de l'empilement du paddy, et la fourniture des équipements dans le cadre du projet est considérée comme extrêmement pertinente.

Trois types d'équipements pour les travaux de labour, à savoir des tracteurs de taille moyenne, des tracteurs de grande taille et des motoculteurs font l'objet de la requête. Étant donné que l'utilisation de ce type de matériel doit être adaptée à la taille des parcelles et aux conditions du sol, la pertinence de la requête de ces trois types d'équipements est également jugée élevée.

D'autre part, en ce qui concerne les moissonneuses-batteuses, bien que les modèles plus grands aient un avantage en termes d'efficacité, le principe adopté consiste à utiliser des modèles de taille moyenne, en tenant compte des conditions du sol meuble des champs, des conditions des routes d'accès aux champs ainsi que des performances des moissonneuses-batteuses achetées par l'ADERIZ dans le cadre de PUR2020.

2) Équipement de maintenance

Bien que l'équipement de maintenance n'ait pas été initialement inclus par la partie japonaise, un système de maintenance de l'équipement cible de la fourniture sera établi en mettant en place un camion atelier dans le but d'assurer le fonctionnement continu de l'équipement cible du présent projet et pour réaliser une production de riz stable. Les spécifications principales et les principaux équipements de maintenance embarqués dans le camion atelier sont détaillés au Tableau 2-2.



Photo 2-4 : Référence d'un camion atelier

Tableau 2-2 : Spécifications principales et principaux équipements de maintenance embarqués dans le camion atelier

Spécifications principales		Spécifications générales
Corps principal du véhicule	PTAC	Classe des 10 tonnes
	Type d'entraînement	4 x 2
	Carrosserie	Aluminium
	Grue	2,45 tonnes (à 3,9 m)
Équipements de maintenance embarqués	Générateur diesel	Puissance nominale : 10 kVA
	Machine à souder au gaz	
	Compresseur d'air	Pression de service maximale : 0,95 MPa
	Outils de mécanicien, instruments de mesure	Outils à main pour les équipements agricoles, testeurs de circuits, etc.
	Outils électriques	Perceuses électriques, meuleuses à disque, etc.
	Nettoyeur de pièces	
	Grue monorail	
	Table de travail	
	Plan de travail (établi)	Armoire avec tiroirs
	Nettoyeur haute pression	
	Réservoir d'eau à bord	100 litres
	Autres	Extincteurs d'incendie, crics portables (10 tonnes)

Source : préparé par la mission d'étude

(2) Principes relatifs aux sites de déploiement et au nombre des équipements cibles de la fourniture

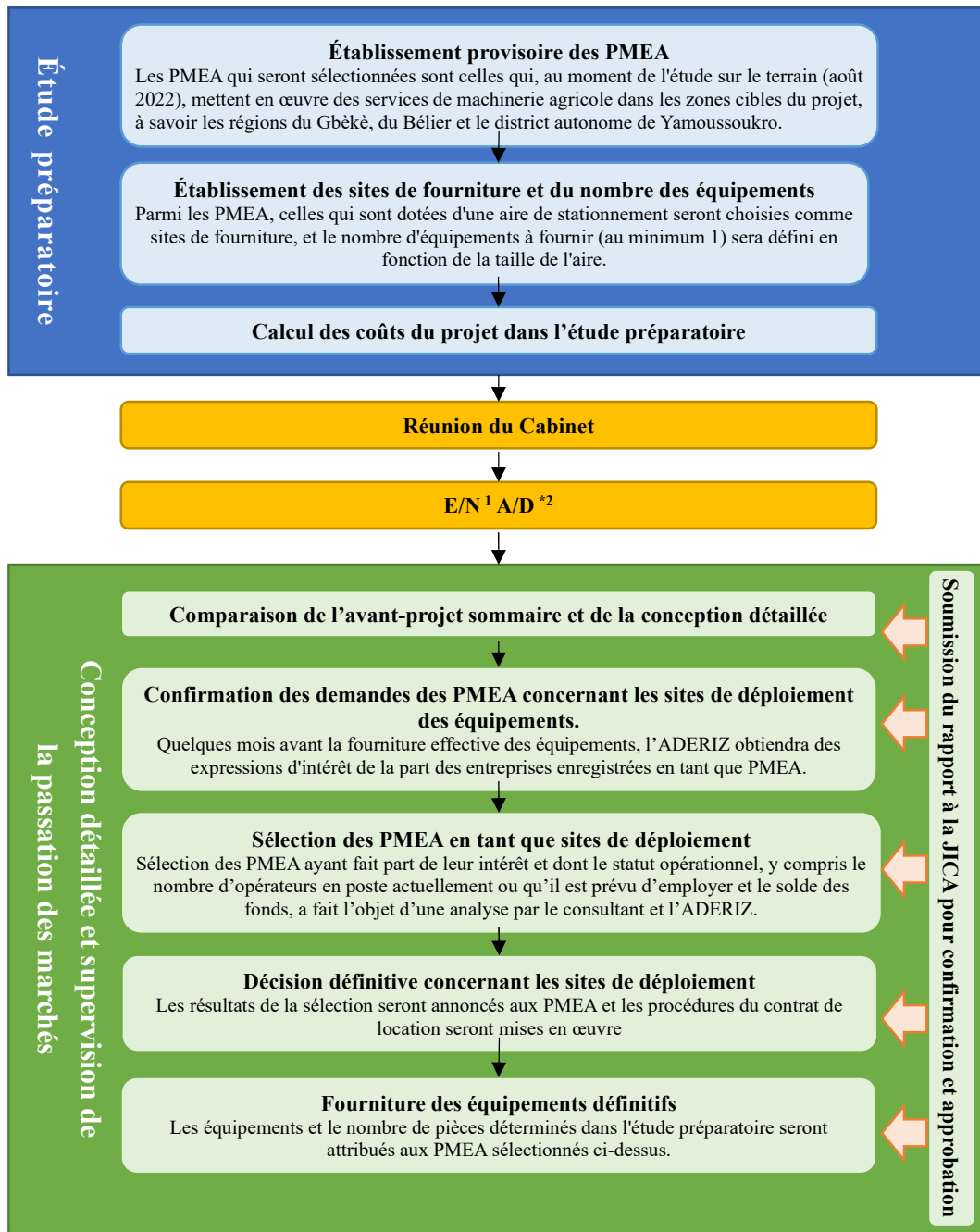
1) Principes de base

L'équipement qui sera fourni sera loué aux PMEAs par l'intermédiaire de l'ADERIZ. Toutefois, les PMEAs étant des entreprises privées, elles changent leurs zones de service en fonction des endroits où elles peuvent tirer le plus de bénéfices, et certaines ont déplacé leur siège social et leurs aires de stationnement là où elles considèrent que le climat des affaires est le plus porteur (par exemple, GIA, CAP BERE, etc.). Entre le moment de l'étude sur le terrain (août 2022) et le moment où les équipements seront réellement en place, il est possible que leurs zones de service et aires de stationnement de machines aient changé, et qu'ils se soient retirés des zones cible du projet ou que d'autres PMEAs y se soient installés.

Par conséquent, afin de répondre avec flexibilité à cette situation, le projet se déroulera selon la procédure indiquée à la Figure 2-2.

Le principe adopté consiste à considérer également les entreprises qui ont demandé à devenir des PMEAs au stade de l'étude comme des entreprises pouvant devenir des PMEAs au moment de l'approvisionnement effectif, même si elles ne l'étaient pas au moment de l'étude, ainsi que les associations de producteurs agricoles comme des PMEAs cibles.

Outre l'équipement énuméré ci-dessus, une pièce de chaque équipement sera déployée au Centre de formation à la mécanisation agricole de Grand-Lahou (CFMAG) en tant qu'équipement de formation dédié pour permettre une exploitation adéquate des machines.



*1 E/N : Échange de Notes, *2 A/D : Accord de Don

Figure 2-2 : Flux de sélection des sites de déploiement des équipements et du nombre de pièces, à partir de l'étude préparatoire jusqu'à la fourniture des équipements

2) Sites de déploiement des équipements de terrain et nombre de pièces

Les entreprises et organisations qui desservent les zones cibles du projet ou qui sont enregistrées ou demandent leur enregistrement en tant que PMEAs au moment de la présente étude sont listées au Tableau 2-3 (deux PMEAs supplémentaires ont été ajoutées en tant que PMEAs situées en dehors des zones cibles au moment de l'étude sur le terrain, mais qui ont l'intention de s'installer dans une zone cible à l'avenir). Toutefois, ces entreprises et organisations étant des entités qui remplissent les conditions d'accréditation des PMEAs établies par l'ADERIZ. Concernant les

critère de sélection des PMEAs pour le déploiement de l'équipement qui sera fourni dans le cadre du présent projet, le principe adopté mettra l'accent sur la disponibilité d'une aire de stationnement comme nouvelle condition de sélection, pour empêcher le vieillissement et le vol des équipements, et déterminera le nombre de machines en fonction de la taille de l'aire de stationnement.

3) Politique contractuelle avec les PMEAs (défis et orientations pour une amélioration du contrat initial)

En principe, l'ADERIZ et les PMEAs poursuivront la politique contractuelle en vigueur. En particulier, les obligations concernant les inspections quotidiennes et les interventions en cas de panne seront du ressort des PMEAs, comme c'est déjà le cas actuellement.

D'autre part, outre les clauses contractuelles en vigueur actuellement, un soutien contractuel sera mis en œuvre en tenant compte des points suivants en ce qui concerne l'équipement cible de la fourniture dans le cadre du projet.

Le montant élevé de chaque remboursement dans le cadre du calendrier de remboursement des frais de location, représente une charge importante, en particulier pour les plus petites PMEAs, et constitue l'un des défis du contrat actuellement en vigueur entre l'ADERIZ et les PMEAs.

Par conséquent, le remplacement des pièces de rechange régulières, y compris des consommables, aux intervalles recommandés par le fabricant, pose des difficultés.

Pour améliorer cette situation, en ce qui concerne l'équipement cible de la fourniture dans le cadre du projet, l'ADERIZ exploitera un camion atelier pour remplacer les pièces de rechange régulières aux intervalles spécifiés par le fabricant, et effectuer un entretien simple visant à réduire le risque de pannes de l'équipement cible de la fourniture. Cela permettra de réduire la charge liée à la maintenance des PMEAs et de garantir que les frais de location soient payés conformément au contrat.

Il est envisagé d'inclure au préalable le coût des pièces de rechange régulières et le coût des services fournis par le camion atelier dans le coût du contrat conclu entre l'ADERIZ et les PMEAs.

En outre, jusqu'à présent PMEAs achètent les nouveaux équipements à un prix préférentiel, en les remboursant en plusieurs fois, mais étant donné que le projet fait partie de la coopération financière non remboursable, il est envisagé de réduire le coût de l'investissement initial (= acompte + avance + redevance de location pour la première année) à payer la première année.

Le consultant ayant conclu un contrat pour les services de consultations avec la partie ivoirienne apportera son soutien aux processus du contrat susmentionné entre l'ADERIZ et les PMEAs.

Tableau 2-3 : Aperçu des entreprises enregistrées en tant que PME (à la date de l'étude en août 2022)

PMEA Numéro ⁸	Nom de la société	Emplacement du siège social	Zones cibles des services de machinerie agricole (Le texte en gras indique la zone cible du projet)	Aire de stationnement	État de l'équipement en leur possession et conditions de stockage
1	AFRICA AGRECO	Sakassou (région du Gbèkè)	région du Gbèkè, région du Bélier, région du Béré, région du Hambol	Non	Mauvais ⁹
2	Garage Ivoire Agri (G.I.A) ⁶	Un transfert est prévu à Yamoussoukro	région du Cavally, du Hambol, du Gbèkè et du Bélier	Oui	Satisfaisante
3	AGRO-KROBIS ¹⁰	Un transfert est prévu dans la région du Gbèkè	région du Gôh, région du Gbèkè, région du Bélier,	Oui	Satisfaisante
4	AGRO NEGOCES ¹¹	Kohrogo (région du Poro) *Bouaké (transfert en provenance de la région du Gbèkè)	région du Poro, région du Haut-Sassandra, région du Gôh	Il y a trois aires de stationnement près du siège de Kohrogo.	Non confirmé
5	CAP BÉRÉ SARL	Abidjan *Le siège sera transféré à Yamoussoukro dans un avenir proche (l'acquisition du site est terminée).	région du Gbèkè, Yamoussoukro, région du Marahoué, région du Lôh-Djiboua, région du Tonkpi, région du Guémon, région du Béré, région du Haut-Sassandra	Un terrain de 2 500 m ² a déjà été acheté à Yamoussoukro pour installer une aire de stationnement. La préparation du terrain est terminée.	Satisfaisante
6	CI MOTORS CORPORATION	Treichville (Abidjan)	région du Gbèkè, région du Bélier, région des Lagunes, région du Hambol	Yopougon (Abidjan) Il y a une aire de stationnement sécurisée et clôturée. Il y a un garage sur le site et un entrepôt utilisé pour l'assemblage de véhicules, etc.	Satisfaisante
7	FERM BIO	Yamoussoukro	région du Bélier, Yamoussoukro, région du Gôh, région du Marahoué	La construction d'une aire de stationnement couverte à Yamoussoukro est terminée (il est prévu de construire une clôture à l'avenir)	Satisfaisante

⁸Numéro de PME : Numéro figurant sur la liste des entreprises enregistrées par l'ADERIZ

⁹AFRICA AGRECO : Les véhicules ont des fuites d'huile et sont stockés dans un endroit faisant face à la route et peuvent être volés.

¹⁰PME basée en dehors des zones cibles au moment de l'étude sur le terrain, mais qui prévoit d'intégrer les zones cibles dans le futur

¹¹Aucune visite du site n'a été effectuée, car aucun service de machinerie agricole n'était fourni dans la zone couverte par le projet au moment de l'étude sur le terrain.

PMEA Numéro ¹²	Nom de la société	Emplacement du siège social	Zones cibles des services de machinerie agricole (Le texte en gras indique la zone cible du projet)	Aire de stationnement	État de l'équipement en leur possession et conditions de stockage
8	GBEKE PREST AGRI	Cessation d'activité			
9	GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI)	Yamoussoukro	région du Gbèkè, région du Bélier, Yamassoukro , région du Marahoué, région du Haut-Sassanra	Un terrain de 1 200 m ² a déjà été acheté dans la périphérie de Yamoussoukro pour installer une aire de stationnement.	Relativement satisfaisante
11	PAYSAN AUTONOME	Yamoussoukro	région du Bélier, Yamoussoukro	Non	Mauvais ¹³
13	SIMA PREST	La coopération avec le projet n'a pas pu être obtenue ¹⁴			
14	SIPSA	Bouaflé (région du Marahoué)	Yamoussoukro , région du Marahoué	Il y a une aire de stationnement (garage) pour environ 3-4 véhicules entourée d'une clôture verrouillée. Il y a des plans d'expansion à l'avenir.	Satisfaisante
16	GREEN CONTROL	Yamoussoukro	région du Bélier, Yamoussoukro , région du Gôh	Un terrain de 2 000 m ² a déjà été acheté à Djamalabo (Yamoussoukro) pour installer une aire de stationnement.	Satisfaisante
Requête déposée	CORISAK (Coopérative des riziculteurs de Sakassou) (Demande d'enregistrement déposée)	Sakassou (région du Gbèkè)	Sakassou (région du Gbèkè) : 450 ha	Il y a un entrepôt appartenant à l'association qui sert de garage. Il y a également suffisamment d'espace de stationnement sur le terrain de l'association.	Satisfaisante

¹²Numéro de PME A : Numéro figurant sur la liste des entreprises enregistrées par l'ADERIZ

¹³PAYSAN AUTONOME : au moment de l'étude sur le terrain, le bureau venait d'être transféré et le matériel détenu était mal rangé, exposé à l'extérieur et de vulnérabilité au vol.

¹⁴Il n'a pas été possible de recueillir des informations, car les demandes d'entretiens ont été refusées à plusieurs reprises au cours de la période de l'étude (la même situation s'est produite pour les demandes faites par les consultants engagés localement).

En outre, les PMEAs, dans lesquelles l'état opérationnel des équipements vérifié lors de l'étude sur le terrain n'était pas approprié, ont également été exclues de la liste des candidats. Le plan sera donc élaboré en supposant que les équipements seront distribués aux PMEAs énumérées dans le Tableau 2-4 suivant.

Tableau 2-4 : Noms de PMEAs bénéficiaires d'équipements du projet et type/nombre d'équipements (provisoire)

Numéro de la PMEAs	Site de déploiement	Équipement			
		Tracteur (moyen)	Tracteur (grand)	Motoculteur	Moissonneuse-batteuse
2*1	Garage Ivoire Agri (G.I.A)	1	1	1	1
3*1	AGRO-KROBIS	2	1	1	2
5	CAP BÉRÉ SARL	4	2	2	2
6	CI MOTORS CORPORATION	4	1	2	2
7	FERM BIO	1	1	4	1
9	GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI)	1	1	4	1
14	SIPSA	1	1	4	1
16	GREEN CONTROL	5	2	2	2
Demande déposée	Coopérative des riziculteurs de Sakassou (demande d'enregistrement déposée)	5	1	2	2
--	CFMAG* (pour la formation)	1	1	1	1
Total		25	12	23	15

Source : Mission d'étude

*1 PMEAs basées en dehors des zones cibles au moment de l'étude sur le terrain, mais qui prévoient d'intégrer les zones cibles dans le futur

4) Équipement de maintenance

Il est prévu dans le cadre du présent projet de mettre en place un camion mobile en tant qu'équipement de maintenance, mais cet aménagement doit être situé à proximité de toutes les zones cibles, car il doit couvrir les zones cibles du projet.

En plus des conditions exposées ci-dessus, il faut assurer une aire de stationnement pour le camion atelier mobile, un bureau pour les mécaniciens permanents et un dépôt de pièces détachées.

Sur la base de ces conditions, le principe adopté consiste à déployer l'équipement de maintenance au centre de traitement des semences de l'ADERIZ à Yamoussoukro.

(3) Examen des accessoires de travail et des remorques de transport montés sur les tracteurs et les motoculteurs

1) Principes de base pour la sélection des équipements de travail et des remorques de transport

Les principes adoptés pour la sélection des **accessoires** de travail et des remorques de transport montés sur les tracteurs (taille moyenne), les tracteurs (grande taille) et les motoculteurs parmi les équipements de terrain feront l'objet d'une description.

Les tableaux 2-5 et 2-6 expliquent l'utilisation prévue des équipements de travail et des remorques de transport actuellement montés sur les équipements loués par l'ADERIZ ainsi que les principes à retenir pour le présent projet.

Des informations supplémentaires sur le Tableau 2-5 et le Tableau 2-6 sont décrites ci-dessous.

[Principe] Le principe de sélection des accessoires de travail consiste à fournir le même type d'accessoires de travail pour les modèles de tracteurs (grands) et de tracteurs (moyens).

[Bennes pour le transport des récoltes] Concernant les bennes pour le transport des récoltes demandées par l'ADERIZ lors de l'enquête sur le terrain, en raison de leur nécessité pour le transport du riz brut récolté, le principe adopté consiste à les inclure dans les équipements cibles de la fourniture.

[Porte-chars pour le transport de moissonneuses-batteuses] Les porte-chars pour le transport des moissonneuses-batteuses ne sont pas utilisés par l'ADERIZ à l'heure actuelle, et les moissonneuses-batteuses sont transportées sur des remorques à plancher bas.

Cependant, la route menant aux champs à partir de la route principale est étroite et accidentée, ce qui rend difficile l'accès aux grandes remorques à plancher bas. Le principe adopté dans le cadre du présent projet consiste donc à introduire un port-chart tracté par un tracteur pour transporter les moissonneuses-batteuses.

[Semoir] Concernant les semoirs qui ont fait l'objet de nombreuses demandes de la part des responsables des PMEAs lors de l'enquête sur le terrain, leur utilisation étant essentiellement limitée aux semis du riz pluvial, le principe adopté consiste à les retirer des équipements cibles de la fourniture.

Tableau 2-5 : Usage des accessoires de travail adoptés par l'ADERIZ et principes de la fourniture dans le cadre du projet

Accessoires de travail	Usage	Principes de fourniture
<p>Cultivateur rotatif</p> 	<p>Il s'agit d'un accessoire de travail dans lequel l'arbre (arbre à dents) avec plusieurs rangées de dents est entraîné par la prise de mouvement du tracteur ou du motoculteur pour brasser le sol tout en le concassant. Comparé à une charrue à disques, la profondeur de travail est faible, et l'effet d'enfouissement de l'herbe et de la paille est réduit, mais le sol est finement concassé et très régulier, ce qui en fait l'équipement de travail le plus standard dans les travaux de labour à l'aide d'un tracteur. Il est également utilisé pour labourer les rizières inondées.</p>	<p>Le <u>principe adopté consiste à l'inclure comme accessoire</u> avec tous les motoculteurs et <u>tracteurs</u> pour travailler dans différents types de champs.</p>
		<u>Fourniture prévue</u>
<p>Charrue à disques</p> 	<p>La charrue à disques est un accessoire de travail qui retourne le sol à chaque rotation des disques, et c'est cette rotation qui permet de surmonter tous les obstacles dans la terre, tels que les pierres et les porte-greffes, et le fait de retourner la terre a un effet élevé sur le sol sec et un effet de remblayage des chaumes, ce qui en fait un outil adéquat pour les travaux de préparation des rizières inondées.</p>	<p>Le <u>principe adopté consiste à l'inclure comme accessoire</u> avec tous les <u>tracteurs</u> pour travailler dans différents types de champs.</p>
		<u>Fourniture prévue</u>
<p>Herse à disques</p> 	<p>La herse à disques est utilisée après la charrue à disques pour broyer davantage les mottes de terre en petits morceaux.</p>	
		<u>Fourniture prévue</u>
<p>Semoir</p> 	<p>Tracté par un tracteur, cet équipement de travail sert à semer des engrais et des semences.</p>	<p>Bien qu'il s'agisse d'un accessoire de travail qui a fait l'objet de demandes de la part des responsables des PMEA lors de l'enquête sur le terrain, en Côte d'Ivoire, celui-ci étant principalement utilisé pour le semis du riz pluvial, le principe adopté consiste à <u>ne pas l'inclure dans la fourniture</u> du présent projet.</p>
		<u>Fourniture non prévue</u>





Accessoires de travail	Usage	Principes de fourniture
<p><u>Roue métallique</u></p> 	<p>Roue qui permet d'éviter que les véhicules ne s'enlisent lors de travaux dans les rizières inondées à l'aide de tracteurs et de motoculteurs.</p>	<p>En raison des nombreuses parcelles nécessitant des travaux de labour dans les rizières inondées, le <u>principe adopté consiste à l'inclure comme accessoire</u> avec tous les <u>motoculteurs</u> afin d'assurer leur utilisation dans une variété de champs.</p>
		<p><u>Fourniture prévue</u></p>

Tableau 2-6 : Utilisation prévue des remorques de transport adoptées par l'ADERIZ et principes de la fourniture dans le cadre du projet

Équipement de travail	Usage	Principes de fourniture
<p><u>Remorque pour le motoculteur</u></p> 	<p>L'équipement de travail est chargé sur la plateforme de chargement tractée par un motoculteur, et l'opérateur s'assoit sur son siège et se rend aux champs.</p>	<p>Elle est essentielle pour la mobilité sur le terrain et le <u>principe adopté consiste à l'inclure comme accessoire</u> avec tous les <u>motoculteurs</u>.</p>
		<p><u>Fourniture prévue</u></p>
<p><u>Port-chart pour le transport de moissonneuses-batteuses</u></p> 	<p>Tracté par un tracteur, il sert à transporter les moissonneuses-batteuses. Pour l'instant, il n'est pas utilisé par l'ADERIZ.</p>	<p>Il sera inclus comme accessoire avec les tracteurs pour assurer le transport des moissonneuses-batteuses qui seront fournies dans le cadre du présent projet. Cependant, étant donné qu'en raison du poids de la moissonneuse-batteuse, il ne peut être remorqué que par un tracteur (de grande taille), le principe adopté consiste donc à <u>l'inclure comme accessoire avec les tracteurs (de grande taille)</u>.</p>
		<p><u>Fourniture prévue</u></p>
<p><u>Benne pour le transport des récoltes</u></p> 	<p>Tractée par un tracteur, elle sert à transporter le riz battu.</p>	<p>Cet accessoire de travail, qui doit être remorqué par un tracteur (grande taille), a fait l'objet d'une demande lors d'un entretien avec l'ADERIZ, et le <u>principe adopté consiste à l'inclure comme accessoire avec les tracteurs (grande taille)</u>.</p>
		<p><u>Fourniture prévue</u></p>

Source : préparé par la mission d'étude

2) Sélection des équipements de travail (avant-projet)

Les équipements de travail sélectionnés dans le cadre des principes indiqués ci-dessus sont présentés au Tableau 2-7.

Tableau 2-7 : Équipements de travail à fournir (avant-projet)

Type d'équipement		Équipement de terrain à installer		
		Tracteur (moyen)	Tracteur (grande taille)	Motoculteur
Accessoires de travail	Fraise rotative	○	○	○
	Charrue à disques	○	○	--
	Herse à disques	○	○	--
	Semoir	--	--	--
	Roue métallique	--	--	○
Remorque de transport	Remorque pour motoculteur	--	--	○
	Porte-char pour le transport de moissonneuses-batteuses	--	○	--
	Benne pour le transport des récoltes	--	○	--

(4) Plan des équipements cibles de l'approvisionnement (avant-projet)

L'avant-projet des équipements qui seront approvisionnés est présenté au Tableau 2-8.

Tableau 2-8 : Équipements cibles de la fourniture (avant-projet)

	Type d'équipement	Spécifications générales	Accessoire	Quantités
1	Tracteur (de taille moyenne)	<ul style="list-style-type: none"> · 40 cv · Quatre roues motrices 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Charrue à disques · Herse à disques 	25 jeux
2	Tracteur (de grande taille)	<ul style="list-style-type: none"> · 70 cv · Quatre roues motrices 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Charrue à disques · Herse à disques · Porte-char pour le transport de moissonneuses-batteuses · Benne pour le transport des récoltes 	12 jeux
3	Motoculteur	<ul style="list-style-type: none"> · 10 à 15 cv 	<ul style="list-style-type: none"> · Fraise rotative · Remorques (la possibilité de prise en charge par le pays bénéficiaire sera également étudiée) · Roue en fer 	23 jeux
4	Moissonneuse-batteuse	<ul style="list-style-type: none"> · 70 cv · Type ordinaire · Type à chenille 	<ul style="list-style-type: none"> · Pont en aluminium 	15 jeux
5	Camion atelier	<ul style="list-style-type: none"> · 10 tonnes · 4 x 2 (propulsion arrière, roues arrière jumelées) · Euro 3 ou moins 	<ul style="list-style-type: none"> · Générateur diesel · Machine à souder au gaz · Compresseur d'air · Outils de mécanicien · Instruments de mesure · Outils électriques · Nettoyeur de pièces · Grue monorail · Table de travail · Nettoyeur haute pression, etc. 	1 jeu
6	Pièces de rechange			1 jeu par équipement

Source : Mission d'étude

2-2-3 Plan d'acquisition

2-2-3-1 Principes d'approvisionnement

(1) Organisme d'exécution du projet

La structure des organismes concernés dans les deux pays dans le cas où le présent projet serait mis en œuvre dans le cadre d'une aide financière non remboursable du gouvernement japonais est présentée à la Figure 2-3.

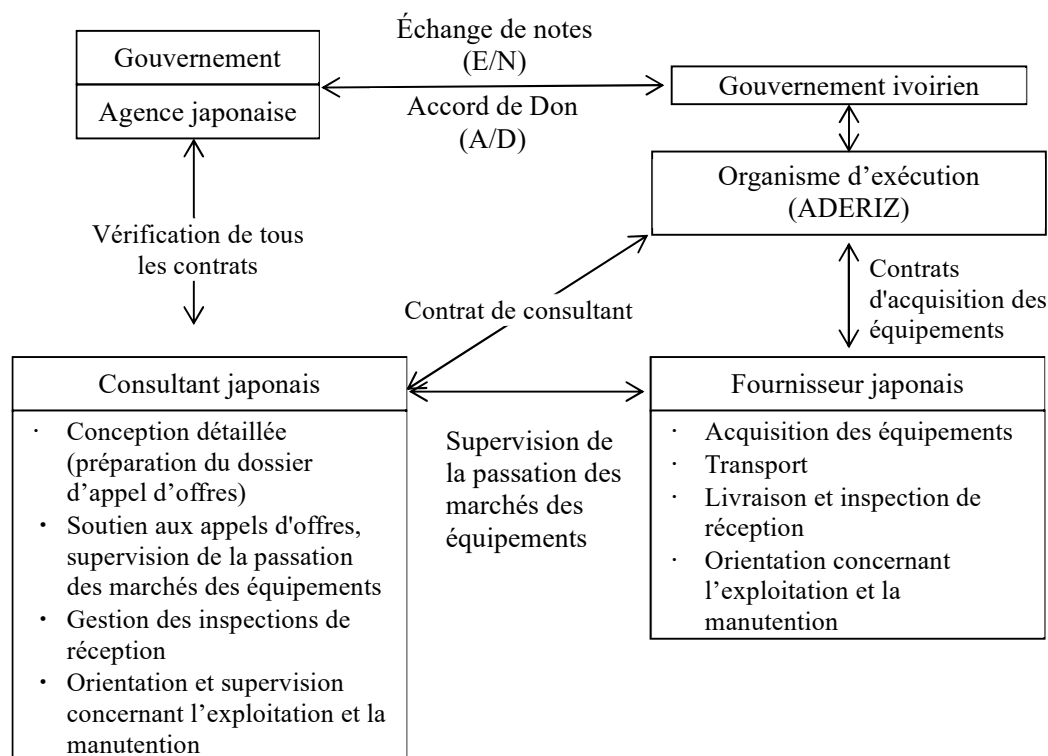


Figure 2-3 : Diagramme des affinités de la mise en œuvre du projet

L'organisme d'exécution du projet pour la partie ivoirienne est l'ADERIZ. Conformément au système de la coopération financière non remboursable du Japon, un consultant (bureau d'étude) japonais sera chargée de la conception détaillée et de l'approvisionnement, et une société japonaise sera également le principal contractant pour l'approvisionnement en équipements du présent projet.

(2) Gouvernement ivoirien

L'organisme d'exécution pour la partie ivoirienne sera l'ADERIZ, une agence de services de machinerie agricole des PMEAs, qui est responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance de l'équipement cible de la fourniture.

(3) Consultant

Après avoir signé l'échange de notes (E/N) et l'accord de don (A/D), l'ADERIZ conclura rapidement un contrat de service (contrat de services de consultation) avec le consultant japonais. Le consultant engagé fournira des services d'ingénierie pour la conception détaillée du projet, la

préparation du dossier d'appel d'offres, le soutien à l'exécution des offres et les services de supervision de la passation des marchés, et sera responsable du présent projet jusqu'à l'achèvement de la livraison des équipements.

(4) Fournisseur des équipements

Le fournisseur qui a passé les examens relatifs à la qualité et aux spécifications requises et remporté l'appel d'offres dans le cadre d'un appel d'offres restreint avec qualifications de soumission conclura un contrat avec l'ADERIZ pour la livraison de l'équipement prévu dans le présent projet.

2-2-3-2 Considérations relatives à la passation des marchés

(1) Système de l'aide financière non remboursable

L'ADRIZ, qui sera l'organisme d'exécution du présent projet, n'a pas d'antécédents en matière de coopération financière non remboursable du Japon ces dernières années, et les procédures de coopération financière et de mise en œuvre devront être pleinement expliquées et faire l'objet de discussions à chaque étape de la mise en œuvre afin de s'assurer qu'aucun retard ou défaut d'exécution ne se produise.

(2) Responsabilité pour les dommages ou la perte d'équipements pendant le transport

L'équipement dont la fourniture est prévue sera transporté par voie maritime depuis le pays d'approvisionnement (selon toute vraisemblance, le Japon, des pays tiers (l'Inde, l'Indonésie, la Thaïlande et la Chine)), déchargé dans le port d'Abidjan, dédouané et transporté par voie terrestre jusqu'à l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro).

La responsabilité pour les dommages ou la perte d'équipements pendant cette période de transport sera assumée par le fournisseur qui souscrira à une assurance transport.

(3) Responsabilité pour les dommages ou la perte d'équipements pendant les travaux d'installation, la mise en service et les orientations sur l'exploitation.

La responsabilité pour les dommages ou la perte d'équipements pendant les travaux d'installation (assemblage de l'équipement), les orientations sur la mise en service et sur l'exploitation après l'arrivée à la destination finale seront assumées par le fournisseur qui souscrira à une assurance construction.

Le droit de propriété serait ensuite transféré à la Côte d'Ivoire après livraison et inspection de réception.

2-2-3-3 Répartition de la fourniture et de l'installation des équipements

Tous les coûts liés à l'acquisition de l'équipement, y compris les coûts de transport jusqu'à l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro) et les coûts d'assemblage lors du déchargement, seront pris en charge par la partie japonaise. Après le déchargement des équipements au l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro), tous les frais, y compris les frais de transport vers chacune

des PMEAs, seront pris en charge par la partie ivoirienne. La répartition des charges incombant aux deux pays est indiquée au Tableau 2-9.

Tableau 2-9 : Répartition des dispositions incombant aux deux gouvernements

Contenu de la mise en œuvre		Répartition des charges		Remarque	
		Japon	Côte d'Ivoire		
Acquisition des équipements	Acquisition des équipements	○			
	Transport maritime et terrestre	○		Jusqu'au point de dédouanement	
	Dédouanement	○	○	Comprend les exonérations fiscales	
	Transport terrestre		○		Du port de déchargement au Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro)
				○	Transport du matériel qui sera utilisé pour la formation à l'exploitation par le fournisseur et la formation initiale à la maintenance par le consultant ainsi que les déploiements du CFMAG (Yamoussoukro – Grand-Lau aller-retour)
	Enregistrement des véhicules		○		
Orientations sur la mise en service et l'exploitation initiale, formation de la composante soft, etc.		○	○	Les frais de personnel et de déplacement des participants à la formation, le carburant et le matériel seront pris en charge par le pays bénéficiaire.	
Gestion des équipements	Espace de stockage		○	Supervision des conditions de stockage des PMEAs.	
	Exploitation et gestion		○	<ul style="list-style-type: none"> · Formation régulière des opérateurs et des mécaniciens par le CFMAG · Exploitation d'un camion atelier 	
	Formation quotidienne		○		
	Ouverture et maintien d'un compte bancaire dédié à la maintenance des équipements		○		
	Décision définitive concernant les PMEAs où les équipements seront déployés.	○	○	<ul style="list-style-type: none"> · Lors de l'approvisionnement de l'équipement, l'ADERIZ et le consultant sélectionneront les PMEAs dans lesquelles l'équipement sera déployé et obtiendront la confirmation finale de la JICA. 	

2-2-3-4 Plan de supervision de la passation des marchés

(1) Principes de base

Après la conclusion de l'E/N et de l'A/D, le consultant japonais conclura un contrat de services de consultation avec le gouvernement ivoirien pour mettre en œuvre la conception détaillée et les services de supervision de la passation des marchés conformément à l'étendue des travaux définis dans l'E/N, sur la base du cadre de la coopération financière non remboursable. Il est important que le consultant comprenne parfaitement le contexte de la mise en œuvre du projet ainsi que l'historique

et l'objectif de la conception sommaire pour l'élaboration des détails du projet.

L'expertise requise des superviseurs de la passation des marchés est la suivante. Ils doivent connaître le mécanisme et le fonctionnement des équipements et avoir de l'expérience dans la mise en œuvre d'orientations sur le fonctionnement, ainsi que sur l'inspection et la maintenance. Des orientations sur l'inspection et la maintenance quotidiennes sont particulièrement importantes pour que la partie ivoirienne puisse utiliser les équipements cibles de la fourniture de manière efficace et durable, et des orientations sur la maintenance s'appuyant sur la connaissance et l'expérience des équipements sont nécessaires.

(2) Travail de conception détaillée

Le contenu principal du travail de conception détaillée est le suivant.

- ① Discussions de démarrage, vérification des sites
- ② Examen des spécifications des équipements
- ③ Préparation du dossier d'appel d'offres
- ④ Explication du dossier d'appel d'offres, obtention du consentement
- ⑤ Soutien au travail relatif à l'appel d'offres (notification officielle, distribution du dossier d'appel d'offres, exécution de l'appel d'offres, évaluation des offres)
- ⑥ Soutien à la facilitation des procédures de contrats (négociation des contrats, rôle de témoin à la conclusion des contrats, procédures de certification des contrats)

(3) Service de supervision de la passation des marchés

Le contenu principal du travail de conception de l'exécution est le suivant.

- ① Confirmation de l'émission de bons de commande des équipements
- ② Inspections en usine et inspections avant expédition
- ③ Inspections avant embarquement (confiées à un organisme tiers)
- ④ Réunions préliminaires sur le terrain (calendrier de livraison, confirmation des mesures d'exonération fiscale, points essentiels de la mise en œuvre des orientations initiales)
- ⑤ Rôle de témoin aux orientations sur la mise en service et aux orientations de l'inspection et la maintenance
- ⑥ Inspection de réception et livraison
- ⑦ Préparation du rapport d'achèvement

2-2-3-5 Plan de gestion de la qualité

Les inspections suivantes seront effectuées à chaque étape du travail de passation des marchés afin de s'assurer que les équipements approvisionnés par le fournisseur sont conformes à la qualité et aux spécifications stipulées dans le contrat.

- ① Confirmation du contenu des bons de commande des équipements émis par les fournisseurs.
- ② Inspections en usine et avant expédition dans les usines de fabrication des équipements
- ③ Inspections avant embarquement
- ④ Inspection au moment de la livraison des équipements

2-2-3-6 Plan d'acquisition des équipements

(1) Fournisseurs

La présente étude a permis de confirmer, par le biais d'entretiens avec l'ADERIZ, des agriculteurs et chacune des PMEAs, que la faible disponibilité des pièces de rechange pour les équipements de terrain de fabrication chinoise a entraîné la dégradation du taux d'utilisation des équipements de terrain, ce qui a affecté les travaux agricoles.

Ceci est principalement dû au manque de distributeurs agréés en mesure de fournir un service après-vente adéquat sur le terrain.

Par conséquent, une condition de la passation des marchés est que le fabricant de l'équipement qui sera fourni dans le cadre du présent projet ait un distributeur agréé à Abidjan ou à Yamoussoukro.

Des équipements de terrain fabriqués par des fabricants qui répondent à ces critères seront sélectionnés dans le cadre du présent projet.

Les pays d'origine des équipements de terrain fabriqués par ces fabricants pour la Côte d'Ivoire sont indiqués au Tableau 2-10.

Tableau 2-10 : Pays dans lesquels les équipements cibles prévus dans le cadre du projet peuvent être approvisionnés et pays d'origine des équipements (avant-projet)

No.	Nom de l'équipement	Pays d'approvisionnement			Pays d'origine
		Côte d'Ivoire	Pays tiers	Japon	
1	Tracteur (de taille moyenne)	Possible de se procurer des produits fabriqués en Inde	Non examiné, afin de garantir la compétitivité	Possible de se procurer des produits fabriqués en Thaïlande	Inde, Thaïlande
2	Tracteur (de grande taille)				
3	Motoculteur	Impossible		Possible de se procurer des produits fabriqués en Indonésie	Indonésie
4	Moissonneuse-batteuse	Impossible		Possible de se procurer des produits fabriqués en Chine et en Thaïlande	Chine et Thaïlande
5	Camion atelier	Impossible		Possible de se procurer des produits fabriqués au Japon	Japon

Source : Mission d'étude

(2) Itinéraire d'approvisionnement

1) Aperçu du transport

Les itinéraires de transport des équipements dans le cadre du projet peuvent être divisés en trois catégories : produits approvisionnés au Japon, produits approvisionnés dans des pays tiers et produits approvisionnés localement, comme le montre la Figure 2-4.

La destination finale des équipements sera l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro). À l'heure actuelle, lorsque l'ADERIZ achète des machines agricoles pour les louer, celles-ci sont

livrées au l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro) auprès duquel les PMEAs récupèrent les équipements.

Toutefois, un entretien avec l'ADERIZ tenu lors de l'étude sur le terrain (août 2022) a révélé que l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro) était en cours de relocalisation vers une nouvelle installation à Yamoussoukro qui devrait s'achever à la mi-2024, c.-à-d., avant le moment de livraison de l'équipement. Par conséquent, il a été décidé que la destination finale des équipements aux frais du Japon sera la nouvelle antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro) après sa relocalisation.

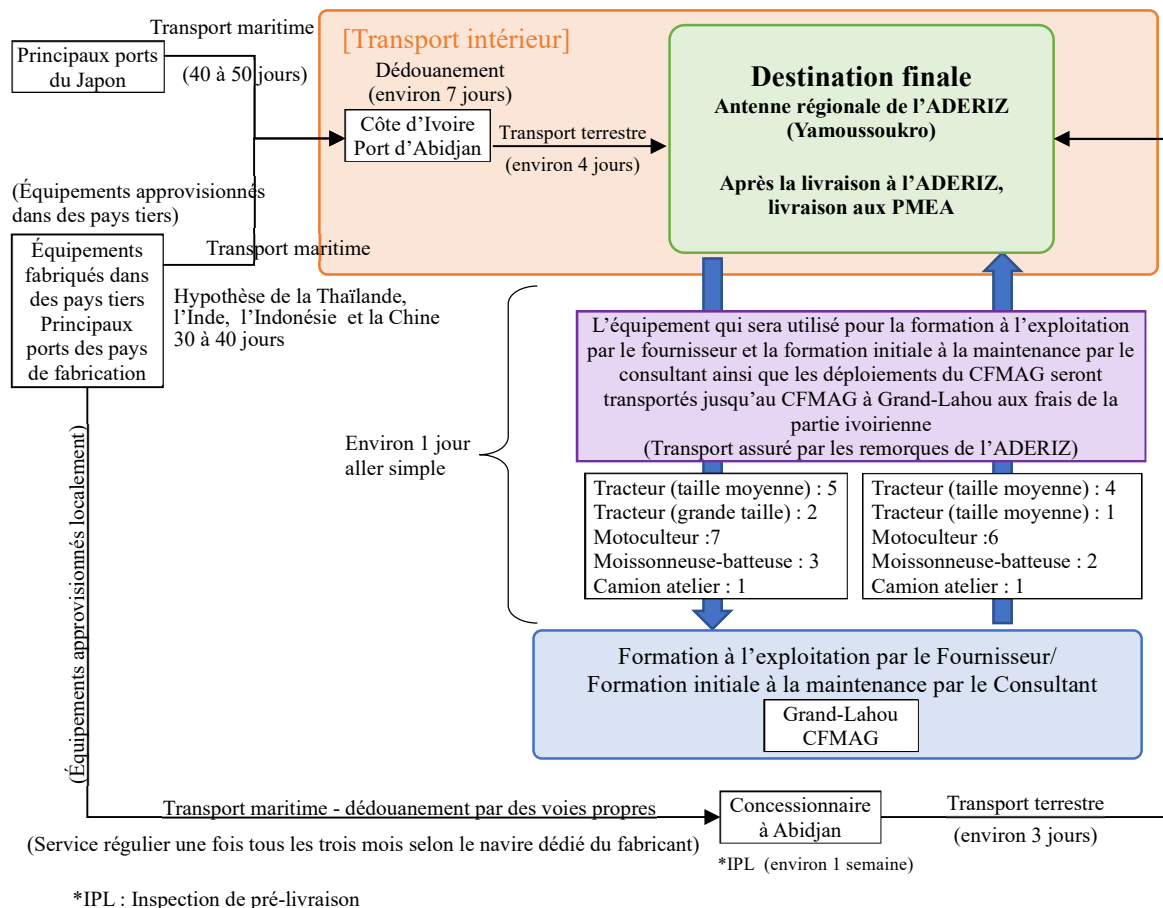
En revanche, étant donné que la formation à l'exploitation par le fournisseur et la formation initiale à la maintenance par le consultant dans le cadre de la « composante soft » seront réalisées au CFMAG de Grand-Lahou (région des Grands-Ponts), une partie de l'équipement qui sera utilisé pour la formation à l'exploitation par le fournisseur (cinq tracteurs de taille moyenne, deux tracteurs de grande taille, sept motoculteurs et trois moissonneuses-batteuses) et le camion atelier qui sera utilisé pour la formation à l'exploitation par le fournisseur ainsi que la formation initiale à la maintenance par le consultant dans le cadre de la « composante soft » seront acheminés aux frais de la Côte d'Ivoire jusqu'au CFMAG de Grand-Lahou (région des Grands-Ponts).

Une fois lesdites formations achevées, tous les équipements autres que ceux qui seront déployés au CFMAG seront de nouveau transportés aux frais de la partie ivoirienne jusqu'à l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro) pour être remis aux PMEAs.

Le transport aller-retour entre l'Antenne régionale de l'ADERIZ (Yamoussoukro) et le CFMAG sera effectué à l'aide de cinq remorques appartenant à l'ADERIZ, qui prendra également en charge les frais de carburant et de main-d'œuvre pour l'acheminement (Photo 2-5).



Photo 2-5 : Remorques pour le transport de machines agricoles appartenant à l'ADERIZ



Nombre total de jours pour le transport des équipements de terrain = environ 50 à 65 jours

Figure 2-4 : Aperçu de voies de transport

2) Transport des produits approvisionnés au Japon

Les produits approvisionnés au Japon seront transportés par voie terrestre de l'usine du fabricant jusqu'à un grand port japonais, et du port japonais en question jusqu'au port d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, par voie maritime dans des conteneurs. D'après les entretiens réalisés auprès de plusieurs opérateurs de transport maritime, tous ont confirmé au moment de l'étude préparatoire qu'ils n'avaient pas de services RORO vers la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, outre les documents courants d'importation et d'exportation, la Côte d'Ivoire exige la mise en œuvre d'une vérification de la conformité ¹⁵(VOC) et la délivrance d'un bordereau de suivi des cargaisons ¹⁶(BSC).

Après le déchargement dans le port d'Abidjan, les équipements seront dédouanés et transportés

¹⁵Il s'agit d'un programme de vérification par un organisme tiers que les produits à exporter sont conformes aux normes du système juridique/des autorités de contrôle du pays importateur, dans le but de garantir la sécurité des produits, la protection des consommateurs, l'uniformité des normes de qualité, la simplification des procédures de dédouanement, la prévention de la concurrence déloyale et la détection des produits contrefaits. Un certificat délivré dans le cadre de ce système est requis pour le dédouanement en Côte d'Ivoire.

¹⁶L'inspection consiste à contrôler que les produits faisant l'objet de la transaction respectent ou dépassent les normes de la Côte d'Ivoire ou les normes régionales et internationales par le biais de vérifications des factures pro forma et autres documents pertinents soumis par l'exportateur avec la demande d'inspection, et de vérifications des marchandises réelles. En même temps, l'itinéraire prévu de la cargaison depuis le chargement jusqu'à l'arrivée au port de déchargement sera également identifié.

par voie terrestre sur remorque. Les équipements de terrain seront ensuite acheminés jusqu'aux locaux du distributeur agréé du fabricant à Abidjan, puis jusqu'au lieu d'entreposage des équipements du CFMAG à Grand-Lahou.

Sur la base de ce qui précède, le temps nécessaire au transport de ces équipements est d'environ 50 à 60 jours.

3) Transport des produits en provenance de pays tiers

Les produits approvisionnés dans des pays tiers (selon toute vraisemblance, la Thaïlande, la Chine, l'Inde, l'Indonésie) seront transportés par voie terrestre de l'usine du fabricant jusqu'à un grand port du pays tiers en question, et de ce port jusqu'au port d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, par voie maritime dans des conteneurs. Comme pour le transport des produits approvisionnés au Japon, une VOC doit être effectuée et un BS doit être délivré.

Après le déchargement dans le port d'Abidjan, les équipements seront dédouanés et transportés par voie terrestre sur remorque. Les équipements de terrain seront ensuite acheminés jusqu'aux locaux du distributeur du fabricant à Abidjan, puis jusqu'au lieu d'entreposage des équipements du CFMAG à Grand-Lahou.

Sur la base de ce qui précède, le temps nécessaire au transport de ces équipements est d'environ 40 à 55 jours.

4) Transport des produits approvisionnés localement

Certains des équipements qui seront fournis dans le cadre du projet (certains équipements de terrain) peuvent être approvisionnés auprès de distributeurs agréés du fabricant en Côte d'Ivoire. Dans le cas d'un approvisionnement auprès d'un distributeur agréé dans le pays, l'équipement sera en principe transporté jusqu'à un distributeur agréé du fabricant à Abidjan par les propres routes du fabricant (vols réguliers tous les trois mois), où il sera réglé et inspecté (IPL : Inspection pré-livraison) selon les normes du fabricant dans l'atelier de maintenance du distributeur agréé, puis transporté par voie terrestre jusqu'à sa destination finale au CFMAG à Grand-Lahou.

2-2-3-7 Plan des orientations sur la mise en service et sur l'exploitation

Des orientations sur la mise en service et sur l'exploitation seront mises en œuvre par les ingénieurs du fabricant lors de la livraison de l'équipement. Le calendrier de mise en œuvre est présenté ci-dessous.

(1) Tracteur, motoculteur

Jour 1 : cours en classe sur l'aperçu de l'équipement, les différentes fonctions, la description de la structure et l'utilisation en toute sécurité

Jour 2 : cours en classe sur la maintenance et le dépannage

Jour 3 : compétences pratiques en matière de maintenance et de dépannage

Jour 4 : compétences pratiques dans les parcelles et compétences pratiques en matière d'exploitation en toute sécurité

(2) Moissonneuse-batteuse

Jour 1 : cours en classe sur l'aperçu de l'équipement, les différentes fonctions, la description de la structure et l'utilisation en toute sécurité

Cours en classe et compétences pratiques en matière de maintenance et de dépannage

Compétences pratiques dans les parcelles et compétences pratiques en matière d'exploitation en toute sécurité

(3) Camion atelier

Jour 1 : brève description du corps principal du véhicule et de la configuration des équipements embarqués

Jour 2 : cours en classe sur l'utilisation des équipements embarqués

Jour 3 : Formation pratique à l'aide des équipements embarqués

2-2-3-8 Plan de la composante soft (formation initiale à la maintenance donnée par le consultant)

(1) Mise en place d'un système de maintenance des équipements

Le camion atelier dont la fourniture est prévue dans le cadre du présent projet et les installations du CFMAG seront utilisés pour mettre en œuvre la composante soft dont le contenu est indiqué au Tableau 2-11.

Tableau 2-11 Contenu des activités de la composante soft
(formation initiale à la maintenance donnée par le consultant)

Rubrique	Contenu des activités	
Objectif	L'objectif est de s'assurer que les équipements de terrain ne tombent pas en panne aux moments où leur utilisation est requise, comme à la période de labour et de récolte, et que ces équipements font l'objet d'une maintenance régulière de manière à garantir une récolte stable de riz local.	
Chargé de la mise en œuvre	Instructeur mécanicien	
Lieu de mise en œuvre	Installations du CFMAG (atelier de maintenance, salles de classe)	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécaniciens de l'ADERIZ (2 personnes) ➤ Personnel enseignant du CFMAG (du personnel dans le domaine de la mécanique est requis) 	
Matériel pédagogique d'apprentissage en classe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matériel pédagogique original (préparé au Japon) ➤ Manuels d'utilisation, carnets d'entretien et catalogues de pièces de rechange pour chaque équipement 	
Matériel pédagogique de formation pratique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Camion atelier fourni dans le cadre du présent projet ➤ Équipements de terrain anciens et inutilisables au CFMAG (formation pratique avec des moteurs, des transmissions, etc. hors service) 	
Contenu des activités	Apprentissage en classe	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des mécanismes des principales unités des équipements communs et acquisition des techniques de base d'inspection et de maintenance. • Acquisition des connaissances de base relatives aux équipements de maintenance embarqués dans le camion atelier. • Acquisition de compétences en matière de gestion des équipements en ayant recours à des registres d'exploitation des équipements, de registres de pièces, etc. • Acquisition du savoir-faire en matière de planification et de mise en œuvre de l'exploitation du camion atelier avec l'ADERIZ en fonction de l'état opérationnel des équipements des PME.A.
	Compétences pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de formations sur la maintenance des équipements de terrain en ayant recours au camion atelier. Plus précisément, la formation à la réparation des équipements sera mise en œuvre en utilisant comme matériel pédagogique les équipements de terrain actuellement au CFMAG qui sont anciens et inutilisables (formation avec des moteurs, des transmissions, etc. hors service).

2-2-3-9 Calendrier de mise en œuvre

Le présent projet est mis en œuvre sur la base de l'aide financière non remboursable du Japon, dont le calendrier est présenté au Tableau 2-12.

Tableau 2-12 : Calendrier de mise en œuvre du projet (avant-projet)

Période		Nombre de mois requis																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Contrats	Approbation du Cabinet (A/C)	Δ																					
	Signature de l'échange de notes (E/N)		Δ																				
	Signature de l'accord de don (A/D)		Δ																				
	Contrat de consultant			ΔΔ	Contrats et approbations																		
Conception détaillée	Confirmation des détails du plan			■																			
	Examen des spécifications des équipements				□																		
	Préparation du dossier d'appel d'offres				□																		
	Approbation du dossier d'appel d'offres					■																	
	Avis d'appel d'offres					Δ																	
	Remise des dessins et explications internes					□																	
	Appel d'offres							Δ	Δ	Soumission du prix													
	Évaluation des offres						■																
	Contrats d'entrepreneur							Contrats	ΔΔ	Approbations													
Supervision de la passation des marchés	Préparation des dessins de production							□															
	Production des équipements																						
	Examen et définition des prix de location aux PMEAs																						
	Sélection des PMEAs																						
	Inspection des produits, inspection avant expédition, inspection avant embarquement																						
	Transport des équipements																						
	Travaux de déballage, de livraison et d'installation																						
	Ajustement et essai de fonctionnement																						
	Orientations sur la mise en service et sur l'exploitation																						
	Inspection de réception et livraison des équipements																						
	Composante soft																						

■ : travail sur le terrain
□ : travail au Japon

2-3 Aperçu des responsabilités incombant au pays bénéficiaire

Les responsabilités incombant à la partie ivoirienne, si le projet est mis en œuvre dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon, seront les suivantes.

2-3-1 Conclusion d'un arrangement bancaire, délivrance des autorisations de paiement

La partie ivoirienne ouvrira un compte bancaire au nom de l'État ivoirien auprès d'une banque japonaise et délivrera une autorisation de paiement à ladite banque. En outre, elle devra payer la commission de notification pour l'autorisation de paiement (A/P) et les frais de virement conformément à l'arrangement bancaire (A/B).

2-3-2 Avantages et facilitations

Accord d'avantages et de facilitations au consultant contracté par la partie ivoirienne et aux ressortissants japonais envoyés dans le cadre des services décrits dans le contrat avec le fournisseur et en relation avec ledit contrat, lors de l'entrée et du séjour en Côte d'Ivoire, dans le but d'effectuer des prestations de services, et lors de visites aux agences gouvernementales.

2-3-3 Dédouanement et procédures d'exonération des droits

2-3-3-1 Dédouanement

Préparation des documents nécessaires au dédouanement des équipements cibles de la fourniture dans le cadre du présent projet et mise en œuvre de diverses demandes et autres procédures auprès des ministères et agences concernés pour la partie ivoirienne conformément au calendrier d'approvisionnement des équipements.

2-3-3-2 Traitement fiscal

Les équipements et les matériaux qui seront approvisionnés dans le cadre du projet et les taxes prélevées en Côte d'Ivoire, telles que les impôts, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée, et toute autre taxe imposée dans le pays, seront exonérés.

2-3-3-3 Procédures d'exonération des droits

Pour bénéficier de l'exonération fiscale, le fournisseur, une fois l'embarquement terminé, devra remettre les documents d'embarquement à l'ADERIZ, qui, avec ces documents, déposera une demande d'exonération des droits de douane du matériel avec l'E/N indiquant que l'exonération fiscale est applicable à la Direction générale des douanes du ministère des Finances du gouvernement ivoirien. Le ministère des Finances délivrera avec cette demande d'exonération fiscale une lettre indiquant l'exonération fiscale accordée (décision d'admission exceptionnelle en franchise). La procédure de délivrance de ce document prend environ sept jours. Avec cette lettre, le fournisseur pourra importer les équipements en franchise de droits.

Le fournisseur devra rappeler à l'ADERIZ de préparer les documents nécessaires à l'octroi de l'exonération fiscale au moins deux à trois mois à l'avance au cas où la procédure d'exonération de droits prendrait du retard.

2-3-4 **Prise en charge des frais de carburant, de lubrifiant et d'eau, etc. pendant l'encadrement technique et des frais de voyage et autres dépenses du personnel des organismes et des opérateurs concernés**

La partie ivoirienne prendra en charge les frais de carburant, de lubrifiant et d'eau pour le lavage des véhicules, etc. nécessaires au fonctionnement de l'équipement lors des orientations sur la mise en service et sur l'exploitation fournies par le fabricant et de la composante soft mises en œuvre par le consultant, ainsi que les frais de voyage et les indemnités journalières du personnel des organismes et opérateurs concernés pour la partie ivoirienne.

2-3-5 **Transport des équipements jusqu'à chaque PME A**

Dans le cadre du projet, après la livraison de l'équipement, les orientations sur la mise en service et sur l'exploitation, ainsi que la « composante soft » seront réalisées au CFMAG de Grand-Lahou. Le transport des équipements jusqu'à chaque PME A sera alors sous la responsabilité de la partie ivoirienne.

2-3-6 **Acquisition de terrains pour en faire des aires de stationnement d'autres sites de stockage**

Les petites et moyennes entreprises spécifiées en tant que PME A ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de cette étude lors de la planification du présent projet. Certaines PME A étaient déjà dotées d'une aire de stationnement, mais, dans la plupart des cas, bien que l'acquisition d'un terrain ait été effectuée, la construction de l'aire de stationnement était prévue ou en cours.

Dans les PME A où les équipements seront déployés, il sera nécessaire de prévoir la superficie indiquée ci-dessous, des toits pour protéger les équipements de la pluie et du vent, et une aire de stationnement sécurisée contre le vol.

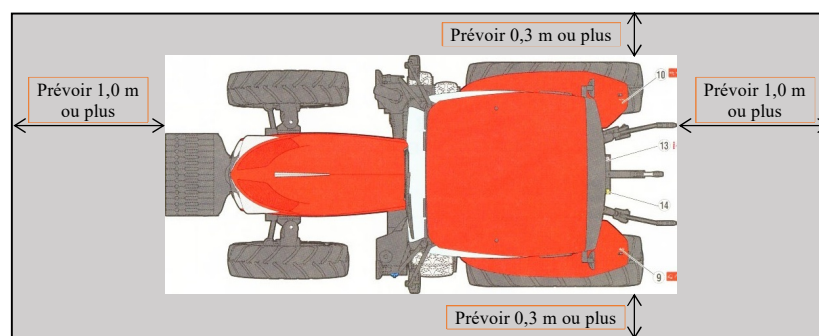


Figure 2-5 : Superficie minimum de l'aire de stationnement requise pour une (1) machine

2-3-7 **Maintenance adéquate de l'équipement**

La partie ivoirienne veillera à ce que les équipements agricoles ainsi fournis soient correctement entretenus et que le budget nécessaire soit prévu à cet effet. Il s'assurera également que le personnel nécessaire est disponible et que le niveau de compétence nécessaire est maintenu pour garantir l'exploitation adéquate et en toute sécurité de ces équipements.

Elle œuvrera à l'amélioration des compétences du personnel afin d'assurer une capacité de maintenance pérenne par le biais d'orientations sur la mise en service, l'exploitation et l'utilisation de manuels qui seront produits dans le cadre de la composante soft.

2-3-8 Soumission des rapports de suivi du projet

L'ADERIZ préparera un rapport de suivi du projet conformément au format de la JICA et le soumettra à la JICA dans les délais requis (quatre rapports au total).

2-3-9 Autre

La partie ivoirienne prendra en charge tous les coûts liés au présent projet autres que ceux financés par la partie japonaise au titre de l'aide financière non remboursable.

2-4 Plan d'exploitation et de maintenance du projet

2-4-1 Système de maintenance ayant recours à un camion atelier

Jusqu'à présent, en Côte d'Ivoire, les équipements approvisionnés dans le cadre du projet PUR2020 sont prêtés aux PMEAs sous la supervision de l'ADERIZ, et en ce qui concerne leur exploitation, les PMEAs elles-mêmes effectuent des inspections quotidiennes et périodiques, etc., et lorsque des réparations majeures sont nécessaires, elles font appel au distributeur du fabricant ou à un atelier de réparation général.

Cependant, comme ce projet vient juste de démarrer, des cas de mauvaise maintenance et des retards dans l'approvisionnement en pièces ont pu être observés, ce qui a affecté les travaux agricoles.

C'est pourquoi, dans le cadre du présent projet, il a été décidé que les inspections régulières de l'équipement cible de la fourniture seraient effectuées par le camion atelier prévu dans la fourniture du présent projet, tandis que pour les inspections quotidiennes et lorsque qu'un entretien ou des réparations de grande envergure tels que des révisions complètes seront nécessaires, la PMA louant l'équipement ferait appel au distributeur agréé du fabricant ou un à atelier de réparation général.

L'ADERIZ déploiera deux personnes pour l'exploitation du camion atelier.

2-4-2 Système de maintenance utilisant les manuels produits dans le cadre de la composante soft

L'ADERIZ utilisera les manuels qui seront produits dans le cadre de la composante soft prévue par le projet pour établir un système permettant d'assurer l'exploitation durable des machines agricoles de manière efficace, pérenne et en toute sécurité, en utilisant des équipements de maintenance.

2-5 Coût approximatif du projet

2-5-1 Coût approximatif du projet cible de la coopération

2-5-1-1 Coût approximatif

(1) Coûts à la charge de la partie ivoirienne

Tableau 2-13 : Coûts à la charge de la partie ivoirienne

Calendrier	Poste de dépense	Coût (en millions de yens)
Avant l'appel d'offres	Commission de l'arrangement bancaire	0,06
Pendant la mise en œuvre du projet	Commission sur la base de l'arrangement bancaire (partie des contrats d'entrepreneur)	0,06
	Assurer la mise à disposition de l'ordinateur et des mobiliers nécessaires à la gestion des pièces de rechange utilisés par les mécaniciens du camion atelier et d'un espace de stationnement pour le camion atelier à la nouvelle antenne régional de l'ADERIZ (à Yamoussoukro)	0,31
	Embaucher au moins une personne supplémentaire au sein du CFMAG pour les conseils techniques sur les équipements de maintenance	0,83 par an
	Affecter deux mécaniciens à l'exploitation du camion atelier	1,66 par an
	Prendre en charge les budgets nécessaires à formation à l'exploitation initiale par le fournisseur et à la formation à la maintenance par le consultant dans le cadre de « composante soft », autres que ceux couverts par la partie japonaise dans le cadre du projet	0,33
Après la mise en œuvre du projet	Acheminer (aller-retour) de la nouvelle antenne régional de l'ADERIZ (à Yamoussoukro) jusqu'au CFMAG une partie de l'équipement cible de la fourniture (équipement qui sera utilisé pour la formation à l'exploitation initiale par le fournisseur et la formation à la maintenance par le consultant dans le cadre de « composante soft », et équipement qui sera déployé au CFMAG)	0,62
	Prendre en charge les frais de tenue de compte bancaire pour déposer et épargner les redevances de location perçues par l'ADERIZ auprès des PME A pour l'exploitation de l'équipement cible de la fourniture	0,003
	Prendre en charge les frais d'exploitation du camion atelier	0,37
	Avec le soutien du PRORIL2 et en collaboration avec le CFMAG, l'ADERIZ lancera une formation destinée aux opérateurs et mécaniciens des PME A et délivrera des certificats de participation aux participants	0,33
Total		4,57

(2) Conditions d'estimation

1) Point d'estimation

Le point d'estimation sera septembre 2022, le mois du retour de la mission d'étude sur le terrain au Japon, et le taux de change utilisé pour l'estimation sera celui du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022, en remontant de trois mois à partir de la fin août 2022, le mois précédant d'un mois le mois du retour au Japon.

2) Taux de change

① Monnaie locale

L'unité monétaire en circulation en Côte d'Ivoire est le franc de la Communauté financière africaine (Franc CFA), qui est lié à l'euro par une parité fixe de 1 € = 655,957 CFA.

Par conséquent, le total est calculé en monnaie locale (1€ = 655,957 CFA).

② Taux de change

Les taux de change respectifs adoptés dans la présente étude sont les suivants.

Taux de change du dollar américain par rapport au yen japonais : 1,00 USD = 136,27 yens

Taux de change de l'euro par rapport au yen japonais. : 1,00 euro = 140,77 yens

Taux de change de la monnaie locale par rapport au yen japonais: 1,00 FCFA = 0,20755 yen

3) Coût unitaire de l'embauche d'ingénieurs japonais

Le point dans le temps de l'estimation étant septembre 2022, le coût salarial unitaire (montant mensuel) utilisé dans cette estimation a été calculé comme un coût mensuel obtenu en multipliant le coût unitaire technique de 2022 du ministère du Territoire, des Infrastructures et des Transports pour les travaux de conception (montant journalier) par 20 jours.

Tableau 2-14 : Coût salarial unitaire des ingénieurs japonais (montant mensuel)

Classification selon les normes nationales	Classement (N°)	Prix unitaire (journalier)	Prix unitaire (mensuel)
Ingénieur en chef	N° 2	58 600 yens	1 172 000 yens
Technicien A	N° 3	51 200 yens	1 024 000 yens
Technicien B	N° 4	41 600 yens	832 000 yens

4) Fluctuation des prix

Dans le présent projet, les travaux d'installation ne concernent que le déballage et la livraison de l'équipement, et aucun travail de construction ou de montage n'est nécessaire. Il n'y a donc aucun élément affecté par les fluctuations de prix, et les valeurs de fluctuation de prix prévues ne sont donc pas prises en compte.

5) Autre

Les critères utilisés pour l'estimation sont les suivants.

- Étude préparatoire : manuel de conception et d'estimation de la coopération, compilation des équipements, octobre 2019

- Étude préparatoire : manuel de conception et d'estimation de la coopération, compilation complémentaire (supplément), novembre 2020

6) Composante soft

Étant donné que le projet prévoit la mise en œuvre d'une composante soft, les coûts de cette composante sont inclus.

2-5-2 Coûts d'exploitation et de maintenance

2-5-2-1 Statut opérationnel des services de machinerie agricole des PMEAs cibles

(1) Structure des frais des services de machinerie agricole

Les prix unitaires de location recommandés par l'ADERIZ et les prix de service fixés par chaque PMEAs sont indiqués au Tableau 2-15.

Les prix fixés par les PMEAs sont fixés de manière indépendante par chaque PMEAs sans nécessairement s'en tenir aux prix unitaires recommandés par l'ADERIZ. Par exemple, dans certains cas, le prix de service de labour par hectare pour les tracteurs (jusqu'à 50 000 FCFA par utilisation) est inférieur au prix unitaire par hectare pour les motoculteurs (jusqu'à 60 000 FCFA par utilisation), ce qui indique que le service est moins cher, moins exigeant pour l'opérateur et plus rapide à mettre en œuvre.

En outre, au regard des prix des services de labour avec des tracteurs et des motoculteurs, chaque PMEAs, tout en tenant compte du prix unitaire recommandé par l'ADERIZ, a également apporté quelques innovations, comme la fixation des prix des services par nombre de labours, en fonction des demandes réalistes au niveau de la parcelle de l'agriculteur.

Tableau 2-15 : Coût unitaire des services de machinerie agricole par hectare

Équipement	Travail		Prix unitaire de service recommandé par l'ADERIZ (FCFA/ha)	Fourchette de prix des services adoptée dans les PMEAs (FCFA/ha)	
				Plancher	Plafond
Tracteurs	Culture	1 fois	60 000 - 70 000	45 000	50 000
		2 fois		80 000	100 000
	Labour	1 fois	30 000 - 40 000	45 000	50 000
	Préparation du sol (nivellement)	-	5 000 - 10 000	35 000	100 000
Motoculteur	Culture	1 fois	60 000 - 80 000	60 000	
		2 fois		65 000	100 000
Semoir (semis à l'aide d'un tracteur)	Ensemencement	-	15 000 - 25 000	35 000	60 000
Épandeur d'engrais (distribution à l'aide d'un tracteur)	Distribution d'engrais	-	-	15 000	25 000
Batteuse	Battage	-	-	45 000	50 000
Batteuse / trieur	Battage et triage	-	45 000 - 55 000	30 000	40 000
Moissonneuse	Récolte	-	35 000 - 45 000	25 000	40 000
Moissonneuse-batteuse	Récolte, battage et triage	-	100 000 - 120 000	90 000	120 000

(2) Situation de la gestion des PMEAs

Les données de base concernant la situation actuelle des équipements appartenant aux neuf PMEAs et de leur personnel (Tableau 2-3) envisagées pour obtenir un contrat de location d'équipements de la part de l'ADERIZ dans le cadre du présent projet, ainsi que les données sur la situation des revenus et dépenses en 2021 et le statut des activités commerciales pour chacune des six entreprises pour lesquelles les données étaient disponibles sont présentées au Tableau 2-16 et 17. Cela confirme que pour ces six entreprises, les dépenses de base telles que les frais de personnel (opérateurs, personnel de direction, personnel administratif, etc.), les frais de carburant, le coût de la maintenance des équipements peuvent être couverts par les revenus de leurs activités.

Tableau 2-16 : Statut organisationnel et opérationnel des PMEAs (recettes et dépenses) (2021) (1^{re} partie)

No. de l'ADERIZ	Nom de la PMEA	Forme d'organisation	PMEA Année de certification	Nombre d'employés				Équipement détenu Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre de pièces d'équipement en service.													
				Total	Réguliers	Irréguliers	Dont opérateurs d'équipement mécaniciens et chauffeurs	Motoculteur		Tracteurs		Moissonneuse		Mini moissonneuse-batteuse		Moissonneuse-batteuse		Batteuse		Batteuse / trieur	
								Chine	Autre	Chine	Autre	Chine	Autre	Chine	Autre	Chine	Autre	Chine	Autre	Chine	Autre
2	Garage Ivoire Agri (G.I.A)	SARL	2015	9	3	6	6	4 (4)		2 (2)		0		0		0		0			
	L'entreprise est un distributeur agréé de machines agricoles fabriquées par Agritech et fournit des services de réparation et de maintenance. Elle fournit des services de machines agricoles dans le cadre de son activité.							0	4 (4)	0	2 (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3	AGRO-KROBIS	SARL	2019	13	13	0	10	0		8 (7)		4 (4)		4 (4)		0		7 (5)		0	
	Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy.							0	0	0	8 (7)	0	4 (4)	4 (4)	0	0	0	0	7 (5)	0	0
5	CAP BERE	SARL	2019	5	4	1	4	4 (4)		17 (17)		0		0		2 (2)		4 (4)		0	
	Il s'agit d'une PMEA, dont l'activité principale est le service de machines agricoles.							0	4 (4)	0	17 (17)	0	0	0	0	0	2 (2)	4 (4)	0	0	0
6	CI-MOTORS CORPORATION	SARL	2018	23	14	9	8	4 (4)		10 (7)		0		2 (2)		0		0		2 (2)	
	L'entreprise vend différents types de machines agricoles, ainsi que des engrais, des semences et du matériel agricole. Elle fournit des services de machines agricoles dans le cadre de son activité.							4 (4)	0	10 (7)	0	0	0	2 (2)	0	0	0	0	0	0	2 (2)
7	FARM BIO	SARL	2019	6	2	4	3	0		3 (3)		0		0		0		3 (3)		0	
	Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy.							0	0	0	3 (3)	0	0	0	0	0	0	0	3 (3)	0	0
9	GRACI (Grace Agricole de Côte D'Ivoire)	SARL	2019	6	2	4	4	8 (5)		1 (1)		1 (1)		0		1 (1)		3 (2)		0	
	Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy.							1 (0)	7 (5)	0	1 (1)	1 (1)	0	0	0	0	1 (1)	2 (1)	1 (1)	0	0
14	SIPSA	SARL	2020	7	3	4	4	2 (2)		1 (0)		0		0		0		2 (2)		0	
	Il s'agit d'une PMEA, dont l'activité principale est le service de machines agricoles.							2 (2)	0	0	1 (0)	0	0	0	0	0	0	2 (2)	0	0	0
16	GREEN CONTROL	SARL	2020	9	8	1	7	4 (2)		4 (3)		0		0		1 (1)		3 (3)		0	
	Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy. Elle produit également du riz sur ses propres terres agricoles. Une rizerie et un entrepôt sont en construction.							4 (2)	0	0	4 (3)	0	0	0	0	0	1 (1)	3 (3)	0	0	0
-	CORISAK Coopérative des riziculteurs de Sakassou	Coopérative	Requête déposée	10	4	6	6	3 (2)		0		0		0		0		1 (1)		1 (1)	
	La coopérative dispose d'une aire de séchage du riz paddy, d'une rizerie et d'une aire de stationnement dans ses locaux, et laboure les champs de la coopérative avec ses propres machines agricoles.							3 (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 (1)	0	0	1 (1)
								29 (23)		46 (40)		5 (5)		6 (6)		4 (4)		23 (20)		3 (3)	
								14 (10)	15 (13)	10 (7)	36 (33)	1 (1)	4 (4)	6 (6)	0	0	4 (4)	22 (19)	1 (1)	2 (2)	1 (1)
								71%	87%	70%	92%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	86%	100%	100%	100%

*Équipements détenus : nombre d'équipements achetés uniquement au cours des cinq dernières années. Les équipements des années précédentes n'ont pas été comptabilisés, car ils ont été détruits ou vendus.

Tableau 2-17 : Statut organisationnel et opérationnel des PMEAs (recettes et dépenses) (2021) (2^e partie)

No. de l'ADERIZ	Nom de la PMEAs	1) Capital (FCFA)	2) Recettes (ventes) Total (FCFA)	3) Dépenses									4) Bénéfices nets (2021) (FCFA) = 2) - 3)
				Total des dépenses Total (FCFA)	Dépenses de base			Autres dépenses					
					Sous-total (a+b+c) (FCFA)	a) Coût de main-d'œuvre (FCFA)	b) Frais de carburant (FCFA)	c) Frais de maintenance (FCFA)	d) Coût d'achat d'équipement (FCFA)	e) frais de remboursement (FCFA)	f) Paiement des taxes et impôts (FCFA)	g) Autres dépenses (FCFA)	
2	Garage Ivoire Agri (G.I.A) L'entreprise est un distributeur agréé de machines agricoles fabriquées par Agritech et fournit des services de réparation et de maintenance. Elle fournit des services de machines agricoles dans le cadre de son activité.	1,000,000	39,810,000	21,708,735	15,545,500	5,013,500	5,132,000	5,400,000	0	4,800,000	1,363,235	0	18,101,265
3	AGRO-KROBIS Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy.	2,000,000	26,000,000	23,841,645	14,341,645	6,020,000	7,217,640	1,104,005	0	0	9,500,000	0	2,158,355
5	CAP BERE Il s'agit d'une PMEAs, dont l'activité principale est le service de machines agricoles.	1,000,000	100,000,000	70,700,000	70,700,000	12,600,000	31,500,000	26,600,000	0	0	0	0	29,300,000
6	CI-MOTORS CORPORATION L'entreprise vend différents types de machines agricoles, ainsi que des engrais, des semences et du matériel agricole. Elle fournit des services de machines agricoles dans le cadre de son activité.	1,000,000	1,001,353,228	634,455,914	33,634,074	21,557,693	6,867,151	5,209,230	570,339,106	0	30,482,734	0	366,897,314
7	FARM BIO Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy.	5,000,000	231,000,000										
9	GRACI (Grace Agricole de Côte D'Ivoire) Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy.	10,000,000	7,470,000	6,502,750	6,502,750	4,830,000	1,352,750	320,000	0	0	0	0	967,250
14	SIPSA Il s'agit d'une PMEAs, dont l'activité principale est le service de machines agricoles.	1,000,000	15,000,000	9,200,000	9,200,000	5,000,000	3,000,000	1,200,000	0	0	0	0	5,800,000
16	GREEN CONTROL Outre les services de machines agricoles, l'entreprise vend des engrais, des semences et du matériel agricole et achète du riz paddy. Elle produit également du riz sur ses propres terres agricoles. Une rizerie et un entrepôt sont en construction.	100,000,000	50,453,775										
-	CORISAK Coopérative des riziculteurs de Sakassou La coopérative dispose d'une aire de séchage du riz paddy, d'une rizerie et d'une aire de stationnement dans ses locaux, et laboure les champs de la coopérative avec ses propres machines agricoles.	4,750,000	256,000,000										

*Équipements détenus : nombre d'équipements achetés uniquement au cours des cinq dernières années. Les équipements des années précédentes n'ont pas été comptabilisés, car ils ont été détruits ou vendus.

2-5-2-2 Calcul des coûts d'exploitation et de maintenance

Les frais de réparation et de carburant sont calculés en tant que coûts d'exploitation et de maintenance nécessaires au fonctionnement de l'équipement après le début du projet. Les coûts annuels de ces derniers sont calculés ci-dessous.

(1) Frais de réparation

Les coûts annuels moyens de réparation des équipements, y compris les pièces de rechange régulières, et les lubrifiants, sont calculés à l'aide de la formule suivante.

$$\text{Coût de réparation annuel moyen} = \text{prix d'achat} \times \text{facteur de réparation annuel moyen} (\%)$$

(Extrait des « Principes de base concernant l'introduction de machines agricoles à haute performance » du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche)

Les coûts de réparation annuels moyens requis par type d'équipement, calculés à l'aide de la formule ci-dessus, sont indiqués au Tableau 2-18.

Le montant est d'environ 82 800 000 FCFA (17 200 000 JPY) pour l'ensemble de l'équipement.

Tableau 2-18 : Coûts annuels moyens des réparations nécessaires par type d'équipement et pour l'ensemble des pièces

	Type d'équipement	Frais de réparation Coefficient	Prix unitaire approximatif (FCFA)	Coûts de réparation annuels moyens (FCFA)	Quantité	Ensemble de l'équipement (FCFA)
1	Tracteur (taille moyenne)	4.70%	16,863,406	792,580	25	19,814,503
	Cultivateur rotatif	6.25%	3,372,681	210,793	25	5,269,815
	Charrue à disques	4.00%	1,686,341	67,454	25	1,686,341
	Herse à disques	4.00%	4,336,305	173,452	25	4,336,305
	Tracteur (taille moyenne) total				1,244,278	25
2	Tracteur (grande taille)	4.70%	29,872,320	1,403,999	12	16,847,988
	Cultivateur rotatif	6.25%	3,613,587	225,849	12	2,710,190
	Charrue à disques	4.00%	2,168,152	86,726	12	1,040,713
	Herse à disques	4.00%	4,336,305	173,452	12	2,081,426
	Tracteur (taille moyenne) total				1,890,026	12
3	Motoculteur	4.70%	3,854,493	181,161	23	4,166,707
4	Moissonneuse-batteuse	4.30%	38,544,929	1,657,432	15	24,861,479
Total						82,815,466

(2) Frais de carburant

Les coûts annuels moyens de carburant nécessaires au fonctionnement de l'équipement sont calculés à l'aide de la formule suivante.

$$\textit{Coût annuel moyen de carburant} = \textit{prix unitaire du carburant} \times \textit{consommation de carburant}$$

(Extrait des « Principes de base concernant l'introduction de machines agricoles à haute performance » du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche)

Les coûts de réparation annuels moyens requis par type d'équipement, calculés à l'aide de la formule ci-dessus, sont indiqués au Tableau 2-19.

Le montant est d'environ 237 200 000 FCFA (49 200 000 JPY) pour l'ensemble de l'équipement.

Tableau 2-19 : Coûts annuels moyens de carburant requis par type d'équipement

	Type d'équipement	Par type d'équipement Frais de carburant (litres>h)	Heures de fonctionnement par jour (h)	par nombre de pièces	Consommation de carburant par type d'équipement (litres)				Prix du carburant (FCFA/litre)	Frais de carburant par type d'équipement (FCFA)			
					par jour	par mois (30 jours)	par saison de culture (2 mois)	pour 2 saisons de culture (4 mois)		par jour	par mois (30 jours)	par saison de culture (2 mois)	Annuel (2 saisons de culture) (4 mois)
1	Tracteur (taille moyenne)	5.0	7	1	35	1,050	2,100	4,200	615	21,525	645,750	1,291,500	2,583,000
				25	875	26,250	52,500	105,000	615	538,125	16,143,750	32,287,500	64,575,000
2	Tracteur (grande taille)	9.0	7	1	63	1,890	3,780	7,560	615	38,745	1,162,350	2,324,700	4,649,400
				12	756	22,680	45,360	90,720	615	464,940	13,948,200	27,896,400	55,792,800
3	Motoculteur	2.0	7	1	14	420	840	1,680	615	8,610	258,300	516,600	1,033,200
				23	322	9,660	19,320	38,640	615	198,030	5,940,900	11,881,800	23,763,600
4	Moissonneuse-batteuse	12.0	7	1	84	2,520	5,040	10,080	615	51,660	1,549,800	3,099,600	6,199,200
				15	1,260	37,800	75,600	151,200	615	774,900	23,247,000	46,494,000	92,988,000
Total								par type d'équipement	120,540	3,616,200	7,232,400	14,464,800	
								pour l'ensemble de l'équipement	1,975,995	59,279,850	118,559,700	237,119,400	

(3) Coûts globaux de maintenance et de supervision par type d'équipement

Les coûts annuels de maintenance requis pour tous les équipements, par type d'équipement, à partir de ce qui précède, sont présentés au Tableau 2-20.

Tableau 2-20 : Coûts annuels globaux de maintenance et de gestion

	Type d'équipement	Coûts annuels (2 saisons de culture) de la maintenance (FCFA)						
		Par pièce d'équipement			pour l'ensemble de l'équipement			
		Frais de réparation	Frais de carburant	Total	Quantité	Frais de réparation	Frais de carburant	Total
1	Tracteur (taille moyenne)	1,244,278	2,583,000	3,827,278	25	31,106,962	64,575,000	95,681,962
2	Tracteur (grande taille)	1,890,026	4,649,400	6,539,426	12	22,680,318	55,792,800	78,473,118
3	Motoculteur	181,161	1,033,200	1,214,361	23	4,166,707	23,763,600	27,930,307
4	Moissonneuse-batteuse	1,657,432	6,199,200	7,856,632	15	24,861,479	92,988,000	117,849,479
	Total					82,815,466	237,119,400	319,934,866

2-5-2-3 Approche concernant le calcul des coûts de maintenance après le début de la mise en œuvre du projet

Sur la base de ce qui précède, les coûts annuels d'exploitation et de maintenance de l'équipement cible de la fourniture s'élèvent à un total d'environ 319 900 000 FCFA (66 400 000 yens).

Toutefois, étant donné que les machines agricoles utilisées dans le présent projet sont de la même catégorie que celles utilisées dans le cadre des précédents programmes de location de matériel proposés par l'ADERIZ, les coûts susmentionnés peuvent être couverts par les PMEA en fixant le même niveau de frais des services de machinerie agricole que par le passé.

3 Évaluation du projet

3-1 Conditions préalables à la mise en œuvre du projet

Les conditions préalables à la mise en œuvre du présent projet sont les suivantes.

- ① Assurer le budget de fonctionnement et de maintenance ainsi que la dotation en personnel pour le projet de location de matériel agricole en ayant recours aux PMEAs par le biais de l'ADERIZ.
- ② Assurer le fonctionnement du camion atelier, le déploiement et la formation de mécaniciens, etc., ainsi que le budget nécessaire à cet effet.
- ③ Mettre en œuvre diverses procédures liées aux arrangements bancaires, aux procédures d'autorisation de paiement, aux mesures d'exonération fiscale, aux procédures de dédouanement, etc.
- ④ Les PMEAs assureront les coûts nécessaires afin d'obtenir un bail de l'ADERIZ pour l'équipement fourni dans le cadre du présent projet.
- ⑤ Assurer des opérateurs employés par les PMEAs.
- ⑥ Adhérer aux principes relatifs aux secteurs de la sécurité nationale et des douanes.
- ⑦ Maintenance continue des équipements et conseils techniques aux opérateurs.

3-2 Éléments qui nécessitent un apport de la partie ivoirienne (responsabilités lui incombant) pour réaliser le plan global du projet

Les éléments qui nécessitent un apport de la partie ivoirienne (responsabilités lui incombant) pour une utilisation efficace de l'équipement cible de la fourniture dans le cadre du présent projet et une réalisation du plan global du projet sont indiqués au Tableau 3-1.

Tableau 3-1 : Éléments relatifs à l'apport de la partie ivoirienne (responsabilités lui incombant)

Rubrique	Contenu	Remarques
1	Commission sur la base de l'arrangement bancaire	
2	Assurer le budget de l'ADERIZ pour poursuivre la mise en œuvre du programme de services de machines agricoles en ayant recours aux PMEAs	
3	Affecter le personnel nécessaire, notamment des opérateurs et des mécaniciens des PMEAs	Nouveaux recrutements et réaffectations
4	Assurer la mise à disposition de l'ordinateur et des mobiliers nécessaires à la gestion des pièces de rechange utilisés par les mécaniciens du camion atelier et d'un espace de stationnement pour le camion atelier à la nouvelle antenne régional de l'ADERIZ (à Yamoussoukro)	
5	Embaucher au moins une personne supplémentaire au sein du CFMAG pour les conseils techniques sur les équipements de maintenance	Nouveaux recrutements et réaffectations
6	Affecter deux mécaniciens à l'exploitation du camion atelier	Nouveaux recrutements et réaffectations

Rubrique	Contenu	Remarques
7	Prendre en charge les budgets nécessaires à la formation à l'exploitation initiale par le fournisseur et à la formation à la maintenance par le consultant dans le cadre de « composante soft », autres que ceux couverts par la partie japonaise dans le cadre du projet	
8	Acheminer (aller-retour) du bureau régional de l'ADERIZ à Yamoussoukro jusqu'au CFMAG une partie de l'équipement cible de la fourniture (équipement qui sera utilisé pour la formation à l'exploitation initiale par le fournisseur et la formation à la maintenance par le consultant dans le cadre de « composante soft », et équipement qui sera déployé au CFMAG)	
9	Prendre en charge les frais de tenue de compte bancaire pour déposer et épargner les redevances de location perçues par l'ADERIZ auprès des PMEAs pour l'exploitation de l'équipement cible de la fourniture	
10	Prendre en charge les frais d'exploitation du camion atelier	
11	Avec le soutien du PRORIL2 et en collaboration avec le CFMAG, l'ADERIZ lancera une formation destinée aux opérateurs et mécaniciens des PMEAs et délivrera des certificats de participation aux participants	

3-3 Conditions externes

3-3-1 Organisation des conditions externes

Les conditions externes pour le développement et le maintien des effets du projet sont présentées dans le tableau 3-2.

Tableau 3-2 : Conditions externes

Rubrique	Contenu	Conditions externes
Objectif du projet	➤ Améliorer l'accès des agriculteurs aux services de mécanisation agricole	➤ Les agriculteurs continuent à cultiver les parcelles.
Résultat	➤ Des machines agricoles pour la culture et la récolte du riz sont en place, et le système de prestation de services de mécanisation agricole des PMEAs est renforcé.	➤ Les services de machines agricoles en ayant recours aux PMEAs se poursuivent.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de machines agricoles de labour et de récolte ➤ Maintenance continue des équipements et formation à leur fonctionnement par le CFMAG ➤ Mise en œuvre de la maintenance des équipements par le biais de PMEAs et de l'ADERIZ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La demande de services pour les machines agricoles est maintenue ➤ Les techniques de maintenance et d'exploitation des équipements des PMEAs sont assurées ➤ Le budget nécessaire est assuré. ➤ Les effectifs nécessaires sont assurés.

3-4 Évaluation du projet

3-4-1 Pertinence

Comme indiqué à la section [2-2-1-1 Principes de base (1) Équipement de terrain], il y a actuellement un manque de machines agricoles telles que les motoculteurs, tracteurs et moissonneuses-batteuses dans la zone cible, ce qui constitue un défi en raison de l'impact considérable sur la quantité et la qualité de la production de riz. Des différences de périodes de labour et de récolte se produisent ainsi dans les champs d'une même zone.

Un exemple de calendrier de culture dans la zone rizicole de Sakassou, tel que confirmé lors de l'étude sur le terrain, est présenté à la Figure 2-1. Tout d'abord, les impacts du manque d'équipement sur la première culture ne sont pas très importants, et il n'y a pas de problèmes sur la culture du riz, car le barrage d'irrigation fournit beaucoup d'eau et c'est aussi la saison des pluies. Cependant, lorsque la première culture a pris du retard, certains champs n'auront pas suffisamment d'eau au cours de la deuxième culture, au moment de la formation des jeunes épis de riz, ce qui oblige les agriculteurs à abandonner le labour de la deuxième culture.

En outre, juste au moment de la deuxième culture du riz, le coton est cultivé dans les zones environnantes, le manque de mécanisation est particulièrement visible, et affecte la première culture de l'année suivante, augmentant le nombre de parcelles qui ne peuvent être cultivées.

Ainsi, il existe de nombreuses parcelles qui n'exploitent pas pleinement la capacité de production inhérente aux champs.

La pertinence de la fourniture d'équipement agricole dans le cadre du projet pour améliorer cette situation peut être évaluée comme étant élevée.

3-4-2 Efficacité

(1) Effets quantitatifs

Il est escompté que la fourniture de machines agricoles pour la culture et la récolte du riz dans le cadre du présent projet permettra d'étoffer l'offre des services mécanisés proposés par les PMEAs et d'améliorer l'accès des agriculteurs aux services mécanisés. En outre, il est considéré que la fourniture de motoculteurs et de moissonneuses-batteuses permettra d'accroître la production de riz, car chaque opération sera effectuée plus efficacement et en temps voulu.

Les effets quantitatifs attendus de la mise en œuvre du projet dans les régions du Gbèkè et du Bélier et le district autonome de Yamoussoukro, qui sont les zones cibles du projet, sont présentés au Tableau 4-9.

Les valeurs de référence pour cet indicateur ne sont pas basées sur des données pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire, mais dans le périmètre des trois zones cibles dans lesquelles il est prévu de fournir des machines dans le cadre du projet. La valeur cible (2027) est basée sur l'hypothèse que les services de machines agricoles seront proposés par les PMEAs dans les trois zones cibles où les équipements seront fournis.

Le procédé de calcul des effets quantitatifs est expliqué ci-dessous.

1) Indicateurs des effets quantitatifs

Les indicateurs suivants seront considérés comme indicateurs des effets quantitatifs.

- a) Production de riz (tonnes/an) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les **travaux de labour** par les PMEAs
- b) Production de riz (tonnes/an) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les **travaux de récolte** par les PMEAs

2) Calcul des valeurs de référence

La valeur de référence des indicateurs des effets quantitatifs d'efficacité ci-dessus est calculée en multipliant les données réelles de la superficie travaillée par les machines pour chaque type de champ recueillies auprès de chaque PMA par le rendement unitaire de la zone cible.

[Calcul du rendement unitaire dans la zone cible]

Le rendement pour chaque type de parcelle de riziculture dans la zone cible est résumé au Tableau 3-3.

Tableau 3-3 : Calcul du rendement pour chaque province et type de parcelle dans les zones cibles

Département	Zone	Superficie des parcelles (ha) A				Production (t) (B)				Rendement (t/ha) (B)÷(A)		
		Rizière irriguée ①	Bas-fonds ②	Parcelle de riziculture pluviale ③	Total ④	Rizière irriguée ⑤	Bas-fonds ⑥	Parcelle de riziculture pluviale ⑦	Total ⑧	Rizière irriguée ⑨	Bas-fonds ⑩	Parcelle de riziculture pluviale ⑪
Région du Bélier et Yamoussoukro	DIDIEVI	223	104	0	327	1,188	589	0	1,777	5.32	5.66	
	DJEKANOU	0	16	0	16	0	25	0	25		1.56	
	TIEBISSOU	118	15	0	133	543	85	0	628	4.61	5.67	
	TOUMODI	63	16	32	110	187	25	63	275	2.98	1.56	1.99
	YAMO USSOUKRO	1,349	0	0	1,349	5,662	0	0	5,662	4.20		
Région du Gbêkè	BEOUMI	153	2,762	4,109	7,024	728	5,697	7,345	13,770	4.76	2.06	1.79
	BOTRO	74	2,345	104	2,523	353	4,837	186	5,376	4.80	2.06	1.79
	BOUAKE	1,307	775	120	2,202	6,788	3,156	141	10,085	5.19	4.07	1.18
	SAKASSOU	792	410	4	1,206	4,040	1,112	0	5,152	5.10	2.71	0.00
Total		4,078 (Σ①)	6,443 (Σ②)	4,369 (Σ③)	14,890 (Σ④)	19,489 (Σ⑤)	15,526 (Σ⑥)	7,735 (Σ⑦)	42,750 (Σ⑧)	4.78 (Σ⑨/Σ①)	2.41 (Σ⑩/Σ②)	1.77 (Σ⑪/Σ③)
									3.33		1.77	
									Rendement des rizières inondées = (Σ⑤+⑥)/Σ(①+②)		rendement du riz pluvial = (Σ⑦/Σ③)	
									2.87			
									Rendement du riz inondé et du riz pluvial = (Σ⑧/Σ④)			

Source : préparé par le consultant à partir de données obtenues auprès de l'ADERIZ

Sur la base de ce qui précède, le rendement pour chaque type de parcelle dans la zone cible est résumé au Tableau 3-4.

Tableau 3-4 : Organisation des rendements des zones cibles

Types de parcelles		Rendements (tonnes/ha)		
Riz inondé	Rizière irriguée	4,78 tonnes/ha	3,33 tonnes/ha	2,87 tonnes/ha
	Bas-fonds	2,41 tonnes/ha		
Riz pluvial		1,77 tonne/ha		

Source : tableau préparé par le consultant à partir de données obtenues par l'ADERIZ

[Calculs des performances et du rendement du travail des machines des PMEAs]

Le Tableau 3-6 indique la quantité de production de riz impliquant **l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de labour** et le Tableau 3-7 indique la **quantité de production de riz impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de récolte** en multipliant la **valeur réelle des travaux de labour et de récolte** (Tableau 3-5), effectués par les PMEAs dans les zones cibles en 2021 par le rendement unitaire indiqué au Tableau 3-4.

Tableau 3-5 : Performances des PMEAs effectuant les travaux de labour et de récolte à l'aide de machines agricoles dans les zones ciblées (2021)

PMEA Numéro	PMEA	Travail de labour (ha)		Travail de récolte	
		Riz de rizière	Riz pluvial	Riz de rizière	Riz pluvial
1	AFRICA AGRECO	0	0	105	291
2	Garage Ivoire Agri (G.I.A)	96	416	0	0
3	AGRO-KROBIS	0	625	0	0
5	CAP BERE	0	1,500	0	0
6	CI-MOTORS CORPORATION	0	500	0	0
7	FERM BIO	0	43	0	0
9	GRACI (Grace Agricole de Côte d'Ivoire)	58	0	0	0
11	PAYSAN AUTONOME	0	44	0	0
14	SIPSA	0	0	0	200
16	GREEN CONTROL	0	0	0	510
	CORISAK	250	45	0	0
	Total	404	3,173	105	1,001

Source : tableau préparé par le consultant à partir de données obtenues par les PMEAs

Tableau 3-6 : Production de riz (2021) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les **travaux de labour** dans les zones cibles

	Superficie cultivée (ha)	Rendement (tonne/ha)	Production (tonne)
Riz de rizière	404	3,33	1 345
Riz pluvial	3 173	1,77	5 616
Total (riz inondé + riz pluvial)	3 577		6 962

Source : tableau préparé par le consultant à partir de données obtenues par l'ADERIZ et les PMEA

Tableau 3-7 : Production de riz (2021) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les **travaux de récolte** dans les zones cibles

	Superficie récoltée (ha)	Rendement (tonne/ha)	Production (tonne)
Riz de rizière	105	3,33	350
Riz pluvial	1 001	1,77	1 772
Total (riz inondé + riz pluvial)	1 106		2 121

Source : tableau préparé par le consultant à partir de données obtenues par l'ADERIZ et les PMEA

3) Calcul des valeurs cibles

Le Tableau 3-8 présente les résultats des calculs sur la quantité de travail agricole à la suite à la mécanisation dans le cas où la fourniture des équipements serait mise en œuvre.

Tableau 3-8 : Superficie travaillée par an et par équipement

Rubrique		Charge de travail dans les parcelles					Charge de travail journalière				Nombre de jours disponibles pour le travail			Fréquence de travail	Superficie de charge de travail par pièce d'équipement	Nombre d'équipements fournis par le projet	Superficie de la charge de travail pour l'ensemble des équipements
		Charge de travail théorique			Travail dans les parcelles Efficacité	Efficacité du travail dans les parcelles	Heures de travail effectives			Charge de travail journalière dans les parcelles	Nombre de jours travaillés 2 saisons de culture x 2 mois x 20 jours	Pourcentage de jours disponibles pour le travail	Nombre de jours disponibles pour le travail				
		Largeur de travail	Vitesse de travail	Charge de travail théorique			Heures de travail journalières	Taux de travail effectif	Heures de travail journalières effectives								
Unité		m	km/h	ha/h	%	ha/h	h	%	h	ha/jour	jour	%	jour	fois	ha	pièce	ha
Numéro d'article		①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	⑭	⑮	⑯
Tracteur (taille moyenne)	Herse à disques (concassage)	2.00	5.00	1.00	70	0.70	8.00	80	6.40	4.48	9.90	80	7.92	1	35.48	25	972
	Cultivateur rotatif (labour)	1.67	2.00	0.33	80	0.26	8.00	80	6.40	1.66	30.48	80	24.38	1	40.57	25	
	Cultivateur rotatif (labour des rizières)	1.67	1.50	0.25	80	0.20	8.00	80	6.40	1.28	39.64	80	31.71	1	40.59	25	
Tracteur (grande taille)	Herse à disques (concassage)	2.50	5.00	1.25	70	0.88	8.00	80	6.40	5.63	12.20	80	9.76	1	54.97	12	720
	Cultivateur rotatif (labour)	2.25	2.00	0.45	80	0.36	8.00	80	6.40	2.30	33.92	80	27.14	1	62.52	12	
	Cultivateur rotatif (labour des rizières)	2.25	2.00	0.45	80	0.36	8.00	80	6.40	2.30	33.92	80	27.14	1	62.52	12	
Motoculteur	Cultivateur rotatif (labour)	0.60	2.00	0.12	70	0.08	8.00	80	6.40	0.51	80.00	80	64.00	1	32.77	23	754
Moissonneuse-batteuse		1.98	5.00	0.99	55	0.54	8.00	80	6.40	3.46	80.00	80	64.00	1	221.18	15	3,318

4) Organisation des valeurs de référence et des valeurs cibles

- a) Production de riz (2021) impliquant des machines agricoles dans les **travaux de labour** dans les zones cibles

Le Tableau 3-6 présente les valeurs de référence pour la production de riz impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de labour,

6 962 tonnes, et

D'après les tableaux 3-4 et 3-8, l'objectif de production de riz impliquant des machines agricoles dans les travaux de labour est le suivant :

$$6\,962 + (972 + 720 + 754) \times 2,87 = 13\,982 \text{ tonnes/an}$$

[« Production totale (tonne) indiquée au Tableau 3-6 » + « (Σ ⑩ (ha/an) indiqué au Tableau 3-8, sauf superficie de la charge de travail par moissonneuses-batteuses » x « Rendement (tonne/ha) indiqué au Tableau 3-4 »]

- b) Production de riz (2021) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les **travaux de récolte** dans les zones cibles

Le tableau 3-7 présente les valeurs de référence pour la production de riz lorsque des machines agricoles sont utilisées pour les travaux de récolte,

2 121 tonnes, et

D'après les tableaux 3-4 et 3-8, l'objectif de production de riz impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de récolte est le suivant :

$$2\,121 + 3\,318 \times 2,87 = 11\,643 \text{ tonnes/an}$$

[« Production de riz total indiquée au Tableau 3-7 (tonnes) » + « (⑩ :Superficie de la charge de travail (ha/an) par moissonneuses-batteuses au Tableau 3-8 » x Rendement (tonne/ha) indiqué au Tableau 3-4 (tonne/ha)]

Les effets quantitatifs de ce qui précède sont présentés au Tableau 3-9.

Tableau 3-9 : Effets quantitatifs

Indicateurs	Valeur de référence (2021)	Valeur cible (2027) (3 ans après l'achèvement du projet)
Superficie cultivée à l'aide de tracteurs et de motoculteurs (ha)	3 577	6 023
Superficie où le travail de récolte a été effectué à l'aide de moissonneuses-batteuses (ha)	1 106	4 424
Production de riz (tonnes/an) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de labour par les PMEAs	6 962	13 982
Production de riz (tonnes/an) impliquant l'utilisation de machines agricoles dans les travaux de récolte par les PMEAs	2 121	11 643

(2) Effets qualitatifs

Les effets qualitatifs du présent projet seront les suivants.

- ① La qualité du riz produit dans la zone cible sera améliorée.
- ② La mécanisation des activités de production agricole réduira le temps de travail des producteurs (surtout des femmes) et augmentera leur satisfaction.
- ③ Les PMEAs pourront fournir des services de mécanisation en temps voulu en fonction des besoins des agriculteurs.
- ④ L'emploi d'opérateurs de matériel agricole sera facilité.

Documents

1. Nom des membres de la mission d'étude
2. Processus de l'étude
3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)
4. Procès-verbal de la discussion (P/V)
5. Document de planification de la composante soft

1. Nom des membres de la mission d'étude

1. Nom des membres de la mission d'étude

	Responsable	Nom et prénom	Affiliation
1	Chef de projet/chef de mission	OISHI Tsuneo	Division du développement économique de la JICA
2	Gestion du projet	MIURA Saitaro	Division du développement économique de la JICA
3	Chef des opérations/politiques et systèmes de mécanisation	UEHASHI Nobuyuki	INGEROSEC Corporation
4	Plan d'aménagement des équipements/plan d'exploitation et de maintenance	KURONUMA Hiroyuki	NTC International Co., Ltd.
5	Plan d'acquisition/calcul des coûts	OKI Yohei	INGEROSEC Corporation
	Plan d'acquisition/calcul des coûts (Changement en cours de travaux)	YAMAGUCHI Tomoki	INGEROSEC Corporation
6	Interprète japonaise	IKUMA Emi	INGEROSEC Corporation (en renfort)

2. Processus de l'étude

2. Calendrier de l'étude

2.1 Première étude sur le terrain

Jour de l'étude	Date	Membres de la mission officielle (JICA)	Consultant					Lieu d'hébergement prévu	
			(1), (2)	(3)	(4)	(5)	(6)		(7)
			Chief d'équipe, gestion du projet M. Salaroh MIURA M. Tsuneo OISHI	Chief des opérations /politiques et systèmes de mécanisation M. Nobuyuki KAMIHASHI	Plan d'aménagement des équipements /plan d'exploitation et de maintenance M. Hiroyuki KURONUMA	Plan d'acquisition/calcul des coûts M. Yohei OKI	Interprète japonaise Mme Emi IKUMA		Interprète local ¹
1	2022/7/23	S	Départ de Narita (22h30) EK319 → Arrivée à Dubai (04h10), départ de Dubai (07h30) EK787 →					Abidjan	
2	2022/7/24	D	Arrivée en Côte d'Ivoire (13h50)					Abidjan	
3	2022/7/25	L	Visite de courtoisie au bureau de la JICA en Côte d'Ivoire (explication du projet, collecte d'informations sur la sécurité, etc.), visite de courtoisie à l'ADERIZ ¹ , explication du rapport de commencement, discussions sur la liste de questions et le calendrier de l'étude ⇒ Engagement avec les sous-traitants, discussions					Idem	
4	2022/7/26	M	Discussions avec l'ADERIZ sur le contenu de la requête → étude des PMEAs ² (organisation, équipement actuel, capacité de maintenance) (Abidjan) (6) CI MOTORS CORPORATION					Idem	
5	2022/7/27	M	Étude sur les installations didactiques et les programmes d'enseignement dans les CFMAG					Idem	
6	2022/7/28	J	Bouaké dans la région du Gbéké → Étude des PMEAs (organisation, équipement actuel et capacité de maintenance) (région du Gbéké) ((4) AGRO NEGOCES, (8) GBEKE PREST AGRI, (13) SIMA PREST)					Bouaké	
7	2022/7/29	V						Idem	
8	2022/7/30	S	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude					Idem	
9	2022/7/31	D	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude					Idem	
10	2022/8/1	L	Étude des rizières et des sites potentiels pour l'installation de séchoirs (région du Gbéké) ((3) ITC, (4) GECCO, (5) Rizierie SOPRIL-CI) étude des rizières et des sites potentiels pour l'installation de séchoirs (région du Hambol) (8) Rizierie KATIO AKPA					Idem	
11	2022/8/2	M						Idem	
12	2022/8/3	M	Étude des terres cultivées, des agriculteurs (sites de services de labour) et des bureaux de vente (dans la région du Gbéké) (sous la tutelle de (1) AFRICA AGRECO, (4) AGRO NEGOCES, (6) CI MOTORS CORPORATION, (8) GBEKE PREST AGRI, (13) SIMA PREST)					Idem	
13	2022/8/4	J						Idem	
14	2022/8/5	V						Idem	
15	2022/8/6	S	déplacement ⇒ déplacement à Yamoussoukro, Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude					Yamoussoukro	
16	2022/8/7	D	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude					Idem	
17	2022/8/8	L	Étude des PMEAs (organisation, équipement actuel et capacité de maintenance) (Yamoussoukro) ((1) AFRICA AGRECO, (7) FERM BIO, (9) GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI), (11) PAYSAN AUTONOME)					Idem	
18	2022/8/9	M						Idem	
19	2022/8/10	M	Étude des rizières et des sites potentiels pour l'installation de séchoirs (Yamoussoukro) (1) MOULIN CHIGATA, (2) rizierie SIRCOM, collecte des questionnaires					Idem	
20	2022/8/11	J	Étude des terres cultivées, des agriculteurs (sites de services de labour) et des bureaux de vente (Yamoussoukro) (sous la tutelle de (6) CI MOTORS CORPORATION, (7) FERM BIO, (9) GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI), (11) PAYSAN AUTONOME)					Idem	
21	2022/8/12	V						Idem	
22	2022/8/13	S	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude					Idem	
23	2022/8/14	D	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude, et remise du rapport intermédiaire à la JICA					Idem	
24	2022/8/15	L	Étude des PMEAs (organisation, équipement actuel et capacité de maintenance) (région du Bélier) ((14) SIPSA) → étude des rizières et des sites potentiels pour l'installation de séchoirs (région de Marahoué) ((9) Rizierie CODERIZ-ZUENOULA)					Idem	
25	2022/8/16	M	Étude des rizières et des sites potentiels pour l'installation de séchoirs (région de Gôh) ((6) AGG SERVICES, (7) Rizierie MOULIN BLANC)					Idem	
26	2022/8/17	M	Étude des terres cultivées, des agriculteurs (sites de services de labour) et des bureaux de vente (dans la région du Bélier) (sous la tutelle de (1) AFRICA AGRECO, (14) SIPSA)					Idem	
27	2022/8/18	J	→ Déplacement à Abidjan → discussions intermédiaires au cours de l'étude avec l'ADERIZ, étude liée à l'exonération fiscale, discussions sur le contenu de l'étude avec les sous-traitants, Collecte des questionnaires					Abidjan	
28	2022/8/19	V	Enquête auprès des agents des fabricants locaux, enquête auprès des transporteurs, enquête auprès des autres partenaires de développement et bailleurs de fonds					Idem	
29	2022/8/20	S	Déplacement ⇒ Abidjan ⇒ organisation et analyse des données, reconfirmation du principe de l'étude					Idem	
30	2022/8/21	D	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude					Idem	
31	2022/8/22	L	Discussions avec l'ADERIZ (discussions sur les équipements de la requête, échange de vues préalable au PIV sur les grandes lignes du projet), enquête auprès des agents des fabricants locaux, enquête auprès des transporteurs.					Idem	
32	2022/8/23	M	Étude sur les autres partenaires de développement et bailleurs de fonds		Enquête sur les transporteurs		Étude sur les autres partenaires de développement et bailleurs de fonds	Idem	
33	2022/8/24	M	Discussions avec l'ADERIZ (discussions sur l'équipement de la requête, échange de vues préalable au PIV sur les grandes lignes du projet)					Idem	
34	2022/8/25	J	Rapports d'étude recueillis auprès des sous-traitants, enquête auprès des agents des fabricants locaux					Idem	
35	2022/8/26	V	Discussions avec l'ADERIZ (discussions sur l'équipement de la requête, échange de vues préalable au PIV sur les grandes lignes du projet)					Idem	
36	2022/8/27	S	Organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude		Test PCR → organisation et analyse des données collectées, reconfirmation du principe de l'étude		Accompagnement du consultant	Idem	
37	2022/8/28	D	Arrivée en Côte d'Ivoire → discussions au sein de la mission		Réception des résultats du test PCR → départ d'Abidjan (15h20) EK788 →		Accompagnement des membres de la mission officielle et du consultant	Idem	
38	2022/8/29	L	Déplacement ⇒ déplacement à Yamoussoukro, étude des PMEAs (équipement actuel, capacité de maintenance) (Yamoussoukro) (1 entreprise)		→ Arrivée à Dubai (05h50)		Accompagnement des membres de la mission officielle et du consultant	Yamoussoukro	
39	2022/8/30	M	Étude des rizières, des sites potentiels pour l'installation de séchoirs, des terres cultivées, des agriculteurs (sites de services de labour), des bureaux de vente, etc. (Yamoussoukro) → déplacement		Arrivée à Narita		Accompagnement des membres de la mission officielle et du consultant	Abidjan	
40	2022/8/31	M	Discussions du PIV avec l'ADERIZ					Idem	
41	2022/9/1	J	Discussions avec l'ADERIZ (pour de discussions du PIV disponible en cas de nécessité)					Idem	
42	2022/9/2	V	Test PCR → conclusion du PIV avec l'ADERIZ					Idem	
43	2022/9/3	S	Réception des résultats du test PCR → départ d'Abidjan (15h20) EK788 →					Idem	
44	2022/9/4	D	→ Arrivée à Dubai (05h50)					Dans l'avion	
45	2022/9/5	L	Départ de Dubai (02h40) EK318 → arrivée à Narita (17h35)					Dans l'avion	

¹ ADERIZ : Agence pour le Développement de la filière Riz ² PMEAs : petites et moyennes entreprises agricoles

2. Processus de l'étude

2.2 Deuxième étude sur le terrain (explication du rapport d'étude préparatoire (avant-projet))

Calendrier			Membres de la mission officielle (JICA)	Consultant			Lieux d'hébergement prévus
Journée	Date	Jour	①, ②	③	④	⑤	
			Chef de mission Coordinateur du projet KAMIHASHI Nobuyuki	Consultant en chef /politiques et systèmes de mécanisation KURONUMA Hiroyuki	Plan de fourniture des équipements / Plan d'exploitation et de maintenance IKUMA Emi	Interprète japonaise IKUMA Emi	
1	1/28/2023	Sam	Départ de Narita (22h30) EK319 → Arrivée à Dubaï (04h10), Départ de Dubaï (07h30) EK787 →			Départ de Kinshasa (14h55) HF903 → Arrivée à Abidjan 17h25	Dans l'avion
2	1/29/2023	Dim	Arrivée en Côte d'Ivoire (13h50) Discussions au sein de la mission			Discussions au sein de la mission	Abidjan
3	1/30/2023	Lun	Visite de courtoisie au bureau de la JICA en Côte d'Ivoire, visite de courtoisie à l'ADERIZ ^{*1} , discussions sur le P/V, explication du rapport d'étude préparatoire (avant-projet)				Idem
4	1/31/2023	Mar	Discussions sur le PV avec l'ADERIZ ^{*1} , explication du rapport d'étude préparatoire (avant-projet) et des spécifications des équipements (avant-projet), discussions				Idem
5	2/1/2023	Mer	Discussions sur le PV avec l'ADERIZ ^{*1} , explication du rapport d'étude préparatoire (avant-projet) et des spécifications des équipements (avant-projet), discussions				Idem
6	2/2/2023	Jeu	Discussions sur le PV avec l'ADERIZ ^{*1} , explication du rapport d'étude préparatoire (avant-projet) et des spécifications des équipements (avant-projet), discussions				Idem
7	2/3/2023	Ven	Signature du P/V avec l'ADERIZ, compte-rendu au bureau de la JICA en Côte d'Ivoire et à l'ambassade du Japon en Côte d'Ivoire				Idem
8	2/4/2023	Sam	Départ d'Abidjan (15h20) EK788 →				Dans l'avion
9	2/5/2023	Dim	Arrivée à Dubaï (05h50)				Dans l'avion
10	2/6/2023	Lun	Départ de Dubaï (02h40) EK318 → Arrivée à Narita (17:35)				

*1 ADERIZ : Agence pour le Développement de la filière Riz. *2 PME : Petites et Moyennes Entreprises Agricoles

3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)

3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)

NOM ET PRENOM	AFFILIATION/POSTE
MINISTÈRE DE L' AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL : MEMINADER	
DGPSA	
N'GUESSAN KOFFI RODRIGUE	DIRECTEUR GÉNÉRAL DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA MAÎTRISE DE L'EAU DANS LE DOMAINE AGRICOLE
ADJOUMANI KOFFI	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PRODUCTIONS ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
DJE BI IRIE JEAN	CONSEILLER TECHNIQUE AUPRÈS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PRODUCTIONS ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
ZAKARYA ELIASSOU	CHEF DE SECTION
ASSI-KACOU ERIC	CHEF DE SECTION ADJOINT
KOUADIO ZAH SYLVIE	C.E. : INGÉNIEUR CIVIL RURAL (AGRICOLE)
ATTA ERNEST	C.E. : INGÉNIEUR CIVIL RURAL (AGRICOLE)
AVIT ROXANE DESIREE	DPPF : AGENT DE SECURITE ALIMENTAIRE / DE PRODUCTION

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRE RIZ : ADERIZ

YACUABA DEMBELE	DIRECTEUR GÉNÉRAL
OUATTARA GNIRÉ ZIÉ	DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
MOUSSA BAKAYOKO	CONSEILLER SPÉCIAL DE LA MÉCANISATION
WANE FATOU	PROJET DE SUIVI ET ÉVALUATION
N'ZI DJAHA VENCESLAS-PACOME	AGENT DE RECHERCHE POUR LA PROMOTION DE LA MÉCANISATION
BAGUÉ OUMAR	CHEF DE SERVICE AUTONOME PASSATION DES MARCHÉS

AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRE RIZ, BUREAU DE DÉLÉGATION D'ADERIZ DE BOUAKÉ

BLEHOU YVETTE	CHEF DE SERVICE
KOFFI HERVÉ	DÉLÉGUÉ ADERIZ BOUAKÉ

CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ADERIZ

N'GUESSAN KOUAKOU MARCELLIN	CHARGÉ DES PROGRAMMES SEMENCIERS
ADAMA YEBOYO BERTHE	CHARGÉ DU CONDITIONNEMENT SEMENCIERS
KOUAKOU YAO JOACHIM	CHARGÉ D'ÉTUDES PRODUCTION DE SEMENCES

3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)

**AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL (ANADER), ANADER
YAMOUSSOUKRO**

GUIRI GA FRANCK B.	CHEF DE ZONE
--------------------	--------------

CENTRE DE FORMATION À LA MÉCANISATION AGRICOLE DE GRAND-LAHOUE : CFMAG

BAMBA SOULEYMANE K.	DIRECTEUR DU CENTRE DE FORMATION À LA MÉCANISATION AGRICOLE DE GRAND-LAHOUE (CFMAG)
KUNY KOUABENAN JASME	FORMATEUR
KOKO YAH MICHELINE	COMPTABLE
BAMBA K. JEAN-TREIZE	ÉLECTRONICIEN

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AGRICOLES : PMEA

AFRICA AGRECO / SIMA PREST

COULIBALY DAHABA	COMPTABLE / TECHNICIEN *PMEA ET EMPLOYÉ DE BUREAU
------------------	--

CAP BÉRÉ

KOFFI KOUADIO FERDINAND	COORDINATEUR AGRICOLE
FOFANA ISSIAKA	COORDINATEUR AGRICOLE
KABA ISMAELA	MÉCANICIEN

CI MOTORS CORPORATION

MAMADOU CAMARA	DIRECTEUR GÉNÉRAL : CEO
----------------	-------------------------

FERM BIO

KOUAME SAMUEL SOUAHODE	MANAGEUR GÉNÉRAL
------------------------	------------------

GRACE AGRICOLE

BROU JEAN PIERRE	GÉRANT
KOFFI ADJOUA EVELINE	TECHNICIENNE

PAYSAN AUTONOME

ESSAN KOUAME RICHARD	RESPONSABLE
----------------------	-------------

SIPSA

ZAMBLE ZIGBÉ MOHAMED	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
----------------------	---------------------------------------

3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)

TOURÉ OUMAR YUAN	VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
------------------	--

GREEN CONTROL

KOUAME YAO ALAIN	TECHNICIEN
ZOUNGRANA SANATA	TECHNICIENNE

COOPÉRATIVE DES RIZICULTEURS DE SAKASSOU : CORISAK

AMAN GUILLAUME	PRÉSIDENT CORISAK
NGUESSAN DJEA AIME	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
YAO AMOIN HUGUETTE	COMPTABLE ADJOINTE
KOUASSI KOUAM JC.	CHARGÉ DE PROTECTION CRÉDIT
KONGO KOUAJIO B.	CHARGÉ DE COMMERCIALISATION

MOULIN CHIGATA

QUATTARA M'DJAMBIERI NATOGOMA	RESPONSABLE
-------------------------------	-------------

SIRCOM

OYALE KOUASSI	DIRECTEUR
---------------	-----------

ITC

ASSOUMAN BECANTY ROLAND	TRANSFORMATION DE CÉRÉALES
-------------------------	----------------------------

GECO BOUAKÉ

KONAN KOUAME	RESPONSABLE
--------------	-------------

SOPRIL-CI

KONAN KOUANE HIPPOLYTE	CONSEILLER DE PRODUCTION
SIALLOU YAO CONSTANT	COMPTABLE

AGG SERVICES

YAPO N'CHO BASILE	DIRECTEUR GÉNÉRAL : CEO
-------------------	-------------------------

LES MOULINS BLANCS GAGNOA

DIABY MAMADOU	DIRECTEUR GÉNÉRAL : CEO
---------------	-------------------------

KATIO-AKPA SARL

COUKIBALY ZIEYAYA	GÉRANT
-------------------	--------

3. Liste des parties concernées (personnes interrogées)

UNITÉ CODERIZ ZUENOULA

SEKONGO BEMA	GÉRANT
FOFANA TIEKOMA	COMPTABLE
SILUE SOULEYMANE	MEMBRE DU PERSONNEL
COULIBALY JUNIOR	OPÉRATEUR

DIABO VILLE ÉMERGENTE

REBECCA YAO	PRÉSIDENTE : CEO
-------------	------------------

SOPRORIZ

M'BRA KOUASSI	GÉRANT
GUEI RODRIGUEL	CONDUCTEUR DE MACHINE

BUREAU DE LA JICA EN CÔTE D'IVOIRE

FUJINO KOJIRO	DIRECTEUR DU BUREAU
SEGAWA TOSHIHARU	MEMBRE DU PERSONNEL
SAITO SEIKO	MEMBRE DU PERSONNEL
BROU KOFFI DESIRE	PERSONNEL NATIONAL

4. Procès-verbal de la discussion (P/V)

4.1 Signé le 2 septembre 2022

**Procès-Verbal des Discussions
sur l'Étude Préparatoire pour
le Projet d'amélioration de l'équipement agricole dans le secteur du riz
en République de Côte d'Ivoire**

Sur la base de plusieurs discussions préliminaires entre le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (ci-après dénommé le « Gouvernement de la Côte d'Ivoire ») et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la « JICA »), la JICA a envoyé une mission d'étude préparatoire pour la conception sommaire (ci-après dénommée la « Mission ») pour le Projet d'amélioration de l'équipement agricole dans le secteur du riz (ci-après dénommé le « Projet ») en Côte d'Ivoire.

La Mission a tenu une série de discussions avec les officiels du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et a mené une étude sur le terrain. À l'issue de ces discussions, les deux parties ont convenu des principaux points décrits dans les annexes ci-jointes.

À Abidjan, le 2 septembre 2022



M. OISHI TSUNEO
Chef de Mission
Mission d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération Internationale
Japon



PO ZAKARYA ELIASS
Directeur de la Promotion
de Territoire Agricole

M. N'GUESSAN KOFFI RODRIGUE
Directeur Général
Direction Générale du Développement Rural
Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural
République de Côte d'Ivoire



Pi le Directeur Général
OUATTARA GNIRE

M. YACOUBA DEMBELE
Directeur Général
Agence pour le Développement de la filière Riz
République de Côte d'Ivoire



APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le présent Projet a pour objectif de faciliter l'accès des agriculteurs aux services mécanisés dans la production de riz, contribuant ainsi à augmenter la productivité du riz.

2. Intitulé de l'étude préparatoire

Les deux parties ont convenu de l'intitulé de l'étude préparatoire comme étant « l'Étude préparatoire pour le Projet d'amélioration de l'équipement agricole dans le secteur du riz ».

3. Zones du Projet

Les deux parties ont confirmé que les sites du Projet se situent dans les régions du Bélier et de Gbèkè et le district autonome de Yamoussoukro, comme indiqué à l'Annexe 1.

4. Autorité responsable du Projet

- 4-1. Les deux parties ont convenu que l'autorité responsable du Projet est le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER). Il supervisera toutes les activités du Projet, dans ce cadre.
- 4-2. L'Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ), structure sous tutelle du MEMINADER, sera l'organisme d'exécution du projet. Sous l'autorité du MEMINADER, elle assurera la coordination avec les autres services concernés pour assurer une bonne mise en œuvre du Projet et veillera à ce que chacune d'entre elles prenne les dispositions requises convenablement et à temps. Les organigrammes figurent à l'Annexe 2.
- 4-3. L'ADERIZ exécute le Projet sous l'autorité du MEMINADER, sur la base de directives et orientations stratégiques données par le MEMINADER pour une bonne fin de mise en œuvre du Projet, en cohérence avec la stratégie de développement agricole actuelle.

5. Composantes demandées par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

- 5-1. À l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé que les éléments demandés par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire sont ceux indiqués à l'Annexe 3.
- 5-2. La JICA évaluera la faisabilité des éléments demandés ci-dessus à travers les études et rendra compte des résultats au gouvernement du Japon. L'étendue finale du Projet sera décidée par le gouvernement du Japon.
- 5-3. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire soumettra une requête officielle au gouvernement du Japon par voie diplomatique avant l'approbation du Projet prévue en décembre 2022.

6. Procédures et principes de base du Don du Japon

6-1. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a convenu que les procédures et les principes de base du système de coopération financière non remboursable du Japon (ci-après dénommée « le Don ») décrits dans l'Annexe 4 seront appliqués au présent Projet.

Concernant le suivi de la mise en œuvre du Projet, la JICA a demandé au Gouvernement de la Côte d'Ivoire de présenter le rapport du suivi du projet au moyen d'un formulaire (Annexe 5).

6-2. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est engagé à prendre les mesures nécessaires indiquées à l'Annexe 6 pour le bon déroulement du Projet. Le contenu de l'Annexe 6 sera précisé et approfondi durant l'étude préparatoire et accepté dans la réunion de présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire. Le contenu de l'Annexe 6 sera également mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'étude préparatoire et constituera l'un des annexes de l'Accord de Don.

7. Calendrier de l'étude

7-1. La requête officielle au gouvernement du Japon sera soumise avant la fin novembre 2022.

7-2. La JICA préparera un avant-projet du rapport de l'étude préparatoire en français et tiendra une réunion avec l'ADERIZ et le MEMINADER en vue de leur expliquer son contenu vers décembre 2022.

7-3. Lorsque le Gouvernement de la Côte d'Ivoire donne son accord sur le contenu de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire et accepte pleinement les dispositions à prendre par lui-même, la JICA finalisera le rapport de l'étude préparatoire et le lui enverra vers mars 2023.

7-4. Le calendrier susmentionné est donné à titre provisoire et pourra faire l'objet d'une modification.

8. Considérations environnementales et sociales

8-1. Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a confirmé son engagement de conduire les procédures nécessaires pour les considérations environnementales et sociales conformément aux « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010) », avant, pendant la mise en œuvre du Projet et après son achèvement.

8-2. Le Projet est classé dans la catégorie « C » pour les raisons suivantes :

Les zones du Projet ne se trouvent pas dans une zone sensible ; le Projet n'a pas de caractéristiques sensibles et ne relève pas non plus de secteurs sensibles définis par les

Lignes directrices. De plus, ses éventuels impacts négatifs environnementaux ne semblent pas être significatifs.

9. Autres questions pertinentes

9-1. Étude détaillée sur les PME A

Les deux parties ont convenu que l'ADERIZ déterminera les Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) auxquelles les équipements acquis seront distribués en consultation avec le Consultant du Projet, sur la base des dernières informations sur les PME A, notamment en ce qui concerne leurs parcs de stationnement pour les équipements acquis, et qu'elle fera un rapport à la JICA avant la réception des équipements.

9-2. Lieu d'utilisation des équipements

Les deux parties ont convenu que les équipements acquis seront utilisés uniquement dans les zones du Projet. Si une PME A ayant loué l'équipement par l'ADERIZ n'intervient plus dans les zones du Projet, l'ADERIZ récupérera cet équipement auprès de la PME A.

9-3. Exploitation et maintenance

Les deux parties ont convenu que les responsabilités de l'ADERIZ et des PME A en matière d'exploitation et d'entretien des équipements devront être clairement définies. Les PME A devront utiliser et gérer les équipements de manière convenable et rendre compte de ses activités d'exploitation à l'ADERIZ. Elle supervisera l'utilisation des équipements par les PME A et affectera les ressources financières issues de la location des équipements pour leur entretien, l'acquisition de pièces de rechange et leur renouvellement.

9-4. Espace de stockage temporaire et d'assemblage

Les deux parties ont également convenu que l'ADERIZ assurera un espace de stockage temporaire et d'assemblage pour les équipements acquis, étant donné que les équipements nécessiteront un stockage temporaire après la réception et que certains d'entre eux devront être assemblés.

9-5. Exonération des taxes

En Côte d'Ivoire, les procédures d'exonération des taxes devront se faire par la présentation d'un document d'exonération des droits délivré par le Ministère du Budget lors du dédouanement, et les documents susmentionnés devront être disponibles à temps pour les fournisseurs pour le dédouanement.

L'ADERIZ à travers le MEMINADER demandera au Ministère du Budget et du portefeuille de l'État de délivrer le document d'exonération des taxes et prendre les mesures nécessaires pour assurer sa prompte délivrance.

9-6. Interdiction de vente et de transfert de propriété des équipements

Les deux parties ont convenu que les équipements acquis dans le cadre du Projet et qui

feront l'objet de convention entre l'ADERIZ et les PME A ne pourront pas faire l'objet de vente ou de transfert de propriété.

9-7. Intégration du genre

Les deux parties ont convenu que les éléments de genre suivants seront dûment pris en compte dans le cadre de l'étude préparatoire.

- (a) Collecte d'information et de données ventilées par sexe pour l'évaluation des besoins en matière de genre.
- (b) Examen des mesures tenant compte de l'égalité de genre sur la base de l'évaluation telles que :
 - ✓ Conception des installations intégrant les besoins spécifiques des femmes.
 - ✓ Sélection d'équipements intégrant les besoins spécifiques des femmes et garantissant leur utilisation par les femmes.

9-8. Langue prioritaire

Les deux parties ont convenu qu'en cas de divergence d'interprétation entre la version anglaise et la version française dans le présent procès-verbal des discussions, les sens et les termes de la version anglaise prévaudront.

Annexe 1 : Zones du Projet

Annexe 2 : Organigramme

Annexe 3 : Composantes demandées par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

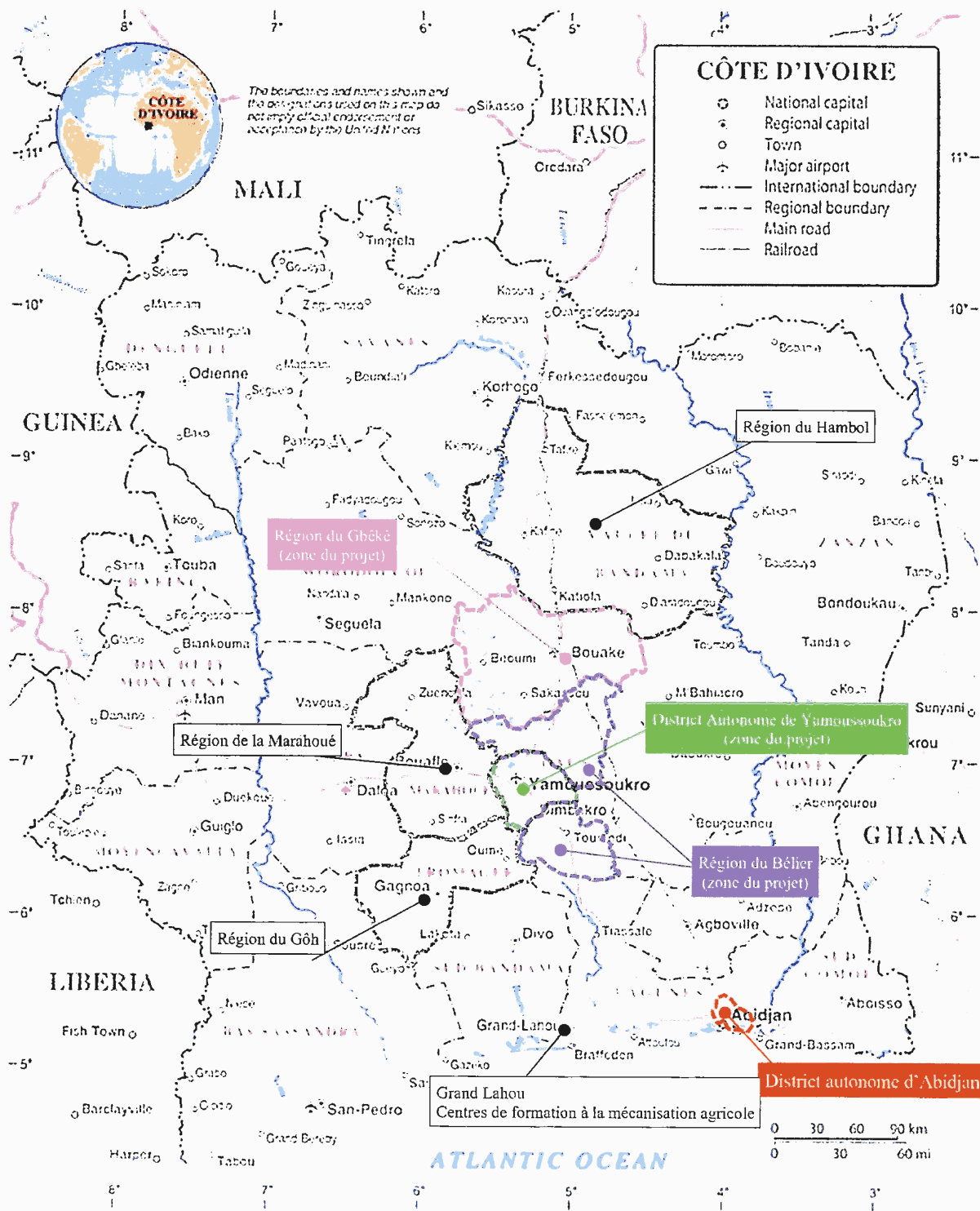
Annexe 4 : Don du Japon

Annexe 5 : Rapport de suivi du projet (formulaire)

Annexe 6 : Principaux engagements à prendre par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

5
Z

Carte de localisation des zones du Projet

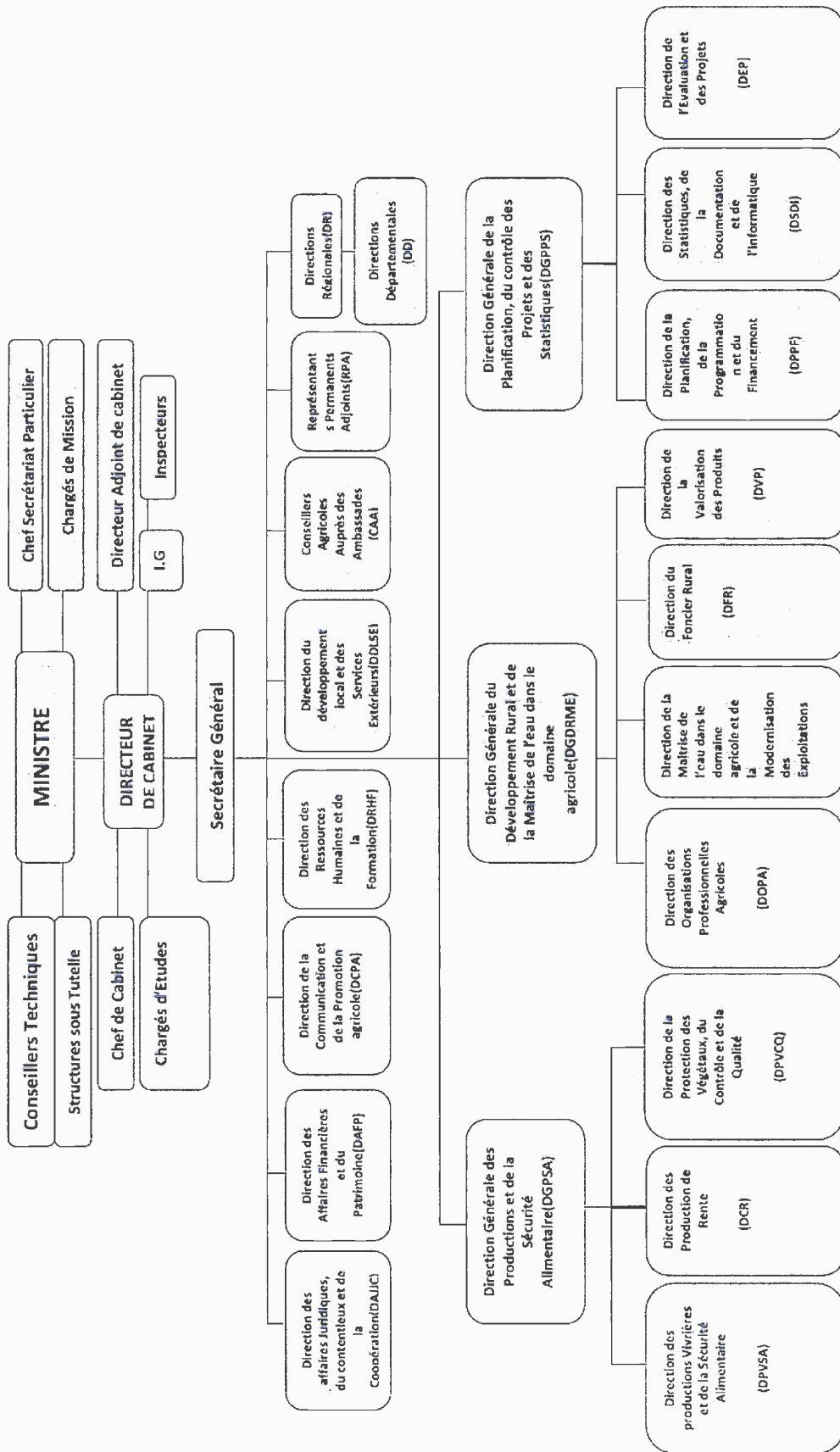


Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

Annexe 2 : Organigramme



Note : Le présent organigramme est à jour au mois de juillet 2022. Il sera remplacé par celui qui sera mis à jour après le remaniement du MEMINADER dès qu'il sera disponible.

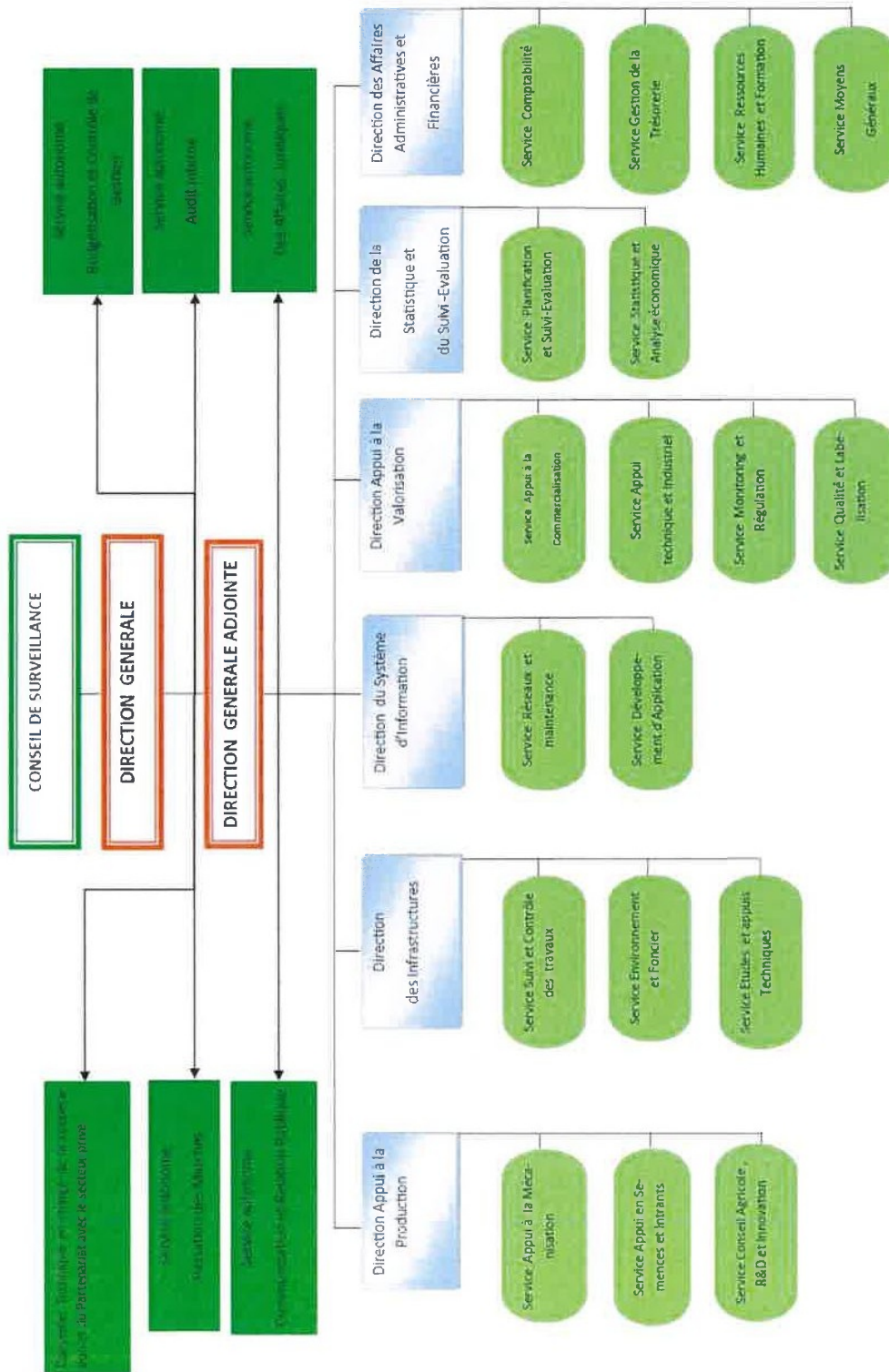
Organigramme du MEMINADER

9

2

Handwritten signature

Annexe 2 : Organigramme



Organigramme de l'ADERIZ

Q

Z

Handwritten signature

Composantes demandées par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

1. Équipement à approvisionner

No.	Équipement	Quantité
1	Tracteurs (taille moyenne) – divers types d'accessoires de travail	22 jeux
2	Tracteurs (grande taille) – divers accessoires de travail + porte-chars – bennes	10 jeux
3	Motoculteurs + divers équipements d'accessoires	21 jeux
4	Moissonneuse-batteuse	12
5	Camion-atelier	1 jeu
6	Pièces de rechange desdits équipements	1 jeu

2. Services de consultation

- Conception détaillée, soutien à la préparation des dossiers d'appel d'offres et supervision d'approvisionnement en équipement

3. Assistance au lancement et formation en maintenance par le consultant (« Composante Soft »)

- Renforcement de la capacité d'exploitation sûre et d'inspection quotidienne des équipements fournis (tracteurs, motoculteurs et moissonneuses-batteuses)
- Amélioration des capacités d'exploitation et de maintenance des équipements acquis à travers le camion-atelier

DON DU JAPON

Le Don du Japon est un fonds non remboursable fourni à un pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») pour acheter les produits et/ou services (services d'ingénierie et transport des produits, etc.) en vue de son développement économique et social, conformément aux lois et règlements applicables au Japon. Ci-après, les caractéristiques de base des Dons pour les Projets administrés par la JICA (ci-après dénommés « Dons pour les Projets »).

1. Procédures des Dons pour les Projets

Les Dons pour les Projets sont effectués selon les procédures suivantes (voir « PROCEDURES DU DON DU JAPON » pour plus de détails) :

(1) Préparation

- L'Etude préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude ») menée par la JICA

(2) Evaluation ex-ante

- Evaluation ex-ante par le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « GDJ ») et la JICA, et Approbation par le Cabinet japonais

(3) Mise en œuvre

Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N »)

- Les Notes échangées entre le GDJ et le Gouvernement du Bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et le Gouvernement du Bénéficiaire

Arrangement bancaire (ci-après dénommé « l'A/B »)

- Ouverture d'un compte bancaire par le Gouvernement du Bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée « la Banque ») pour recevoir le Don

Travaux de construction/approvisionnement

- La mise en œuvre du projet (ci-après dénommé « le Projet ») sur la base de l'A/D

(4) Suivi et Evaluation ex-post

- Suivi et Evaluation à la suite de l'étape de mise en œuvre

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir les documents de base nécessaires à l'évaluation ex ante du Projet faite par le GDJ et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effets du Projet ainsi que des capacités institutionnelles des organismes compétents du Gouvernement du Bénéficiaire nécessaires à la mise en œuvre du Projet.
- Evaluation de la faisabilité du Projet à mettre en œuvre dans le cadre du Don du Japon d'un point de vue technique, financier, social et économique.
- Confirmation des points convenus entre les deux parties concernant le concept de base du Projet.
- Préparation de la conception générale du Projet.
- Estimation des coûts du Projet.
- Confirmation des Considérations environnementales et sociales.

Le contenu de la demande originale du Gouvernement du Bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale. La conception générale du Projet est confirmée sur la base des lignes directrices du Don du Japon.

La JICA demande au Gouvernement du Bénéficiaire de prendre les mesures nécessaires pour accomplir son autonomie dans la mise en œuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles ne relèvent pas de la compétence de l'Agence d'exécution du Projet. Par conséquent, le contenu du Projet est confirmé par tous les organismes compétents du Gouvernement du Bénéficiaire sur la base des procès-verbaux des discussions.

(2) Sélection des Consultants

Pour une mise en œuvre harmonieuse de l'Etude, la JICA conclut des contrats avec un/des cabinet(s) de consultants. La JICA sélectionne un/des cabinet(s) sur la base des propositions soumises par les cabinets intéressés.

(3) Résultat de l'Etude

La JICA passe en revue le rapport sur les résultats de l'Etude et recommande au GDJ d'approuver la mise en œuvre du Projet après avoir confirmé la faisabilité du Projet.

3. Principes de base des Dons pour les Projets

(1) Etape de mise en œuvre

1) L'E/N et l'A/D

Après que le Projet soit approuvé par le Cabinet du Japon, l'E/N sera signé entre le GDJ et le Gouvernement du Bénéficiaire pour établir un gage d'assistance, qui sera suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du Bénéficiaire pour définir les articles nécessaires, conformément à l'E/N, pour mettre en œuvre le Projet, telles que les conditions de versement, les responsabilités du Gouvernement du Bénéficiaire et les conditions

d'approvisionnement. Les termes et conditions généralement applicables au Don du Japon sont stipulés dans les « Conditions générales applicables au Don du Japon (janvier 2016) ».

- 2) Arrangements bancaires (A/B) (Voir « Flux financiers du Don du Japon (type A/P) » pour plus de détails)
 - a) Le Gouvernement du Bénéficiaire devra ouvrir un compte ou faire en sorte que son autorité désignée ouvre un compte au nom du Bénéficiaire à la Banque, par principe. La JICA versera le Don du Japon en yen japonais afin que le Gouvernement du Bénéficiaire puisse couvrir les obligations contractées en vertu des contrats vérifiés.
 - b) Le Don du Japon sera versé lorsque les demandes de paiement seront soumises par la Banque à la JICA en vertu d'une autorisation de paiement (A/P) délivrée par le Gouvernement du Bénéficiaire.

3) Procédure d'approvisionnement

Les produits et/ou les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet seront approvisionnés conformément aux Directives de l'approvisionnement de la JICA, comme stipulé dans l'A/D.

4) Sélection des Consultants

Afin de maintenir une cohérence technique, le(s) cabinet(s) de consultants qui aura(ont) mené l'Etude sera(ont) recommandé(s) par la JICA au Gouvernement du Bénéficiaire pour continuer à travailler à la mise en œuvre du Projet après l'E/N et l'A/D.

5) Pays d'origine éligibles

Dans le cadre de l'utilisation du Don du Japon versé par la JICA pour l'achat de produits et/ou de services, les pays d'origine éligibles desdits produits et/ou services seront le Japon et/ou le Bénéficiaire. Le Don du Japon peut être utilisé pour l'achat des produits et/ou services d'un pays tiers éligible, si nécessaire, compte tenu de la qualité, de la compétitivité et de la rationalité économique des produits et/ou services nécessaires pour atteindre l'objectif du Projet. Toutefois, les principaux entrepreneurs, à savoir les entreprises de construction et d'approvisionnement et le principal cabinet de consultants, qui concluent des contrats avec le Gouvernement du Bénéficiaire, sont limités en principe aux « ressortissants japonais ».

6) Contrats et non-objection de la JICA

Le Gouvernement du Bénéficiaire conclura des contrats libellés en yen japonais avec des ressortissants japonais. Ces contrats doivent avoir obtenu l'avis de non-objection de la JICA en vue d'être confirmés comme éligibles à l'utilisation du Don du Japon.

7) Suivi

Le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu de prendre l'initiative de suivre attentivement l'avancement du Projet afin d'assurer sa mise en œuvre, initiative faisant partie intégrante de ses responsabilités dans l'A/D, et de présenter régulièrement à la JICA sa situation en utilisant le formulaire de « Project Monitoring Report » (PMR) en anglais.

8) Mesures de sécurité

Le Gouvernement du Bénéficiaire doit s'assurer que la sécurité est respectée avec la plus grande rigueur pendant la mise en œuvre du Projet.

9) Réunion de contrôle de la qualité de la construction

Une réunion de contrôle de la qualité de la construction (ci-après dénommée la « Réunion ») sera organisée pour l'assurance de la qualité et la mise en œuvre harmonieuse des Travaux à chaque étape des Travaux. Les participants de la Réunion seront composés du Gouvernement du Bénéficiaire (ou l'Agence d'exécution), du Consultant, de l'Entrepreneur/du Fournisseur et de la JICA. Les fonctions de la Réunion sont les suivantes :

- a) Partager des informations sur l'objectif, le concept et les conditions de conception de la part de l'Entrepreneur, avant le démarrage de la construction.
- b) Discuter des questions touchant les Travaux, telles que la modification de la conception, essai, inspection, contrôle de sécurité et obligation du Client pendant la construction.

(2) Etape de suivi et d'évaluation ex-post

- 1) Après l'achèvement du Projet, la JICA continuera de rester en contact étroit avec le Gouvernement du Bénéficiaire afin de s'assurer que les réalisations du Projet sont utilisées et maintenues correctement pour atteindre les résultats attendus.
- 2) En principe, la JICA procédera à une évaluation ex-post du Projet au bout de trois ans à compter de la date d'achèvement. Le Gouvernement du Bénéficiaire doit fournir tous les renseignements nécessaires que la JICA peut raisonnablement demander.

(3) Autres

1) Considérations environnementales et sociales

Le Gouvernement du Bénéficiaire doit examiner attentivement les incidences environnementales et sociales du Projet et se conformer aux réglementations environnementales du Gouvernement du Bénéficiaire et aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010).

2) Principaux engagements à prendre par le Gouvernement du Bénéficiaire

Pour assurer la mise en œuvre harmonieuse du Projet, le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu d'entreprendre les mesures nécessaires, y compris l'acquisition des terrains, et de régler à la Banque la commission pour notification de l'A/P et la commission de paiement comme convenu avec le GDJ et/ou la JICA. Le Gouvernement du Bénéficiaire veillera à ce que les droits de douane, les taxes intérieures et les autres prélèvements fiscaux pouvant être appliqués au Gouvernement du Bénéficiaire concernant l'achat de produits et/ou services soient exemptés ou supportés par son autorité désignée sans utiliser le Don ni ses intérêts courus, puisque les fonds du Don proviennent des contribuables japonais.

3) Mesures pour assurer une mise en œuvre plus efficace du Don

- a) Dans le cas où l'E/N et l'A/D concernant le Projet ne peuvent être signés avant la fin de l'année fiscale japonaise suivant la décision du Cabinet concernée par le GDJ, les autorités concernées des deux Gouvernements discuteront de l'annulation du Projet.
- b) Dans le cas où la période, spécifiée dans l'A/D, au cours de laquelle le Don est disponible expire avant la fin du déboursement, les autorités concernées du GDJ étudieront en profondeur l'état, la situation et les perspectives pour la mise en œuvre du Projet avant l'extension de ladite période. Les autorités concernées des deux Gouvernements discuteront de la fin du Projet impliquant un remboursement, à moins qu'il y ait des perspectives concrètes pour son achèvement.

0

Z

09/21

- c) Indépendamment de la période mentionnée au point b) ci-dessus, les autorités concernées des deux Gouvernements discuteront, dans le cas où cinq ans se seraient écoulés depuis la décision concernée du Conseil des ministres du GDJ avant la fin du déboursement, de la fin du Projet impliquant un remboursement, à moins qu'il y ait des perspectives concrètes pour son achèvement.

4) Utilisation adéquat

Le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu de conserver et d'utiliser correctement et efficacement les produits et/ou services entrant dans le cadre du Projet (y compris les installations construites et l'équipement acheté), d'affecter le personnel nécessaire pour son exploitation et sa maintenance et enfin de supporter toutes les dépenses autres que celles couvertes par le Don du Japon.

5) Exportation et réexportation

Les produits achetés dans le cadre du Don du Japon ne doivent ni être exportés ni réexportés du pays Bénéficiaire.

PROCEDURES DU DON DU JAPON

Etapes	Procédures	Remarques	Gouvernement du Bénéficiaire	Gouvernement du Japon	JICA	Consultants	Entrepreneurs	Correspondant bancaire
Requête officielle	Demande de Don par voie diplomatique	La demande doit être soumise avant l'étape de l'évaluation ex-ante.	x	x				
1. Préparation	(1) Etude préparatoire Préparation de la conception générale et estimation des coûts		x		x	x		
	(2) Etude préparatoire Explication du projet de conception générale, y compris l'estimation des coûts, les engagements, etc.		x		x	x		
2. Evaluation ex-ante	(3) Accord sur les conditions de mise en œuvre	Les conditions seront expliquées avec les projets de Notes (E/N) et d'Accord de Don (A/D) qui seront signés avant l'approbation par le Gouvernement du Japon.	x	x (E/N)	x (A/D)			
	(4) Approbation par le Cabinet japonais			x				
3. Mise en œuvre	(5) Echange de Notes (E/N)		x	x				
	(6) Signature de l'Accord de Don (A/D)		x		x			
	(7) Arrangement Bancaire (A/B)	Nécessité d'informer la JICA	x					x
	(8) Passation du contrat avec un consultant et émission de l'Autorisation de Paiement (A/P)	La non-objection de la JICA est requise	x			x		x
	(9) Plan détaillé (P/D)		x			x		
	(10) Préparation des dossiers d'appel d'offres	La non-objection de la JICA est requise	x			x		
	(11) Appel d'offres	La non-objection de la JICA est requise	x			x	x	
	(12) Passation du contrats avec contractant/fournisseur et émission d'une A/P	La non-objection de la JICA est requise	x				x	x
	(13) Travaux de construction/approvisionnement	La non-objection de la JICA est requise pour une modification majeure de la conception et la modification des contrats.	x			x	x	
	(14) Certificat d'achèvement		x			x	x	
4. Suivi et évaluation ex-post	(15) Suivi ex-post	À mettre en œuvre généralement 1, 3, 10 ans après l'achèvement, sous réserve de modifications	x		x			
	(16) Evaluation ex-post	À mettre en œuvre essentiellement 3 ans après l'achèvement	x		x			

notes :

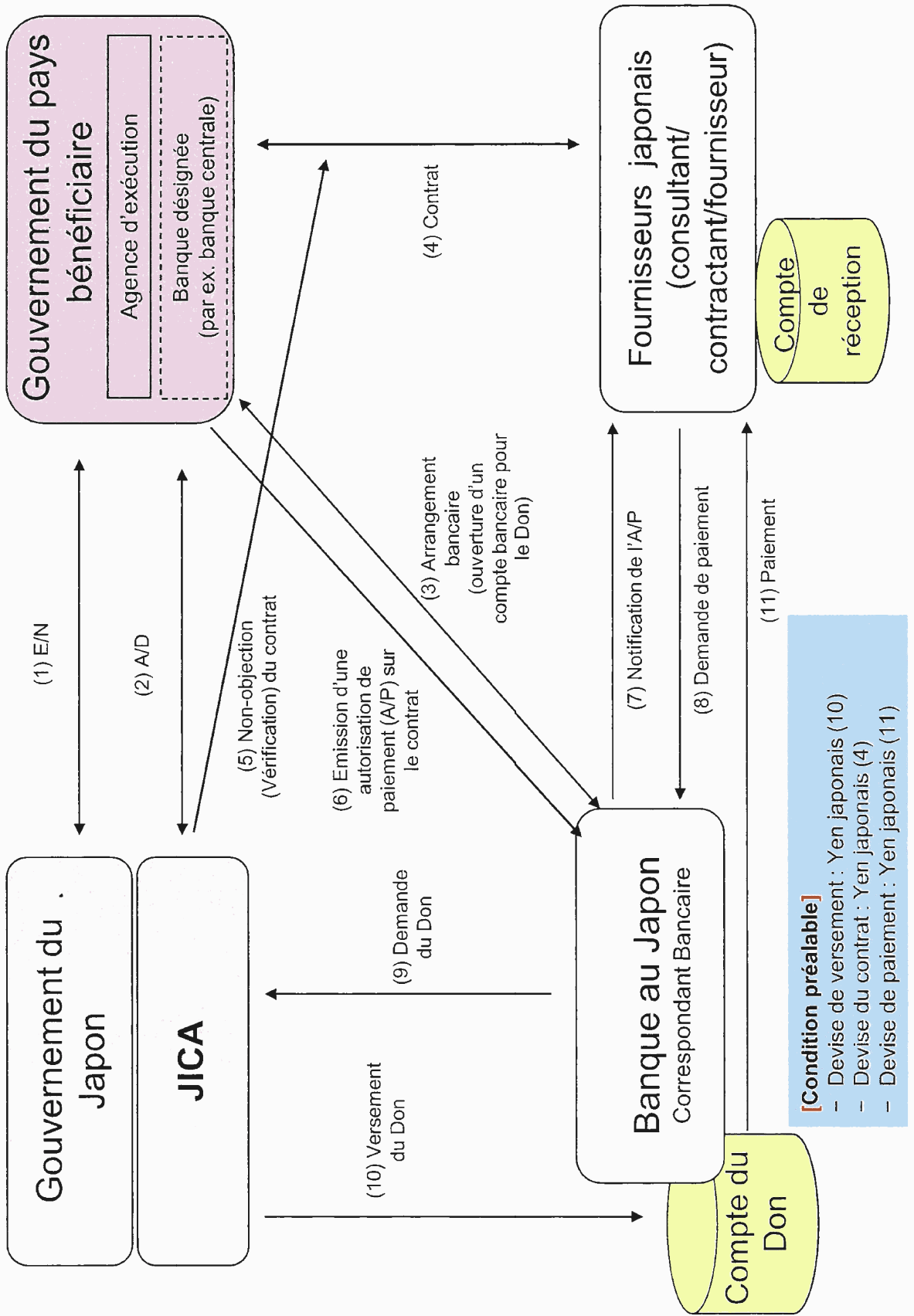
1. Le Project Monitoring Report(PMR) en anglais et le Rapport d'achèvement du Projet doivent être soumis à la JICA comme convenu dans l'A/D.
2. La non-objection de la JICA est requise pour l'attribution du don pour le montant restant et/ou les imprévus comme convenu dans l'A/D.

o

z

09/27

Flux financiers du Don du Japon (type A/P)



9

7

CPA

Date :

Réf. N° :

AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
BUREAU DE LA JICA XXX

[Adresse indiquée dans l'article 5 de l'Accord de Don]

À l'attention du : Représentant résidant

Mesdames et messieurs,

AVIS CONCERNANT L'AVANCEMENT DU PROJET

Référence : Accord de Don, datée du (date de signature de l'A/D) pour (nom du projet)

Conformément à l'article 6 (3) de l'Accord de Don, nous souhaitons rendre compte de l'avancement du projet jusqu'aux étapes suivantes :

[Commun]

- Préparation du dossier d'appel d'offres - résultat de la conception détaillée
- Achèvement des travaux finaux en vertu du contrat de construction/approvisionnement

[Construction]

- Avancement mensuel [Mois/Année]

[Approvisionnement en équipement]

- Expédition/livraison, remise des équipements
- Travaux d'installation
- Formation en exploitation
- Autres

Veuillez consulter les détails selon le rapport de suivi de projet (PMR) ci-joint.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

[Signature]

[Nom du signataire]

[Titre du signataire]

[Nom de l'organisme d'exécution]

Copie à :

Directeur Général

Département d'exécution de la coopération financière

Agence Japonaise de Coopération Internationale

[Adresse indiquée dans l'article 5 de l'Accord de Don]

0

Z

08/09/22

1 : Description du projet**1-1 Objectif du Projet**

--

1-2 Nécessité du projet et sa priorité

- La cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

--

1-3 Efficacités et indicateurs

- L'efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année)	Cible (Année)
Effet quantitatif		

2 : Exécution du projet**2-1 Étendue du projet**

Tableau 2-1-1a : Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

Emplacement	Initial : (PV) Pièce(s) attachée(s) : Carte	Actuel : (Rapport de Suivi du Projet (RSP)) Pièce(s) attachée(s): Carte

Tableau 2-1-1 b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV)	(PV)	(RSP) Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente, mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement

o

z
2

0029

La "composante soft " doit être mentionnée dans la colonne de "Désignation".		Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré
--	--	---

(Exemple) Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
1. Réhabilitation de l'autoroute Kukum	Longueur de 20 km, une seule voie (3,47 m ²), pistes cyclable (1,25 m ²) revêtement en béton 200 mm (voie automobile seulement)	Longueur de 20 km, une seule voie (3,47 m ²), pistes cyclable (1,00 m ²) revêtement en béton 200 mm (voie automobile seulement) Idem
2. Remplacement du pont vieux de Mataniko	Longueur du pont 40 m, largeur de 9,5 m, pistes cyclable (1,00 m ²), pont composé en acier inox à poutres-caissons, Fondation de la culée type-T inversé	

(Exemple) Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
1. Service de consultations	En béton armé, à deux étages Rez-de-chaussée : 6 salles de consultation Accueil Laboratoire satellite. Pharmacie, etc. Au 1er étage : 5 salles de consultation 2 cliniques dentaires	En béton armé, à deux étages Rez-de-chaussée : 5 salles de consultation Idem
2. Salles d'opération, Assurance dommages, Maternité	En béton armé, à deux étages Rez-de-chaussée : 2 salles d'opération Assurance dommages Au 1er étage : Maternité : 50 lits	Idem Maternité : 60 lits

(Exemple) Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
1. Radars primaires de surveillance (PSR) et radars secondaires de surveillance (SSR) de l'aéroport international de Chittagong	i) OSR/ SSR (radars secondaires de surveillance) : 1 lot ii) RDP : 1 lot iii) Transmetteurs VHF : 2 lots	Idem
2. Système de contrôle d'accès de l'aéroport international de Dhaka	1 lot	Idem

Z

3. Radar Doppler VOR/DME de l'aéroport international de Saidpur	1 lot	Idem
4. Simulateur de l'aérodrome pour le Centres de Formation Aéronautique Civile	1 lot	Idem
5. Système d'inspection des bagages de l'aéroport international de Dhaka	i) Système d'inspection à rayons X des bagages de soute : 7 lots ii) Système de détection de traces d'explosifs des bagages de soute : 7 lots iii) Système d'inspection à rayons X des bagages à main : 2 lots	Idem
6. Véhicules sauvetage-incendie de l'aéroport international de Dhaka	2 lots	3 lots

2-1-2 Raison (s) de changement, s'il y a lieu

(RSP)

2-2 Calendrier d'exécution**2-2-1 Calendrier d'exécution**

Tableau 2-2-1 : Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Dates de durée	A/D	
<i>[PV]</i>	<i>(PV)</i>		<i>(PSR)</i> (Date de la révision)
La "composante soft" doit être mentionnée dans la colonne de "Désignation".			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente, mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Date d'achèvement du projet*			

* L'achèvement du projet est défini comme _____ au moment d'A/D.

(Exemple) Tableau 2-2-1 : Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Dates de durée	A/D	
Approbation du cabinet	11/2015	-	-
E/N	12/2015	1/2016	24/1/2016
A/D	12/2015	1/2016	24/1/2016
Conception détaillée	12/2015-4/2016	1/2016-5/2016	Modifié 13/3/2017 1/2016-5/2016

Appel d'offres	5/2016	5/2016	1/6/2016
T Soumission de l'offre	6/2016	6/2016	15/7/2016
(Lot 1) Période de construction	7/2016-11/2018	7/2016-11/2018	8/8/2016-30/11/2018
(Lot 2) Installation des équipements	7/2016-6/2018	7/2016-6/2018	6/8/2016-30/60/2017
Date d'achèvement du projet*	11/2018	11/2018	30/11/2018
Période de responsabilité pour vices	11/2019	11/2019	30/11/2019

* L'achèvement du projet est défini comme la vérification des travaux de construction au moment d'A/D.

2-2-2 Raisons de changements de calendrier et leurs répercussions sur le projet

2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement

2-3-1 Principales mesures à prendre

Voir la pièce jointe 2.

2-3-2 Activités

Voir la pièce jointe 3.

2-3-3 Rapport du procès-verbal

Voir l'Annexe 4

2-4 Coût du projet

2-4-1 Coût du projet

Tableau 2-4-1 a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le Gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

Désignation	Coût (Million de Yens)			
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation (ou équipement)	La "composante soft" doit être mentionnée dans la colonne de "Désignation".			Veillez indiquer non seulement le programme le plus récent mais également d'autres modifications passées par ordre chronologique.
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion des marchés - Supervision de la construction			
Total				

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1Dollar US = Yen

Tableau 2-4-1b : Coût initialement prévu et coût actuel pris en charge par le gouvernement XX

Z 5

Désignation			Coût (Million d'USD)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
				Veuillez indiquer non seulement le programme le plus récent mais également d'autres modifications passées par ordre chronologique.
Total				

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1 Dollar US = (Monnaie locale, MRO)

(Exemple) Tableau 2-4-1 a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le Gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

Désignation			Coût (Million de Yens)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation	1. Service de consultations 2. Salles d'opération, Assurance dommages, Maternité	Idem Idem	1.169,5	1.035,0
Équipement	1) Radars primaires de surveillance (PSR) et radars secondaires de surveillance (SSR) de l'aéroport international de Chittagong 2) Système de contrôle d'accès de l'aéroport international de Dhaka 3) Radar Doppler VOR/DME de l'aéroport international de Saidpur 4) Simulateur de l'aérodrome pour le Centres de Formation Aéronautique Civile 5) Système d'inspection des bagages de l'aéroport international de Dhaka 6) Véhicules sauvetage-incendie de l'aéroport international de Dhaka	Idem	2.374,6	2.110,0
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion des marchés - Supervision de la construction - Composante soft	Idem	0,87	0,87
Total			3544,97	3145,87

Note : 1) Date d'estimation : octobre 2014
2) Taux de change : 1 Dollar US = 99,93 yens

Z
6

(Exemple) Tableau 2-4-1b : Coût initialement prévu et coût actuel pris en charge par le gouvernement du Bangladesh

Désignation			Coût (Million d'USD)	
			Initial	
Aéroport international de Dhaka	Modification d'un logiciel de système de traitement des données radar	Idem	8.000	9.240
	Fourniture de cloison, d'éclairage, de climatisation et des réseaux d'alimentation électrique au point de contrôle des bagages de soute pour les passagers-escales	Idem	5.000	2.453
	Remplacement de 5 portes de l'aérogare internationale	Idem	4.000	5.340
Aéroport international de Chittagong	Préparation de la station radar y compris l'abattage d'arbres, le nettoyage et l'essouchement	Idem	5.000	3.400
Total			22.000	20.433

Note : 1) Date d'estimation : octobre 2014
2) Taux de change : 1 Dollar US = 0,887 Taka (Monnaie locale, MRO)

2-4-2 S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel, indiquez la (les) raison (s), les mesures d'amélioration prises et leurs résultats

(RSP)

2-5 Organisation de mise en œuvre

2-5-1 Organisme d'exécution :

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts, etc.,
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial : (PV)

Actuel, s'il y a eu un changement : (RSP)

2-6 Impact environnemental et social

- Résultat du suivi environnemental (voir l'Annexe 5) conformément au programme 4 de l'Accord de Don.
- Résultat du suivi social (voir l'Annexe 5) conformément au programme 4 de l'Accord de Don.
- Information sur le résultat communiqué du suivi environnemental et social pour les parties prenantes locales, le cas échéant.

3 : Opération et Maintenance (O&M)**3-1 Gestion de l'O&M**

- Organigramme pour l'O&M
- Système d'opération et de maintenance (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et autres conditions requises pour assurer la maintenance correcte des produits et des biens obtenus du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechange, etc.)

Initial: (PV)**Actuel :** (RSP)**3-2 Coût et budget de l'O&M**

- Le coût annuel de l'O&M pendant l'exécution du projet, le coût connu jusqu'à aujourd'hui, le budget annuel pour l'O&M

Initial : (PV)**4: Précautions (Gestion de risques)**

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient influencer sur la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre sont ci-dessous.

Problèmes au départ et mesures y afférentes : (PV)	
Risques potentiels du projet	Évaluation
1.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
2.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :

	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement):
3.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
Problèmes actuels et mesures prises	
(RSP)	

5 : Évaluation lors de l'achèvement du Project et plan de suivi

- 5-1 **Évaluation générale**
Décrivez votre évaluation générale sur le projet

--

- 5-2 **Leçons tirées et recommandations**
Veuillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

--

- 5-3 **Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation**
Veuillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

--

Z

Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport du procès-verbal
5. Formulaire du suivi environnemental / formulaire du suivi social
6. Fiche de suivi sur les prix des matériels indiqués (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Seulement le rapport d'achèvement)
8. Photos (CD en format JPEG) (Seulement le rapport final)
9. Liste des équipements (Seulement le rapport final)
10. Dessin (Seulement le rapport final)
11. Rapport du procès-verbal (Après l'achèvement du projet)

Fiche de suivi sur les prix des matériels indiqués

1. Conditions initiales (Confirmées)

Désignation des matériels indiqués	Volume initial A	Prix unitaire initial (¥) B	Prix total initial C=A×B	1% du prix contracté D	Condition de paiement	
					Prix (Baissé) E=C-D	Prix (Augmenté) F=C+D
Désignation 1	●●●	●	●	●	●	●
Désignation 2	●●●	●	●	●		
Désignation 3						
Désignation 4						
Désignation 5						

2. Suivi du prix unitaire des matériels indiqués

(1) Méthode de suivi : ●●

(2) Résultat d'étude de suivi sur le prix unitaire de chaque matériel indiqué

Désignation des matériels indiqués	1 ^{er} ●mois, 2016	2 ^e ●mois, 2017	3 ^e ●mois, 2017	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Désignation 1						
Désignation 2						
Désignation 3						
Désignation 4						
Désignation 5						

(3) Résumé de la discussion avec l'Entrepreneur et/ou le Fournisseur (si nécessaire)

-
-
-

Pièce jointe 6

Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Dépense actuelle respective pour la construction et les équipements)

	Achat intérieur (Pays bénéficiaire) A	Achat étranger (Japon) B	Achat étranger (Pays tiers) C	Total D
Coût de la construction	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de la construction direct	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Autres	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût des équipements	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de la conception et de la supervision	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Total	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	

Principales dispositions à prendre par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

1. Obligations spécifiques du Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui ne seront pas financées par le Don

(1) Avant l'appel d'offres

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé	Réf.
1	Ouvrir un compte bancaire (Arrangement Bancaire (A/B))	Dans un délai d'un mois après la signature de l'A/D	MEF		
2	Émettre une Autorisation de Paiement (A/P) auprès d'une banque au Japon (le Correspondant Bancaire) pour le paiement au Consultant	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat	MEF		
3	Assumer les commissions suivantes qui doivent être payées au Correspondant Bancaire pour les services bancaires relatifs à l'A/B.				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat avec le consultant	MEF		
	2) Commission de paiement de l'A/P	À chaque paiement	MEF		
4	Mettre à disposition un espace suffisant et sûr dans chaque PME pour stocker les équipements acquis	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offre	ADERIZ		
5	Soumettre le rapport de suivi du projet (accompagné des résultats de la conception détaillée)	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offre	ADERIZ		
6	Ouvrir un compte bancaire pour épargner les frais perçus par la location des équipements agricoles	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offre	ADERIZ		
7	Allouer un budget nécessaire pour mettre à disposition 2 mécaniciens pour le camion-atelier	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offre	ADERIZ		

Note : A/B : Arrangement Bancaire
A/P : Autorisation de Paiement
MEMINADER : Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
ADERIZ : Agence pour le Développement de filière Riz
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
CFMAG : Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand-Lahou

(2) Pendant la mise en œuvre du Projet

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé	Réf.
1	Émettre une autorisation de paiement (A/P) auprès d'une Banque au Japon pour le paiement au fournisseur	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat	MEF		
2	Supporter des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services sur la base de l'A/B				
	1) Frais de notification de l'A/P	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat	MEF		
	2) Commission de paiement de l'A/P	À chaque paiement	MEF		
3	Assurer un déchargement et un dédouanement rapide au niveau des ports de débarquement du pays bénéficiaire et aider le(s) fournisseur(s) dans le transport interne dans le pays	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
4	Accorder aux personnes physiques japonaises et/ou aux personnes physiques de pays tiers dont les services peuvent être requis pour la mise à disposition des produits et services toutes les commodités nécessaires à leur entrée dans le pays bénéficiaire et à leur séjour pour y effectuer leur travail	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
5	Assurer que les droits de douane, les taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés dans le pays bénéficiaire en ce qui concerne l'achat des produits et/ou les services seront exonérés	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
6	Déterminer les PMEAs auquel les équipements acquis seront distribués en consultation avec le Consultant, sur la base des dernières informations sur les PMEAs, notamment en ce qui concerne leur parking de stationnement pour les équipements acquis, et faire un rapport à la JICA	Avant la réception des équipements	ADERIZ		
7	Supporter tous les frais nécessaires à la mise en œuvre du Projet, à part les frais qui sont couverts par le Don	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
8	Informier rapidement la JICA de tout incident ou accident ayant ou susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'environnement, les communautés affectées, le public ou les travailleurs	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
9	1) Soumettre le rapport du suivi du projet après chaque travail effectué dans le cadre du contrat, tel que l'expédition, la remise, les travaux d'installation et la formation en exploitation	Dans un délai d'un mois après l'achèvement de chaque travail	ADERIZ		
	2) Soumettre le rapport du suivi du projet en version finale)(y compris les plans d'exécution, la liste des équipements, les photographies, etc.)	Dans un délai d'un mois après la signature du certificat de l'achèvement des travaux sous le(s) contrat(s)	ADERIZ		
10	Soumettre le rapport d'achèvement du Projet	Dans un délai de six (6) mois après l'achèvement du Projet	ADERIZ		
11	Mettre à disposition un bureau dans l'antenne régionale de l'ADERIZ à Yamoussoukro et y fournir également un ordinateur pour gérer les pièces de rechange, les mobiliers nécessaires pour les mécaniciens du camion-atelier	Avant la réception des équipements	ADERIZ		
12	Assurer la sécurité des personnes engagées dans la mise en œuvre du Projet	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
13	Renforcer le personnel de formation du CFMAG (supérieur ou égale à un formateur) pour la formation à l'exploitation des machines agricole par l'affectation de personnel supplémentaire	Avant l'expédition des équipements	MEMINADE R. ANADER		

4. Procès-verbal de la discussion (P/V) ,4.1 Signé le 2 septembre 2022

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé	Réf.
14	Affecter 2 mécaniciens pour le camion-atelier	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ		
15	Mettre à disposition les installations du CFMAG (y compris les périmètres en expérimentation) lors de la formation*	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEMINADE R/ANADER		
16	1) Allouer un budget pour la formation*	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEMINADE R/ADERIZ		
	2) Identifier les bénéficiaires de la formation* parmi le personnel du CFMAG, de l'ADERIZ et des machinistes des PMEAs	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEMINADE R/ANADER/ADERIZ		

*Formation : Formation à l'opération par le fournisseur et assistance au lancement et formation en maintenance par le consultant

(3) Après l'achèvement du Projet

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût Estimé	Réf.
1	Maintenir et exploiter convenablement et efficacement les équipements acquis dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon 1) Structure d'exploitation et de maintenance 2) Inspection quotidienne/périodique	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation*	ADERIZ		
2	Mettre une clause dans la convention d'exploitation des équipements avec les PMEAs, qui définit les zones d'exploitation desdits équipements	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation*	ADERIZ		
3	Épargner les frais perçus pour la location des équipements dans un compte bancaire pour l'entretien et la maintenance des équipements acquis. Ces fonds serviront pour l'acquisition de pièces de rechange, le renouvellement des équipements après amortissement et l'exploitation de camion-atelier	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation*	ADERIZ		
4	Entretenir les équipements acquis de manière régulière à travers le camion-atelier	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation*	ADERIZ		
5	Assurer la formation de manière durable pour les machinistes et mécaniciens des PMEAs à travers le CFMAG et délivrer des certificats	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation*	ADERIZ		

2. Autres responsabilités du Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui seront financées par le Don

N°	Éléments	Date butoir	Montant (millions de yens japonais)*
1	Mise en œuvre d'une conception détaillée, soutien à l'appel d'offres et supervision de l'approvisionnement en équipement		

*Le montant est donné à titre provisoire. Il fera l'objet de l'approbation du gouvernement du Japon.

Z

(Signature)

4.2 Signé le 3 février 2023

**Procès-Verbal des Discussions
sur l'Étude Préparatoire pour
Le Projet d'amélioration de l'accessibilité aux services mécanisés dans le secteur
du riz
en République de Côte d'Ivoire
(Explication sur l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire)**

Faisant référence aux procès-verbal des discussions signé entre le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, l'Agence pour le Développement de la filière Riz et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après dénommée la « JICA ») le 2 septembre 2022, et en réponse à la requête du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire (ci-après dénommé « la partie ivoirienne ») datée du 19 décembre 2022, la JICA a envoyé une mission d'étude préparatoire (ci-après dénommée la « Mission ») pour expliquer l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire (ci-après dénommé « l'avant-projet du rapport ») pour le Projet d'amélioration de l'accessibilité aux services mécanisés dans le secteur du riz (ci-après dénommé « le Projet »).

À l'issue de ces discussions, les deux parties ont convenu des principaux points décrits dans les annexes ci-jointes.

À Abidjan, le 3 février 2023



Mr. OISHI TSUNEO
Chef de Mission
Mission d'étude préparatoire
Agence Japonaise de Coopération Internationale
Japon

M. N'GUESSAN KOFFI RODRIGUE
Directeur Général
Direction Générale du Développement Rural
Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et
du Développement Rural
République de Côte d'Ivoire




M. YACOUBA DEMBELE
Directeur Général
Agence pour le Développement de la filière Riz
République de Côte d'Ivoire




APPENDICE

1. Objectif du Projet

Le présent Projet a pour objectif de faciliter l'accès des agriculteurs aux services mécanisés dans la production de riz par l'acquisition des machines pour la préparation du sol et pour la récolte, contribuant ainsi à augmenter la productivité du riz.

2. Intitulé de l'étude préparatoire

Les deux parties ont convenu de l'intitulé de l'étude préparatoire comme étant « l'Étude préparatoire pour le Projet d'amélioration de l'accessibilité aux services mécanisés dans le secteur du riz ».

3. Zones du Projet

Les deux parties ont confirmé que les sites du Projet se situent dans les régions du Béliér et de Gbèkè et le district autonome de Yamoussoukro, comme indiqué à l'Annexe 1.

4. Autorité responsable du Projet

4-1. Les deux parties ont convenu que l'autorité responsable du Projet est le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER). Il supervisera toutes les activités du Projet.

4-2. L'Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ), structure sous tutelle du MEMINADER, sera l'organisme d'exécution du Projet. Sous l'autorité du MEMINADER, elle assurera la coordination avec les autres services concernés pour assurer une bonne mise en œuvre du Projet et veillera à ce que chacune d'entre eux prenne les dispositions requises convenablement et à temps. Les organigrammes figurent à l'Annexe 2.

4-3. L'ADERIZ exécute le Projet sous l'autorité du MEMINADER, sur la base de directives et orientations stratégiques données par le MEMINADER pour une bonne fin de mise en œuvre du Projet, en cohérence avec la stratégie de développement agricole actuelle.

5. Contenu de l'avant-projet du rapport

Après l'explication du contenu de l'avant-projet du rapport par la Mission, la partie ivoirienne a accepté son contenu. La JICA finalisera le rapport de l'étude préparatoire sur la base des éléments confirmés. Le rapport sera envoyé à la partie ivoirienne au

2

plus tard à la fin du mois de mai 2023.

6. Estimation des coûts

Les deux parties ont confirmé que l'estimation des coûts décrite dans l'avant-projet du rapport est donnée à titre provisoire et sera examinée davantage par le Gouvernement du Japon pour approbation.

7. Confidentialité de l'estimation des coûts et des spécifications techniques

Les deux parties ont confirmé que l'estimation des coûts et les spécifications techniques ne devraient jamais être divulguées à des tiers avant la conclusion de tous les contrats inscrits dans le cadre du Projet.

8. Procédures et principes de base de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie ivoirienne a consenti à ce que les procédures et les principes de base de la coopération financière non remboursable du Japon (ci-après dénommée « le Don ») tels qu'ils sont décrits à l'Annexe 3 soient appliqués au Projet. La partie ivoirienne a accepté de prendre les mesures nécessaires conformément aux procédures.

9. Calendrier de la mise en œuvre du Projet

La Mission a expliqué à la partie ivoirienne que le calendrier prévu pour la mise en œuvre du Projet se présente tel qu'indiqué à l'Annexe 4.

10. Résultats attendus et indicateurs

10-1 Les deux parties ont convenu que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs clés pour les résultats attendus sont les suivants :

[Indicateurs quantitatifs]

Indicateurs	Valeur de référence 2021	Valeur cible 2027
Superficie (ha) cultivée par les tracteurs et motoculteurs approvisionnés	3 577 (ha)	6 023 (ha)
Superficie (ha) récoltée par les moissonneuses-batteuses approvisionnés	1 106 (ha)	4 424 (ha)
Quantité de production de riz pour laquelle les machines approvisionnées ont été utilisées pour le labourage par PMEAs	6 962 (tonnes/an)	13 982 (tonnes/an)
Quantité de production de riz pour laquelle les machines approvisionnées ont été utilisées pour les services de récolte par PMEAs	2 121 (tonnes/an)	11 643 (tonnes/an)

3

[Indicateurs qualitatifs]

- (1) La quantité de production de riz dans les zones cibles sera augmentée.
- (2) La mécanisation accrue des activités de production agricole réduira le temps de travail des producteurs (y compris les productrices) et augmentera leur satisfaction.
- (3) Les PME/A pourront fournir des services de mécanisation en temps voulu en fonction des besoins des producteurs.
- (4) L'emploi des opérateurs de machines agricoles sera encouragé.

10-2 La partie ivoirienne sera responsable de l'atteinte des indicateurs clés convenus ciblés à l'horizon 2027 et devra suivre les progrès réalisés pour l'évaluation ex post sur la base de ces indicateurs.

11. Évaluation ex post

La JICA procédera à une évaluation ex post, en principe trois (3) ans après l'achèvement du Projet, en fonction de six (6) critères d'évaluation (Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Impact et Durabilité). Le résultat de l'évaluation sera rendu public. La partie ivoirienne est tenue de fournir l'appui nécessaire à la collecte des données.

12. Appui technique (« Composante Soft » du Projet)

Pour assurer l'exploitation et la maintenance durables des produits et services acquis par le Projet, il est prévu un appui technique dans le cadre du Projet. La partie ivoirienne s'engage à mettre à disposition les installations du CFMAG pour la formation à la maintenance par le consultant dans le cadre de « Composante Soft ».

13. Engagements du Projet

Les deux parties ont confirmé les engagements du Projet tels que décrits à l'Annexe 5. En ce qui concerne l'exonération des droits de douane, taxes intérieures et autres prélèvements fiscaux prescrits à N° 5 de « (2) Pendant la mise en œuvre du Projet » de l'Annexe 5, les deux parties ont également confirmé que lesdits droits de douane, taxes intérieures et autres prélèvements fiscaux devront être précisés dans les dossiers d'appel d'offres par l'ADERIZ au cours de la phase de mise en œuvre du Projet.

La partie ivoirienne s'est engagée à prendre les mesures et la coordination nécessaires, y compris l'allocation du budget nécessaire qui sont des conditions préalables à la

4

mise en œuvre du Projet. Il est en outre convenu que les coûts sont donnés à titre indicatif, c'est-à-dire à l'étape de la conception sommaire. Des coûts plus précis seront calculés à l'étape de conception détaillée.

Les deux parties ont également confirmé que l'Annexe 5 constituera l'un des annexes de l'Accord de Don.

14. Suivi pendant la mise en œuvre

Le Projet sera suivi par l'organisme d'exécution qui remettra un rapport de suivi du Projet à la JICA en utilisant le formulaire de « Rapport de suivi du projet » de l'Annexe 6. Le calendrier de soumission dudit rapport est décrit à l'Annexe 5.

15. Achèvement du Projet

Les deux parties ont confirmé que le Projet est achevé lorsque tous les équipements acquis par le Don sont en service. L'achèvement du Projet sera communiqué à la JICA dans les meilleurs délais, mais au plus tard six (6) mois après.

16. Considérations environnementales et sociales

La Mission a expliqué que les « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010/janvier 2022) » (ci-après désignées « les Lignes directrices ») sont applicables au Projet. Le Projet est classé « C », puisque selon les Lignes directrices, il aura les impacts environnementaux négatifs minimes.

17. Autres questions pertinentes

17-1. Sélection des PME A pour le contrat de location

Les deux parties ont confirmé que l'ADERIZ, en consultation avec le consultant, déterminera la PME A à laquelle l'équipement acquis sera loué avant que l'équipement ne soit remis à l'ADERIZ par un fournisseur. L'ADERIZ communiquera également à la JICA des critères et procédures de sélection des PME A ainsi que des résultats de l'analyse et de la sélection, le cas échéant. Les critères de sélection de PME A comprendront les dernières informations sur les PME A, en particulier les aires de stationnement des équipements acquis, le nombre d'opérateurs employés et/ou à employer, le capital social, l'état financier et la situation d'exploitation des machines des PME A.

5

17-2. Définition des prix de location et gestion des frais

Les deux parties ont convenu que l'ADERIZ, en consultation avec le consultant, déterminera les prix de location les plus optimaux, en tenant compte du système de location actuel de l'ADERIZ et d'autres facteurs, sur la base des conseils du PRORIL2 avant l'annonce publique de la manifestation d'intérêt pour la sélection des PMEAs. L'ADERIZ ouvrira un compte exclusif pour le Projet et y déposera et gèrera les frais de location collectés auprès des PMEAs. Elle fera un rapport chaque trimestre au bureau de la JICA en Côte d'Ivoire sur le montant de location perçu auprès des PMEAs et le taux de recouvrement.

17-3. Gestion des équipements par l'ADERIZ

Les deux parties ont convenu que l'ADERIZ supervisera l'exploitation des équipements par les PMEAs et collectera régulièrement des rapports sur les enregistrements d'exploitation des PMEAs en vertu du contrat de location ; si une PMA ne fait pas de rapport régulier sur les enregistrements d'exploitation, le service en charge de la mécanisation de l'ADERIZ en lui rappellera, et si la PMA ne fait toujours pas de rapport, l'ADERIZ récupérera les équipements prêtés à cette PMA, conformément au contrat.

17-4. Renforcement des capacités après le projet

Les deux parties ont convenu que l'ADERIZ fournira, à travers le CFMAG, en collaboration avec PRORIL2, une formation pour les opérateurs et les mécaniciens des PMEAs sélectionnées et qu'elle leur délivrera des certificats. Le MEMINADER/l'ADERIZ prendra les mesures budgétaires nécessaires et vérifiera l'état d'avancement de ladite formation.

17-5. Publication de l'information

Les deux parties ont confirmé que le rapport de l'étude préparatoire dont le coût du Projet n'est pas indiqué sera divulgué au public après l'achèvement de l'étude préparatoire. Le rapport complet incluant le coût du Projet sera divulgué au public après la conclusion de tous les contrats pour le Projet.

17-6. Mesures d'adaptation pour le changement climatique

Les deux parties ont confirmé que la mise en œuvre du Projet n'aura pas d'effets particuliers soit désirables soit indésirables liés au changement climatique.

6

17-7. Intégration de la prise en compte du genre

Les deux parties ont convenu que, bien que le présent Projet ne s'agisse ni de l'égalité des genres, ni de focalisation sur les femmes, ou ni de l'intégration des questions de parité, il est souhaitable que la mécanisation agricole contribue à réduire les heures de travail et à améliorer la satisfaction de vie des producteurs, y compris des productrices. Par conséquent, des données pertinentes devront être collectées dans le cadre du suivi et de l'évaluation.

18. Langue prioritaire

Les deux parties ont convenu qu'en cas de divergence d'interprétation entre la version anglaise et la version française dans le présent procès-verbal des discussions, les sens et les termes de la version anglaise prévaudront.

Annexe 1 : Zones du Projet

Annexe 2 : Organigramme

Annexe 3 : Don du Japon

Annexe 4 : Calendrier de mise en œuvre du Projet

Annexe 5 : Principaux engagements à prendre par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

Annexe 6 : Rapport de suivi du projet (formulaire)

7

Carte de localisation des zones du Projet

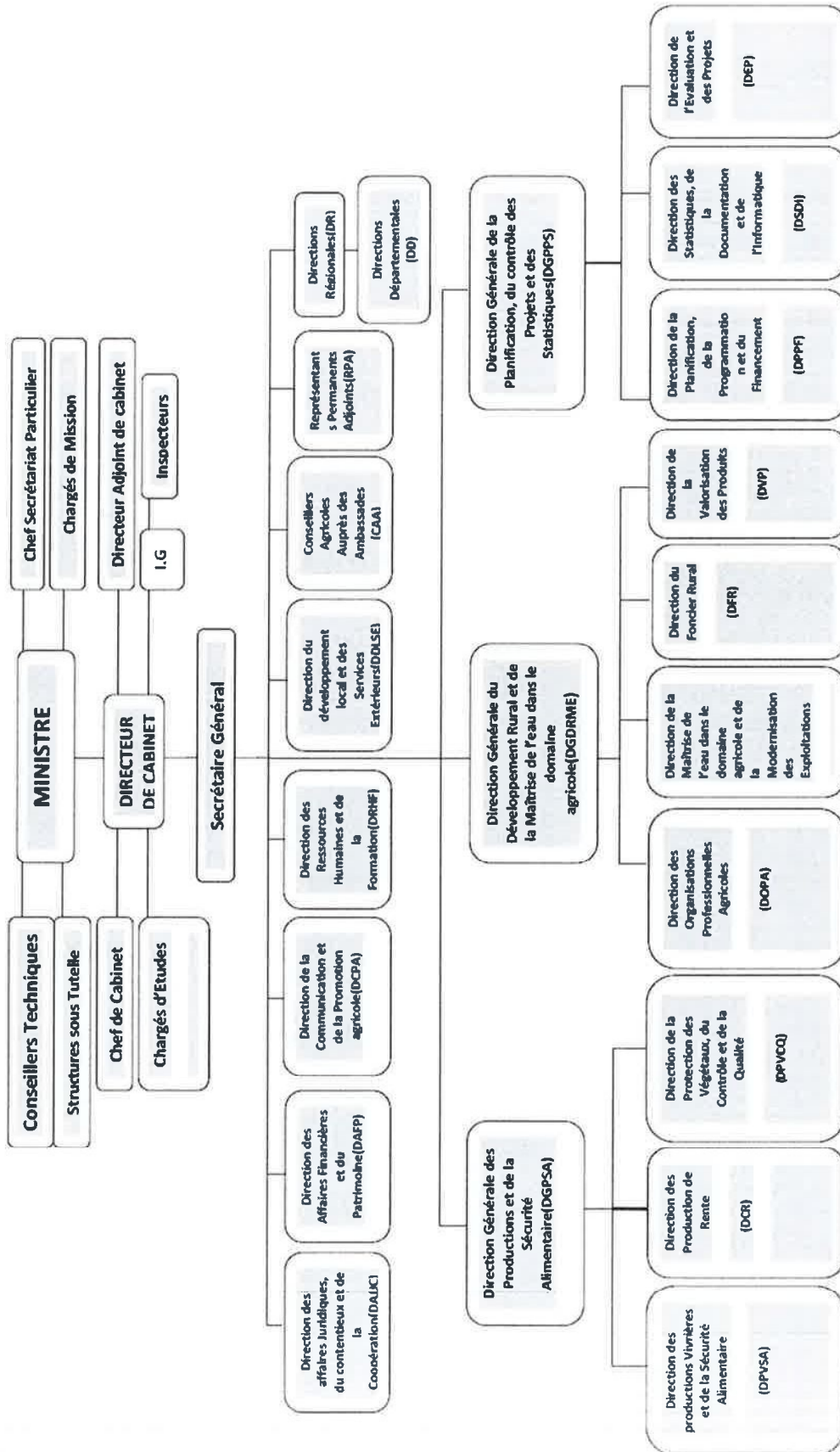


0

1

Handwritten signature

Annexe 2 : Organigramme

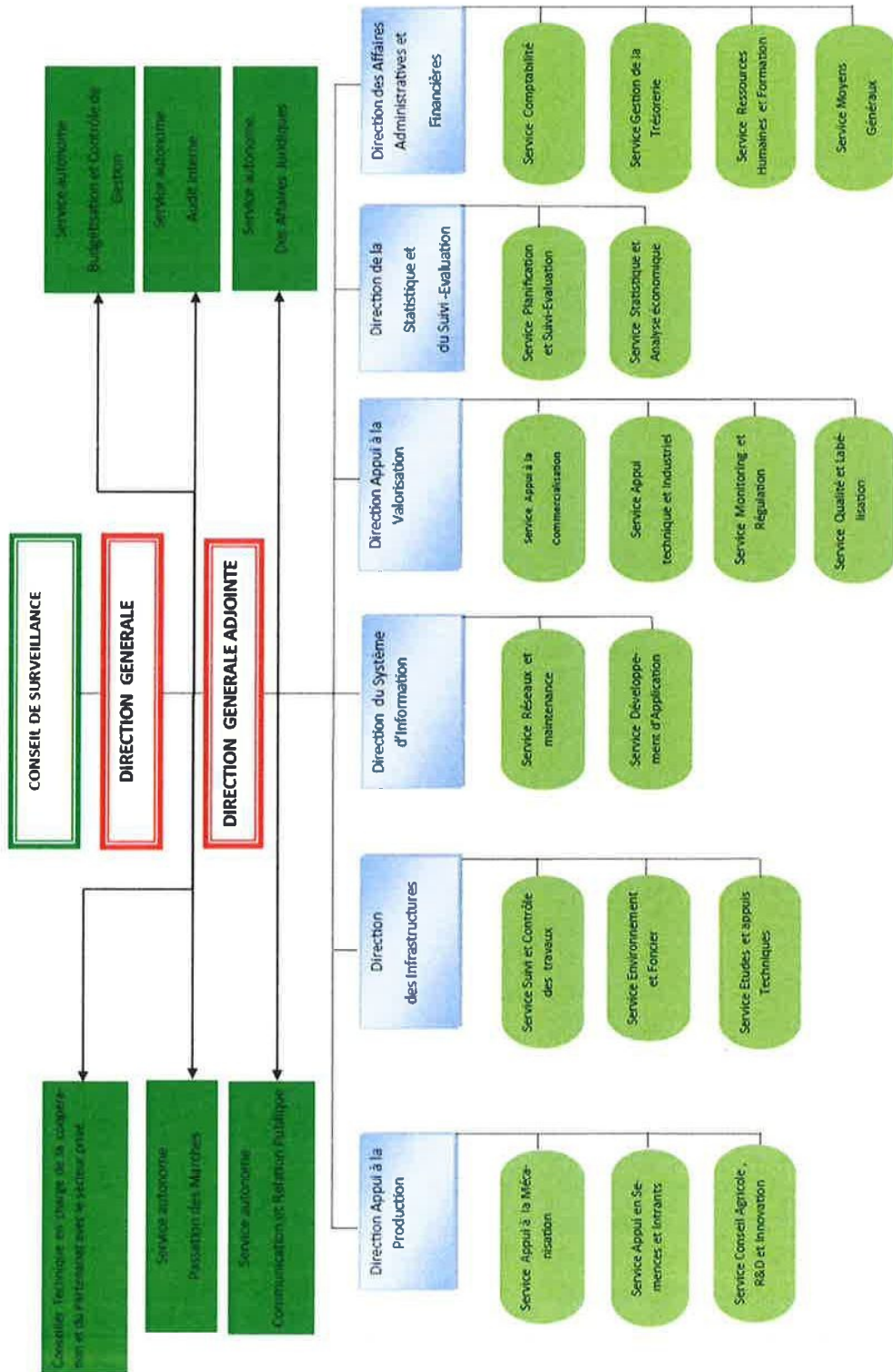


Note : Le présent organigramme est à jour au mois de juillet 2022. Il sera remplacé par celui qui sera mis à jour après le remaniement du MEMINADER dès qu'il sera disponible.

Organigramme du MEMINADER



Annexe 2 : Organigramme



Organigramme de l'ADERIZ

DON DU JAPON

Le Don du Japon est un fonds non remboursable fourni à un pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») pour acheter les produits et/ou services (services d'ingénierie et transport des produits, etc.) en vue de son développement économique et social, conformément aux lois et règlements applicables au Japon. Ci-après, les caractéristiques de base des Dons pour les Projets administrés par la JICA (ci-après dénommés « Dons pour les Projets »).

1. Procédures des Dons pour les Projets

Les Dons pour les Projets sont effectués selon les procédures suivantes (voir « PROCEDURES DU DON DU JAPON » pour plus de détails) :

(1) Préparation

- L'Etude préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude ») menée par la JICA

(2) Evaluation ex-ante

- Evaluation ex-ante par le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « GDJ ») et la JICA, et Approbation par le Cabinet japonais

(3) Mise en œuvre

Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N »)

- Les Notes échangées entre le GDJ et le Gouvernement du Bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et le Gouvernement du Bénéficiaire

Arrangement bancaire (ci-après dénommé « l'A/B »)

- Ouverture d'un compte bancaire par le Gouvernement du Bénéficiaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée « la Banque ») pour recevoir le Don

Travaux de construction/approvisionnement

- La mise en œuvre du projet (ci-après dénommé « le Projet ») sur la base de l'A/D

(4) Suivi et Evaluation ex-post

- Suivi et Evaluation à la suite de l'étape de mise en œuvre

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir les documents de base nécessaires à l'évaluation ex ante du Projet faite par le GDJ et la JICA. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effets du Projet ainsi que des capacités institutionnelles des organismes compétents du Gouvernement du Bénéficiaire nécessaires à la mise en œuvre du Projet.
- Evaluation de la faisabilité du Projet à mettre en œuvre dans le cadre du Don du Japon d'un point de vue technique, financier, social et économique.
- Confirmation des points convenus entre les deux parties concernant le concept de base du Projet.
- Préparation de la conception générale du Projet.
- Estimation des coûts du Projet.
- Confirmation des Considérations environnementales et sociales.

Le contenu de la demande originale du Gouvernement du Bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé dans sa forme initiale. La conception générale du Projet est confirmée sur la base des lignes directrices du Don du Japon.

La JICA demande au Gouvernement du Bénéficiaire de prendre les mesures nécessaires pour accomplir son autonomie dans la mise en œuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles ne relèvent pas de la compétence de l'Agence d'exécution du Projet. Par conséquent, le contenu du Projet est confirmé par tous les organismes compétents du Gouvernement du Bénéficiaire sur la base des procès-verbaux des discussions.

(2) Sélection des Consultants

Pour une mise en œuvre harmonieuse de l'Etude, la JICA conclut des contrats avec un/des cabinet(s) de consultants. La JICA sélectionne un/des cabinet(s) sur la base des propositions soumises par les cabinets intéressés.

(3) Résultat de l'Etude

La JICA passe en revue le rapport sur les résultats de l'Etude et recommande au GDJ d'approuver la mise en œuvre du Projet après avoir confirmé la faisabilité du Projet.

3. Principes de base des Dons pour les Projets

(1) Etape de mise en œuvre

1) L'E/N et l'A/D

Après que le Projet soit approuvé par le Cabinet du Japon, l'E/N sera signé entre le GDJ et le Gouvernement du Bénéficiaire pour établir un gage d'assistance, qui sera suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du Bénéficiaire pour définir les articles nécessaires, conformément à l'E/N, pour mettre en œuvre le Projet, telles que les conditions de versement, les responsabilités du Gouvernement du Bénéficiaire et les conditions

d'approvisionnement. Les termes et conditions généralement applicables au Don du Japon sont stipulés dans les « Conditions générales applicables au Don du Japon (janvier 2016) ».

2) Arrangements bancaires (A/B) (Voir « Flux financiers du Don du Japon (type A/P) » pour plus de détails)

- a) Le Gouvernement du Bénéficiaire devra ouvrir un compte ou faire en sorte que son autorité désignée ouvre un compte au nom du Bénéficiaire à la Banque, par principe. La JICA versera le Don du Japon en yen japonais afin que le Gouvernement du Bénéficiaire puisse couvrir les obligations contractées en vertu des contrats vérifiés.
- b) Le Don du Japon sera versé lorsque les demandes de paiement seront soumises par la Banque à la JICA en vertu d'une autorisation de paiement (A/P) délivrée par le Gouvernement du Bénéficiaire.

3) Procédure d'approvisionnement

Les produits et/ou les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet seront approvisionnés conformément aux Directives de l'approvisionnement de la JICA, comme stipulé dans l'A/D.

4) Sélection des Consultants

Afin de maintenir une cohérence technique, le(s) cabinet(s) de consultants qui aura(ont) mené l'Etude sera(ont) recommandé(s) par la JICA au Gouvernement du Bénéficiaire pour continuer à travailler à la mise en œuvre du Projet après l'E/N et l'A/D.

5) Pays d'origine éligibles

Dans le cadre de l'utilisation du Don du Japon versé par la JICA pour l'achat de produits et/ou de services, les pays d'origine éligibles desdits produits et/ou services seront le Japon et/ou le Bénéficiaire. Le Don du Japon peut être utilisé pour l'achat des produits et/ou services d'un pays tiers éligible, si nécessaire, compte tenu de la qualité, de la compétitivité et de la rationalité économique des produits et/ou services nécessaires pour atteindre l'objectif du Projet. Toutefois, les principaux entrepreneurs, à savoir les entreprises de construction et d'approvisionnement et le principal cabinet de consultants, qui concluent des contrats avec le Gouvernement du Bénéficiaire, sont limités en principe aux « ressortissants japonais ».

6) Contrats et non-objection de la JICA

Le Gouvernement du Bénéficiaire conclura des contrats libellés en yen japonais avec des ressortissants japonais. Ces contrats doivent avoir obtenu l'avis de non-objection de la JICA en vue d'être confirmés comme éligibles à l'utilisation du Don du Japon.

7) Suivi

Le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu de prendre l'initiative de suivre attentivement l'avancement du Projet afin d'assurer sa mise en œuvre, initiative faisant partie intégrante de ses responsabilités dans l'A/D, et de présenter régulièrement à la JICA sa situation en utilisant le formulaire de « Project Monitoring Report » (PMR) en anglais.

8) Mesures de sécurité

Le Gouvernement du Bénéficiaire doit s'assurer que la sécurité est respectée avec la plus grande rigueur pendant la mise en œuvre du Projet.

9) Réunion de contrôle de la qualité de la construction

Une réunion de contrôle de la qualité de la construction (ci-après dénommée la « Réunion ») sera organisée pour l'assurance de la qualité et la mise en œuvre harmonieuse des Travaux à chaque étape des Travaux. Les participants de la Réunion seront composés du Gouvernement du Bénéficiaire (ou l'Agence d'exécution), du Consultant, de l'Entrepreneur/du Fournisseur et de la JICA. Les fonctions de la Réunion sont les suivantes :

- a) Partager des informations sur l'objectif, le concept et les conditions de conception de la part de l'Entrepreneur, avant le démarrage de la construction.
- b) Discuter des questions touchant les Travaux, telles que la modification de la conception, essai, inspection, contrôle de sécurité et obligation du Client pendant la construction.

(2) Etape de suivi et d'évaluation ex-post

- 1) Après l'achèvement du Projet, la JICA continuera de rester en contact étroit avec le Gouvernement du Bénéficiaire afin de s'assurer que les réalisations du Projet sont utilisées et maintenues correctement pour atteindre les résultats attendus.
- 2) En principe, la JICA procédera à une évaluation ex-post du Projet au bout de trois ans à compter de la date d'achèvement. Le Gouvernement du Bénéficiaire doit fournir tous les renseignements nécessaires que la JICA peut raisonnablement demander.

(3) Autres

1) Considérations environnementales et sociales

Le Gouvernement du Bénéficiaire doit examiner attentivement les incidences environnementales et sociales du Projet et se conformer aux réglementations environnementales du Gouvernement du Bénéficiaire et aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010).

2) Principaux engagements à prendre par le Gouvernement du Bénéficiaire

Pour assurer la mise en œuvre harmonieuse du Projet, le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu d'entreprendre les mesures nécessaires, y compris l'acquisition des terrains, et de régler à la Banque la commission pour notification de l'A/P et la commission de paiement comme convenu avec le GDJ et/ou la JICA. Le Gouvernement du Bénéficiaire veillera à ce que les droits de douane, les taxes intérieures et les autres prélèvements fiscaux pouvant être appliqués au Gouvernement du Bénéficiaire concernant l'achat de produits et/ou services soient exemptés ou supportés par son autorité désignée sans utiliser le Don ni ses intérêts courus, puisque les fonds du Don proviennent des contribuables japonais.

3) Mesures pour assurer une mise en œuvre plus efficace du Don

- a) Dans le cas où l'E/N et l'A/D concernant le Projet ne peuvent être signés avant la fin de l'année fiscale japonaise suivant la décision du Cabinet concernée par le GDJ, les autorités concernées des deux Gouvernements discuteront de l'annulation du Projet.
- b) Dans le cas où la période, spécifiée dans l'A/D, au cours de laquelle le Don est disponible expire avant la fin du déboursement, les autorités concernées du GDJ étudieront en profondeur l'état, la situation et les perspectives pour la mise en œuvre du Projet avant l'extension de ladite période. Les autorités concernées des deux Gouvernements discuteront de la fin du Projet impliquant un remboursement, à moins qu'il y ait des perspectives concrètes pour son achèvement.

- c) Indépendamment de la période mentionnée au point b) ci-dessus, les autorités concernées des deux Gouvernements discuteront, dans le cas où cinq ans se seraient écoulés depuis la décision concernée du Conseil des ministres du GDJ avant la fin du déboursement, de la fin du Projet impliquant un remboursement, à moins qu'il y ait des perspectives concrètes pour son achèvement.

4) Utilisation adéquat

Le Gouvernement du Bénéficiaire est tenu de conserver et d'utiliser correctement et efficacement les produits et/ou services entrant dans le cadre du Projet (y compris les installations construites et l'équipement acheté), d'affecter le personnel nécessaire pour son exploitation et sa maintenance et enfin de supporter toutes les dépenses autres que celles couvertes par le Don du Japon.

) Exportation et réexportation

Les produits achetés dans le cadre du Don du Japon ne doivent ni être exportés ni réexportés du pays Bénéficiaire.

PROCEDURES DU DON DU JAPON

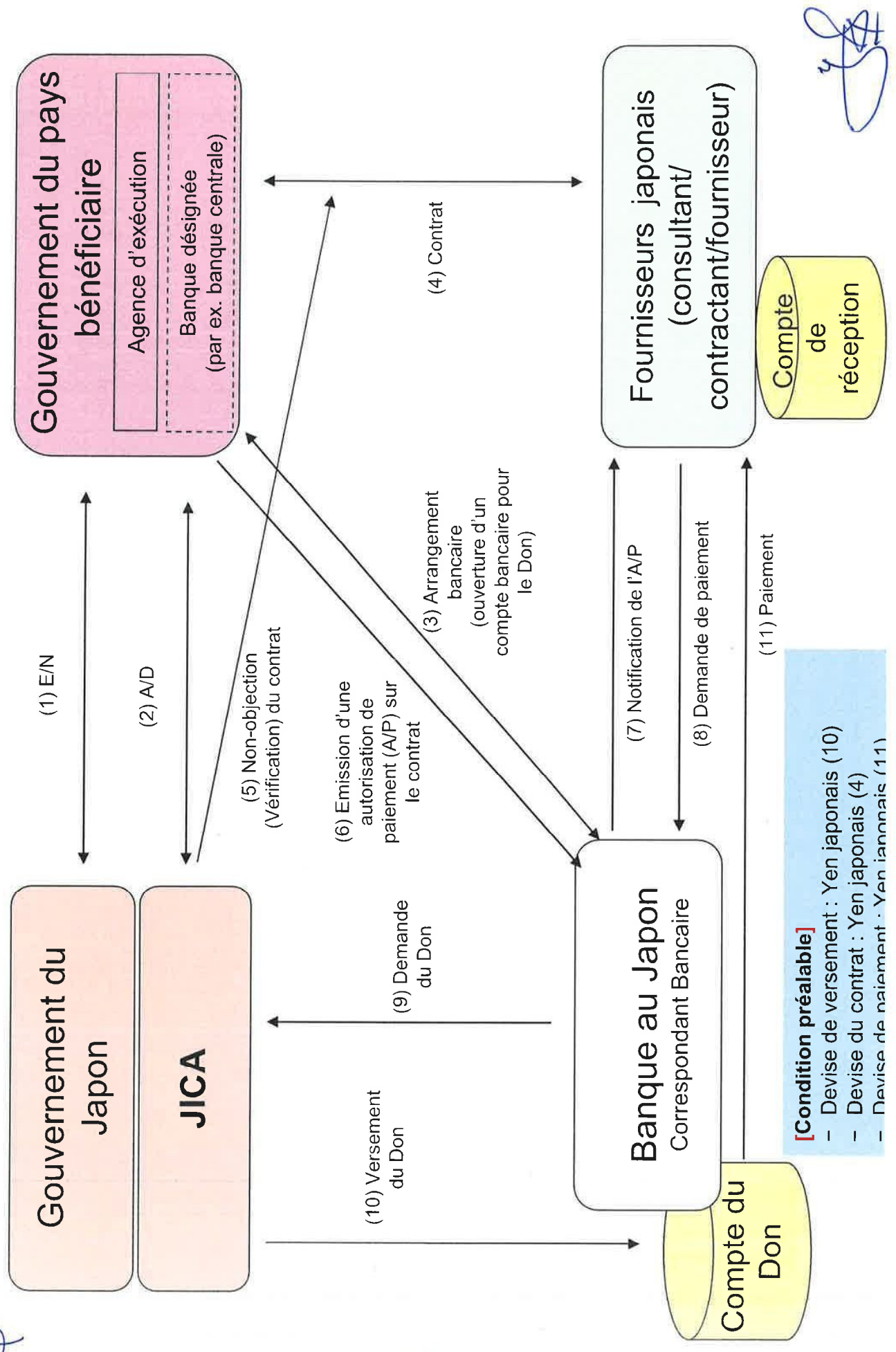
Etapes	Procédures	Remarques	Gouvernement du Bénéficiaire	Gouvernement du Japon	JICA	Consultants	Entrepreneurs	Correspondant bancaire
Requête officielle	Demande de Don par voie diplomatique	La demande doit être soumise avant l'étape de l'évaluation ex-ante.	x	x				
1. Préparation	(1) Etude préparatoire Préparation de la conception générale et estimation des coûts		x		x	x		
2. Evaluation ex-ante	(2) Etude préparatoire Explication du projet de conception générale, y compris l'estimation des coûts, les engagements, etc.		x		x	x		
	(3) Accord sur les conditions de mise en œuvre	Les conditions seront expliquées avec les projets de Notes (E/N) et d'Accord de Don (A/D) qui seront signés avant l'approbation par le Gouvernement du Japon.	x	x (E/N)	x (A/D)			
	(4) Approbation par le Cabinet japonais			x				
3. Mise en œuvre	(5) Echange de Notes (E/N)		x	x				
	(6) Signature de l'Accord de Don (A/D)		x		x			
	(7) Arrangement Bancaire (A/B)	Nécessité d'informer la JICA	x					x
	(8) Passation du contrat avec un consultant et émission de l'Autorisation de Paiement (A/P)	La non-objection de la JICA est requise	x			x		x
	(9) Plan détaillé (P/D)		x			x		
	(10) Préparation des dossiers d'appel d'offres	La non-objection de la JICA est requise	x			x		
	(11) Appel d'offres	La non-objection de la JICA est requise	x			x	x	
	(12) Passation du contrats avec contractant/fournisseur et émission d'une A/P	La non-objection de la JICA est requise	x				x	x
4. Suivi et évaluation ex-post	(13) Travaux de construction/approvisionnement	La non-objection de la JICA est requise pour une modification majeure de la conception et la modification des contrats.	x			x	x	
	(14) Certificat d'achèvement		x			x	x	
4. Suivi et évaluation ex-post	(15) Suivi ex-post	À mettre en œuvre généralement 1, 3, 10 ans après l'achèvement, sous réserve de modifications	x		x			
	(16) Evaluation ex-post	À mettre en œuvre essentiellement 3 ans après l'achèvement	x		x			

notes :

1. Le Project Monitoring Report(PMR) en anglais et le Rapport d'achèvement du Projet doivent être soumis à la JICA comme convenu dans l'A/D.

2. La non-objection de la JICA est requise pour l'attribution du don pour le montant restant et/ou les imprévus comme convenu dans l'A/D.

Flux financiers du Don du Japon (type A/P)



[Handwritten mark]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Calendrier de mise en œuvre du projet

Période	Nombre de mois requis																			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Contrats	Δ																			
	Δ																			
Conception détaillée	Δ																			
	Δ																			
	ΔΔ																			
Supervision de la passation des marchés																				

Principales dispositions à prendre par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire

1. Obligations spécifiques du Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui ne seront pas financées par le Don

(1) Avant l'appel d'offres

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé (FCFA)	Réf.
1	Ouvrir un compte bancaire (Arrangement Bancaire (A/B))	Dans un délai d'un mois après la signature de l'A/D	MEF	0	
2	Émettre une Autorisation de Paiement (A/P) auprès d'une banque au Japon (le Correspondant Bancaire) pour le paiement au consultant	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat avec le consultant	MEF	0	
3	Assumer les commissions suivantes qui doivent être payées au Correspondant Bancaire pour les services bancaires relatifs à l'A/B.			-	
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat avec le consultant	MEF	150 000	
	2) Commission de paiement de l'A/P	À chaque paiement	MEF	150 000	
4	Soumettre le rapport de suivi du projet (accompagné des résultats de la conception détaillée)	Avant la préparation des dossiers d'appel d'offre	ADERIZ	0	
5	Prévoir auprès de la conférence budgétaire au MENINADER le budget nécessaire à la prise en charge de 2 mécaniciens pour l'exploitation du camion atelier, pour la mise en œuvre du Projet	Au moment de l'élaboration du budget de l'année fiscale qui précède l'emploi de 2 mécaniciens de l'ADERIZ	MENINADER/ ADERIZ	0	

Note : A/D : Accord de Don

MEF : Ministère de l'Économie et des Finances

ADERIZ : Agence pour le Développement de filière Riz

MEMINADER : Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

ADERIZ : Agence pour le Développement de filière Riz

(2) Pendant la mise en œuvre du Projet

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé (FCFA)	Réf.
1	Émettre une autorisation de paiement (A/P) auprès d'une Banque au Japon pour le paiement au fournisseur	Dans un délai d'un mois après la signature du contrat avec le fournisseur	MEF	0	
2	Supporter des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services sur la base de l'A/B			-	
	1) Frais de notification de l'A/P	Dans un délai d'un mois après la signature du(des) contrat(s)	MEF	150 000	
	2) Commission de paiement de l'A/P	À chaque paiement	MEF	150 000	
3	Assurer un déchargement et un dédouanement rapide au niveau des ports de débarquement du pays bénéficiaire et aider le(s) fournisseur(s) dans le	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ	0	

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé (FCFA)	Réf.
	transport interne dans le pays				
4	Accorder aux personnes physiques japonaises et/ou aux personnes physiques de pays tiers dont les services peuvent être requis pour la mise à disposition des produits et services toutes les commodités nécessaires à leur entrée dans le pays bénéficiaire et à leur séjour pour y effectuer leur travail	Pendant la mise en œuvre du Projet	MENINADER/ ADERIZ	0	
5	Assurer que les droits de douane, les taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés dans le pays bénéficiaire en ce qui concerne l'achat des produits et/ou les services seront exonérés	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEF/ MEMINADER	0	
6	Préparer un modèle de contrat pour le Projet sur la base du contrat de location actuel de l'ADERIZ (« Contrat de Mise à Disposition de Matériel Agricole avec Option d'Achat »). Ce contrat devra préciser les zones où l'utilisation de l'équipement est autorisée et ne devra pas comprendre une clause d'option d'achat de l'équipement.	Avant l'avis public d'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de PMEAs	ADERIZ	0	
7	Établir le prix de location optimal pour les équipements qui seront acquis, en tenant compte du système de location actuel de l'ADERIZ et d'autres facteurs, et sur la base des conseils du PRORIL2 et en consultation avec le consultant	Avant l'avis public d'appel à manifestation d'intérêt pour la sélection de PMEAs	ADERIZ	0	
8	Déterminer les PMEAs auxquelles les équipements acquis seront distribués en consultation avec le consultant, sur la base des dernières informations sur les PMEAs, notamment en ce qui concerne les aires de stationnement des équipements acquis, le nombre d'opérateurs employés et/ou à employer, le capital social, l'état financier et la situation d'exploitation des machines pour les équipements acquis, et faire un rapport à la JICA	Avant que le fournisseur délivre les équipements à l'ADERIZ	ADERIZ	0	
9	Ouvrir un compte bancaire pour épargner les frais perçus par la location des équipements agricoles	Avant la signature du premier contrat de location avec la PMEAs	ADERIZ	0	
10	Supporter tous les frais nécessaires à la mise en œuvre du Projet, à part les frais qui sont couverts par le Don	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ	0	
11	Informez rapidement la JICA de tout incident ou accident ayant ou susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'environnement, les communautés affectées, le public ou les travailleurs	Pendant la mise en œuvre du Projet	ADERIZ	0	
12	1) Soumettre le rapport du suivi du projet après chaque activité effectuée dans le cadre du contrat avec le consultant, tel que l'expédition, la remise et la formation en exploitation	Dans un délai d'un mois après l'achèvement de chaque activité	ADERIZ	0	
	2) Soumettre le rapport du suivi du projet en version finale (y compris la liste des équipements et les photographies, etc.)	Dans un délai d'un mois après la délivrance de l'attestation de bonne exécution de l'achèvement des travaux sous le(s) contrat(s)	ADERIZ	0	

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé (FCFA)	Réf.
13	Soumettre la notification d'achèvement du Projet	Dans un délai de six (6) mois après l'achèvement du Projet	ADERIZ	0	
14	Mettre à disposition un bureau dans l'antenne régionale de l'ADERIZ à Yamoussoukro et y fournir également un ordinateur pour gérer les pièces de rechange, les mobiliers nécessaires pour les mécaniciens du camion atelier et un espace suffisant de stationnement pour les équipements	Avant que le fournisseur délivre les équipements à l'ADERIZ	ADERIZ	1 500 000	
15	Assurer la sécurité des personnes engagées dans la mise en œuvre du Projet	Pendant la mise en œuvre du Projet	MENINADER/ ADERIZ	0	
16	Affecter au moins un personnel supplémentaire pour la formation à l'exploitation des équipements agricoles au CFMAG	Avant l'expédition des équipements	MEMINADER/ ANADER	4 000 000 /an	
17	Mettre à disposition de 2 mécaniciens pour l'exploitation du camion atelier	Avant la mise en œuvre de la formation à l'exploitation initiale des équipements	ADERIZ	8 000 000 /an	
18	Mettre à disposition les installations du CFMAG pour la formation à l'exploitation initiale par le fournisseur et la formation à la maintenance par le consultant dans le cadre de « Composante Soft »	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEMINADER/ ANADER	0	
19	1) Allouer un budget pour la formation à l'exploitation par le Fournisseur et la formation initiale à la maintenance par le Consultant dans le cadre de la « Composante Soft »	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEMINADER/ ANADER/ ADERIZ	1 600 000	
	2) Identifier les bénéficiaires desdites formations parmi le personnel du CFMAG, de l'ADERIZ et des PMEAs	Pendant la mise en œuvre du Projet	MEMINADER/ ANADER/ ADERIZ	0	

Note : PMEA : Petites et moyennes entreprises agricoles

CFMAG : Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand-Lahou

ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

(3) Après l'achèvement du Projet

N°	Éléments	Date butoir	En charge	Coût estimé (FCFA)	Réf.
1	1) Transfert du nombre d'équipements nécessaires à la formation de l'antenne régionale de l'ADERIZ de Yamoussoukro au CFMAG	Avant la mise en œuvre de la formation à l'exploitation initiale	ADERIZ	1 500 000	
	2) Transfert des équipements (sauf la dotation du CFMAG) du CFMAG à l'antenne régionale de l'ADERIZ de Yamoussoukro	Immédiatement après la formation à l'exploitation initiale	ADERIZ	1 500 000	
2	Maintenir et exploiter convenablement et efficacement les équipements acquis dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon 1) Structure d'exploitation et de maintenance 2) Inspection quotidienne/périodique	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation	ADERIZ	0	
3	Épargner les frais perçus pour la location des équipements dans un compte bancaire pour l'entretien et la maintenance des équipements acquis. Ces fonds serviront pour l'acquisition de pièces de rechange, le renouvellement des équipements après amortissement et l'exploitation de camion-atelier	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation	ADERIZ	10 000 /mois	

4	Rendre compte au bureau de la JICA en Côte d'Ivoire sur une base trimestrielle, du montant de frais de location perçus auprès des PMEAs et du taux de recouvrement	Chaque trimestre pendant trois (3) ans après la fin du Projet	ADERIZ	0	
5	Superviser l'exploitation des équipements par les PMEAs et collecter régulièrement des rapports sur les enregistrements d'exploitation des PMEAs en vertu du contrat de location ; si une PMEA ne fait pas de rapport régulier sur les enregistrements d'exploitation, le service en charge de la mécanisation de l'ADERIZ en lui rappellera, et si la PMEA ne fait toujours pas de rapport, l'ADERIZ récupérera les équipements prêtés à cette PMEA, conformément au contrat de location.	Conformément aux contrats de location avec PMEA	ADERIZ	0	
6	Entretien des équipements acquis de manière régulière à travers le camion-atelier	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation	ADERIZ	1 800 000	
7	Assurer la formation pour les machinistes et mécaniciens des PMEAs auxquelles les équipements acquis seront distribués à travers le CFMAG, puis délivrer des certificats en collaboration avec le PRORIL2	Après l'achèvement de la réception des équipements à l'ADERIZ et de la formation	ADERIZ	1 600 000	

2. Autres responsabilités du Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui seront financées par le Don

N°	Éléments	Date butoir	Montant (millions de yens japonais)*
1	Approvisionner en équipements Effectuer les transports suivants a) Transport maritime (aérien) des produits du Japon et/ou des pays tiers vers le pays bénéficiaire b) Transport interne du port de débarquement à l'antenne régionale de l'ADERIZ de Yamoussoukro		/
2	Mise en œuvre de la conception détaillée, du soutien à l'appel d'offres et de la supervision de l'approvisionnement en équipement (Services de consultation)		
	Total		XXX

*Le montant est donné à titre provisoire. Il fera l'objet de l'approbation du gouvernement du Japon.

Annexe 6 : Rapport de suivi du projet

/D No. XXXXXXXX
RSP établi le Jour/Mois/Année

Date :

Réf. N° :

AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE
BUREAU DE LA JICA XXX

[Adresse indiquée dans l'article 5 de l'Accord de Don]

À l'attention du : Représentant résidant

Mesdames et messieurs,

AVIS CONCERNANT L'AVANCEMENT DU PROJET

Référence : Accord de Don, datée du (date de signature de l'A/D) pour (nom du projet)

Conformément à l'article 6 (3) de l'Accord de Don, nous souhaitons rendre compte de l'avancement du projet jusqu'aux étapes suivantes :

[Commun]

- Préparation du dossier d'appel d'offres - résultat de la conception détaillée
- Achèvement des travaux finaux en vertu du contrat de construction/approvisionnement

[Construction]

- Avancement mensuel [Mois/Année]

[Approvisionnement en équipement]

- Expédition/livraison, remise des équipements
- Travaux d'installation
- Formation en exploitation
- Autres

Veuillez consulter les détails selon le rapport de suivi de projet (PMR) ci-joint.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

[Signature]

[Nom du signataire]

[Titre du signataire]

[Nom de l'organisme d'exécution]

Copie à :

Directeur Général

Département d'exécution de la coopération financière

Agence Japonaise de Coopération Internationale

[Adresse indiquée dans l'article 5 de l'Accord de Don]

A/D No. XXXXXXXX
RSP établi le [Jour/Mois/Année]

Rapport de Suivi du Projet
pour
[le Nom de projet]
Accord de Don N° XXXXXXX
Mois 20XX

Information sur l'organisation

Autorité (Signataire de l'A/D)	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone /FAX : _____ Email : _____
Organisme d'exécution	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone /FAX : _____ Email : _____
Ministère compétent	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone /FAX : _____ Email : _____

Grandes lignes de l'Accord de Don :

Source de financement	Gouvernement du Japon : Montant n'excédant pas JPY _____ mil. Gouvernement du (_____) : _____
Titre du projet	
E/N	Date de signature : _____ Durée : _____
A/D	Date de signature : _____ Durée : _____

1

1 : Description du projet**1-1 Objectif du Projet**

--

1-2 Nécessité du projet et sa priorité

- La cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

--

1-3 Efficacités et indicateurs

- L'efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année)	Cible (Année)
Effet quantitatif		

2 : Exécution du projet**2-1 Étendue du projet**

Tableau 2-1-1a : Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

Emplacement	Initial : (PV)	Actuel : (Rapport de Suivi du Projet (RSP))
	Pièce(s) attachée(s) : Carte	Pièce(s) attachée(s): Carte

Tableau 2-1-1 b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV)	(PV)	(RSP) Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente, mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement

2

La "composante soft " doit être mentionnée dans la colonne de "Désignation".	Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré
--	---

(Exemple) Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
1. Réhabilitation de l'autoroute Kukum	Longueur de 20 km, une seule voie (3,47 m*2), pistes cyclable (1,25 m*2) revêtement en béton 200 mm(voie automobile seulement)	Longueur de 20 km, une seule voie (3,47 m*2), pistes cyclable (1,00 m*2) revêtement en béton 200 mm (voie automobile seulement) Idem
2. Remplacement du pont vieux de Mataniko	Longueur du pont 40 m, largeur de 9,5 m, pistes cyclable (1,00 m*2), pont composé en acier inox à poutres-caissons, Fondation de la culée type-T inversé	

(Exemple) Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
1. Service de consultations	En béton armé, à deux étages Rez-de-chaussée : 6 salles de consultation Accueil Laboratoire satellite. Pharmacie, etc. Au 1er étage : 5 salles de consultation 2 cliniques dentaires	En béton armé, à deux étages Rez-de-chaussée : 5 salles de consultation Idem
2. Salles d'opération, Assurance dommages, Maternité	En béton armé, à deux étages Rez-de-chaussée : 2 salles d'opération Assurance dommages Au 1er étage : Maternité : 50 lits	Idem Maternité : 60 lits

(Exemple) Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
1. Radars primaires de surveillance (PSR) et radars secondaires de surveillance (SSR) de l'aéroport international de Chittagong	i) OSR/ SSR (radars secondaires de surveillance) : 1 lot ii) RDP : 1 lot iii) Transmetteurs VHF : 2 lots	Idem
2. Système de contrôle d'accès de l'aéroport international de Dhaka	1 lot	Idem

3. Radar Doppler VOR/DME de l'aéroport international de Saidpur	1 lot	Idem
4. Simulateur de l'aérodrome pour le Centres de Formation Aéronautique Civile	1 lot	Idem
5. Système d'inspection des bagages de l'aéroport international de Dhaka	i) Système d'inspection à rayons X des bagages de soute : 7 lots ii) Système de détection de traces d'explosifs des bagages de soute : 7 lots iii) Système d'inspection à rayons X des bagages à main : 2 lots	Idem
6. Véhicules sauvetage-incendie de l'aéroport international de Dhaka	2 lots	3 lots

2-1-2 Raison (s) de changement, s'il y a lieu

(RSP)

2-2 Calendrier d'exécution

2-2-1 Calendrier d'exécution

Tableau 2-2-1 : Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Dates de durée	A/D	
<i>[PV]</i>	<i>(PV)</i>		<i>(PSR)</i> (Date de la révision)
La "composante soft" doit être mentionnée dans la colonne de "Désignation".			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente, mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Date d'achèvement du projet*			

* L'achèvement du projet est défini comme _____ au moment d'A/D.

(Exemple) Tableau 2-2-1 : Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Dates de durée	A/D	
Approbation du cabinet E/N	11/2015	-	-
A/D	12/2015	1/2016	24/1/2016
Conception détaillée	12/2015-4/2016	1/2016-5/2016	24/1/2016 Modifié 13/3/2017 1/2016-5/2016

Appel d'offres	5/2016	5/2016	1/6/2016
T Soumission de l'offre	6/2016	6/2016	15/7/2016
(Lot 1) Période de construction	7/2016-11/2018	7/2016-11/2018	8/8/2016-30/11/2018
(Lot 2) Installation des équipements	7/2016-6/2018	7/2016-6/2018	6/8/2016-30/6/2017
Date d'achèvement du projet*	11/2018	11/2018	30/11/2018
Période de responsabilité pour vices	11/2019	11/2019	30/11/2019

* L'achèvement du projet est défini comme la vérification des travaux de construction au moment d'A/D.

2-2-2 Raisons de changements de calendrier et leurs répercussions sur le projet

--

2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement

2-3-1 Principales mesures à prendre

Voir la pièce jointe 2.

2-3-2 Activités

Voir la pièce jointe 3.

2-3-3 Rapport du procès-verbal

Voir l'Annexe 4

2-4 Coût du projet

2-4-1 Coût du projet

Tableau 2-4-1 a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le Gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

	Désignation		Coût (Million de Yens)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation (ou équipement)	La "composante soft" doit être mentionnée dans la colonne de "Désignation".			Veillez indiquer non seulement le programme le plus récent mais également d'autres modifications passées par ordre chronologique.
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion des marchés - Supervision de la construction			
Total				

Note : 1) Date d'estimation :

2) Taux de change : 1Dollar US = Yen

Tableau 2-4-1b : Coût initialement prévu et coût actuel pris en charge par le gouvernement XX

Désignation		Coût (Million d'USD)	
	Initial	Actuel	
			Initial
			Actuel
			Veuillez indiquer non seulement le programme le plus récent mais également d'autres modifications passées par ordre chronologique.
Total			

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1 Dollar US = (Monnaie locale, MRO)

(Exemple) Tableau 2-4-1 a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le Gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

Désignation		Coût (Million de Yens)		
	Initial	Actuel		
			Initial	
			Actuel	
Construction d'installation	1. Service de consultations 2. Salles d'opération, Assurance dommages, Maternité	Idem Idem	1.169,5	1.035,0
Équipement	1) Radars primaires de surveillance (PSR) et radars secondaires de surveillance (SSR) de l'aéroport international de Chittagong 2) Système de contrôle d'accès de l'aéroport international de Dhaka 3) Radar Doppler VOR/DME de l'aéroport international de Saidpur 4) Simulateur de l'aérodrome pour le Centres de Formation Aéronautique Civile 5) Système d'inspection des bagages de l'aéroport international de Dhaka 6) Véhicules sauvetage-incendie de l'aéroport international de Dhaka	Idem	2.374,6	2.110,0
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion des marchés - Supervision de la construction - Composante soft	Idem	0,87	0,87
Total			3544,97	3145,87

Note : 1) Date d'estimation : octobre 2014
2) Taux de change : 1 Dollar US = 99,93 yens

6

(Exemple) Tableau 2-4-1b : Coût initialement prévu et coût actuel pris en charge par le gouvernement du Bangladesh

Désignation			Coût (Million d'USD)	
	Initial		Initial	
Aéroport international de Dhaka	Modification d'un logiciel de système de traitement des données radar	Idem	8.000	9.240
	Fourniture de cloison, d'éclairage, de climatisation et des réseaux d'alimentation électrique au point de contrôle des bagages de soute pour les passagers-escales	Idem	5.000	2.453
	Remplacement de 5 portes de l'aérogare internationale	Idem	4.000	5.340
Aéroport international de Chittagong	Préparation de la station radar y compris l'abattage d'arbres, le nettoyage et l'essouchement	Idem	5.000	3.400
Total			22.000	20.433

Note : 1) Date d'estimation : octobre 2014
2) Taux de change : 1 Dollar US = 0,887 Taka (Monnaie locale, MRO)

2-4-2 S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel, indiquez la (les) raison (s), les mesures d'amélioration prises et leurs résultats

(RSP)

2-5 Organisation de mise en œuvre

2-5-1 Organisme d'exécution :

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts, etc.,
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial : (PV)

Actuel, s'il y a eu un changement : (RSP)

2-6 Impact environnemental et social

- Résultat du suivi environnemental (voir l'Annexe 5) conformément au programme 4 de l'Accord de Don.
- Résultat du suivi social (voir l'Annexe 5) conformément au programme 4 de l'Accord de Don.
- Information sur le résultat communiqué du suivi environnemental et social pour les parties prenantes locales, le cas échéant.

3 : Opération et Maintenance (O&M)

3-1 Gestion de l'O&M

- Organigramme pour l'O&M
- Système d'opération et de maintenance (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et autres conditions requises pour assurer la maintenance correcte des produits et des biens obtenus du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechange, etc.)

Initial: (PV)

Actuel : (RSP)

3-2 Coût et budget de l'O&M

- Le coût annuel de l'O&M pendant l'exécution du projet, le coût connu jusqu'à aujourd'hui, le budget annuel pour l'O&M

Initial : (PV)

4: Précautions (Gestion de risques)

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient influencer sur la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre sont ci-dessous.

Problèmes au départ et mesures y afférentes : (PV)	
Risques potentiels du projet	Évaluation
1.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
2.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :

	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement):
3.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
Problèmes actuels et mesures prises	
(RSP)	

5 : Évaluation lors de l'achèvement du Project et plan de suivi

5-1 Évaluation générale
Décrivez votre évaluation générale sur le projet

5-2 Leçons tirées et recommandations
Veuillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

5-3 Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation
Veuillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport du procès-verbal
5. Formulaire du suivi environnemental / formulaire du suivi social
6. Fiche de suivi sur les prix des matériels indiqués (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Seulement le rapport d'achèvement)
8. Photos (CD en format JPEG) (Seulement le rapport final)
9. Liste des équipements (Seulement le rapport final)
10. Dessin (Seulement le rapport final)
11. Rapport du procès-verbal (Après l'achèvement du projet)



Fiche de suivi sur les prix des matériels indiqués

1. Conditions initiales (Confirmées)

	Désignation des matériels indiqués	Volume initial A	Prix unitaire initial (¥) B	Prix total initial $C=A \times B$	1% du prix contracté D	Condition de paiement	
						Prix (Baisse) $E=C-D$	Prix (Augmenté) $F=C+D$
1	Désignation 1	•••	•	••	•	•	•
2	Désignation 2	•••	•	••	•		
3	Désignation 3						
4	Désignation 4						
5	Désignation 5						

2. Suivi du prix unitaire des matériels indiqués

(1) Méthode de suivi : ••

(2) Résultat d'étude de suivi sur le prix unitaire de chaque matériel indiqué

	Désignation des matériels indiqués	1er	2e	3e	4e	5e	6e
		mois, 2016	mois, 2017	mois, 2017			
1	Désignation 1						
2	Désignation 2						
3	Désignation 3						
4	Désignation 4						
5	Désignation 5						

(3) Résumé de la discussion avec l'Entrepreneur et/ou le Fournisseur (si nécessaire)

Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Dépense actuelle respective pour la construction et les équipements)

	Achat intérieur (Pays bénéficiaire) A	Achat étranger (Japon) B	Achat étranger (Pays tiers) C	Total D
Coût de la construction	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de la construction direct	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Autres	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût des équipements	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de la conception et de la supervision	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Total	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	





5. Document de planification de la composante soft

**Projet d'amélioration des services
mécanisés dans le secteur de la riziculture
en Côte d'Ivoire
Document de planification de la
composante soft**

Mai 2023

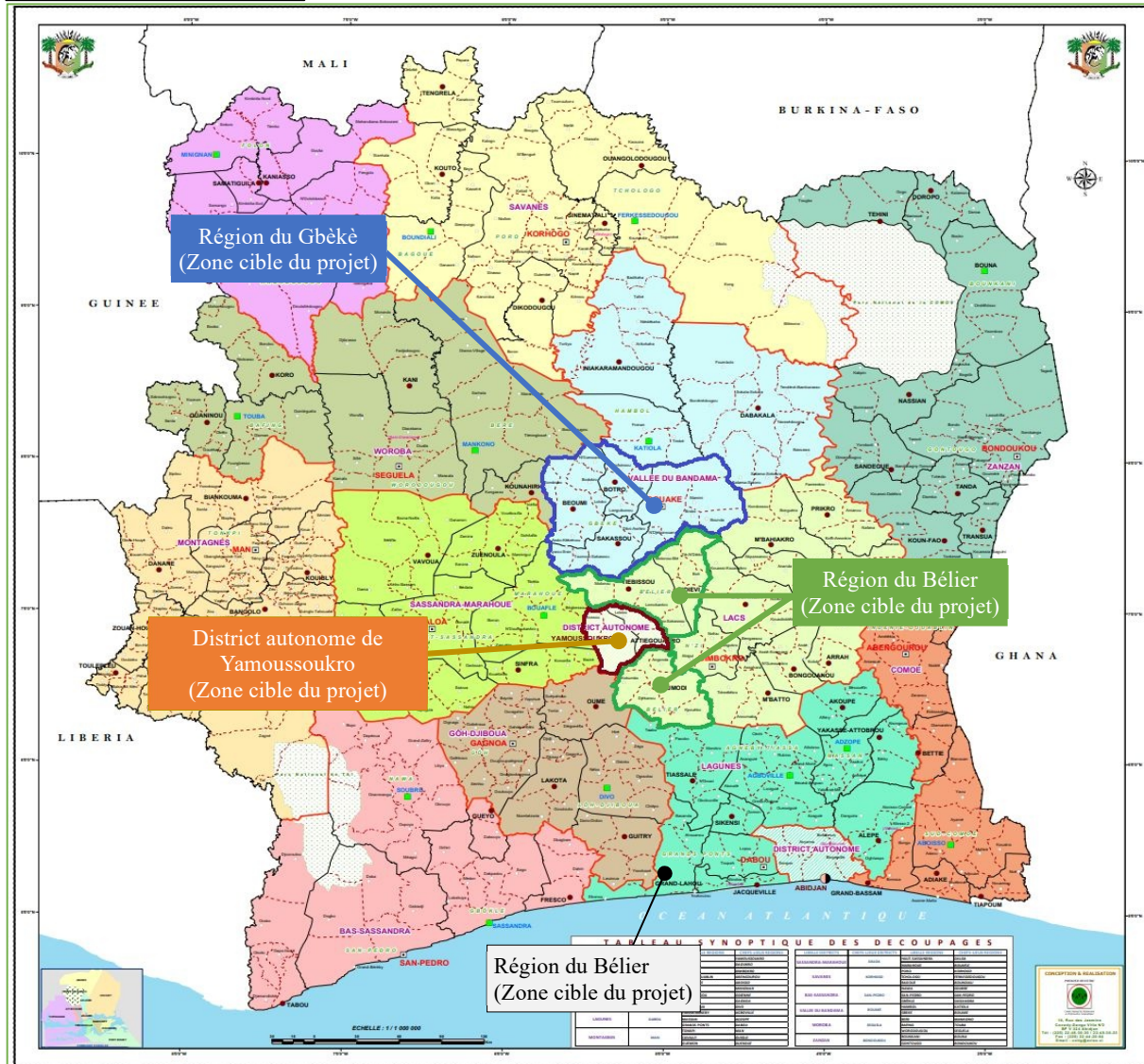
**Agence Japonaise de Coopération Internationale
(JICA)**

**INGEROSEC Corporation
NTC International Co., Ltd.**

Republic of Cote d'Ivoire



Superficie :	322 000 km ²
Population :	26,38 millions d'habitants
Ethnies :	Plus de 60 groupes ethniques dont les Akan, les Krou, les Voltaiques, les Mandé, etc.
Langues :	Langue officielle : le français
Religions :	Christianisme, Islam, autres religions
Industries clés :	Agriculture (café, cacao, etc.), pétrole et gaz naturel
Informations sur les risques publiées par le ministère des Affaires étrangères du Japon (au moment du 22 avril 2022)	Informations sur les risques : niveau 1 dans les zones cibles et leurs environs Risque de maladie infectieuse : niveau 3 dans les zones cibles et leurs environs



Zones rizicoles dans lesquelles les petites et moyennes entreprises agricoles (PMEA) fournissent des services de machines agricoles (au moment de l'étude sur le terrain en août 2022)

Région du Gbèkè	Région du Bélièr	District autonome de Yamoussoukro
1. AFRICA AGRECO 5. CAP BÈRÉ SARL 6. CI MOTORS CORPORATION 9. GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI)	1. AFRICA AGRECO 6. CI MOTORS CORPORATION 7. FERM BIO 9. GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI) 11. PAYSAN AUTONOME 16. GREEN CONTROL	5. CAP BÈRÉ SARL 7. FERM BIO 9. GRACE AGRICOLE COTE D'IVOIRE (GRACI) 11. PAYSAN AUTONOME 14. SIPSA 16. GREEN CONTROL

*Les noms des PMEAs inscrits dans le tableau sont les suivants. « Numéro d'enregistrement de la PMEa » + « Nom de la PMEa »

Carte de localisation

Projet d'amélioration des services mécanisés dans le secteur
de la riziculture en Côte d'Ivoire
Étude préparatoire
Document de planification de la composante soft

Table des matières

Carte de localisation

	Page
1. Contexte de la planification de la « composante soft »	1
1-1 Objectifs de la « composante soft ».....	1
1-2 Contexte de la planification de la « composante soft » pour la mise en place d'un système de maintenance des équipements	1
2. Objectifs de la « composante soft ».....	1
3. Réalisations de la « composante soft ».....	2
3-1 Réalisations de la « composante soft ».....	2
3-2 Activités	2
3-3 Contenu des activités.....	3
3-3-1 Mise en place d'un système de maintenance des équipements	3
4. Méthodes de vérification du niveau de réalisation	4
4-1 Préparatifs (état des lieux).....	4
4-2 Vérification du niveau atteint pour chacune des réalisations	4
4-2-1 Vérification du niveau atteint de l'encadrement technique.	4
5. Méthode d'acquisition des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la « composante soft ».....	4
5-1 Méthode d'acquisition des ressources nécessaires à la mise en œuvre	4
5-2 Ressources nécessaires à la mise en œuvre	5
5-2-1 Partie japonaise	5
5-2-2 Partie ivoirienne	6
6. Calendrier de mise en œuvre de la « composante soft »	7
6-1 Contenu et dates de mise en œuvre	7
6-1-1 Travail préparatoire au Japon	7
6-1-2 Travail sur le terrain	9
7. Extraits de la « composante soft ».....	10
8. Coûts approximatifs du travail de la « composante soft ».....	10
9. Responsabilités incombant à la partie ivoirienne	10

1. Contexte de la planification de la « composante soft »

1-1 Objectifs de la « composante soft »

La « composante soft » du présent projet a pour but la « mise en place d'un système de maintenance des équipements » pour l'Agence pour le Développement de la Filière Riz (ADERIZ), sur la base du plan d'amélioration de l'équipement dans le cadre du projet. Le contexte de la nécessité de la « composante soft » est expliqué ci-dessous.

1-2 Contexte de la planification de la « composante soft » pour la mise en place d'un système de maintenance des équipements

Les inspections quotidiennes de l'équipement prêté aux PMEAs sont effectuées par ces PMEAs elles-mêmes. En revanche, en ce qui concerne le remplacement périodique des pièces de rechange et les inspections annuelles, dans certaines PMEAs les inspections et le remplacement des pièces sont effectués aux dates de remplacement recommandées par les fabricants, mais dans la plupart d'entre elles, les réparations et le remplacement des pièces sont effectués par les mécaniciens des PMEAs en question ou par des ateliers de maintenance privés à proximité des PMEAs lorsque des problèmes surviennent, notamment lorsque l'équipement cesse de fonctionner à la suite d'une panne. En outre, si ils ne sont pas en mesure de s'occuper des réparations ou des remplacements requis, les PMEAs demandent aux distributeurs agréés à Abidjan et ailleurs de réparer ou de remplacer les pièces. Ainsi, peu de PMEAs effectuent les inspections périodiques et le remplacement des pièces de manière adéquate, et nombreuses sont celles dont le système de maintenance consiste à effectuer les réparations et le remplacement des pièces seulement après la survenance d'une panne survient. Par conséquent, si les pièces de rechange ne sont pas en stock chez le distributeur ou dans l'atelier d'entretien privé, les réparations prennent du temps parce que les pièces ne sont pas disponibles en temps voulu, et dans certains cas, la saison des récoltes n'aboutit pas par manque d'équipement lorsque celui-ci s'avère nécessaire.

En outre, la pratique consistant à exploiter l'équipement sans respecter le calendrier d'entretien périodique spécifié par le fabricant non seulement réduit la durée de vie de l'équipement, mais conduit également à une défaillance soudaine de l'équipement.

Dans le cadre du projet, il a été jugé nécessaire de fournir une formation sur la gestion des pièces, l'entretien périodique et autres éléments, en ayant recours au camion atelier qui sera fourni dans le cadre du projet pour faire face à ces défis.

2. Objectifs de la « composante soft »

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs suivants sont fixés en termes d'efficacité et de pérennité du projet.

Objectif : améliorer la capacité de production de riz local en Côte d'Ivoire grâce à l'exploitation et à l'entretien adéquats des équipements cibles de la fourniture.

3. Réalisations de la « composante soft »

3-1 Réalisations de la « composante soft »

Les réalisations directes à l'achèvement de la « composante soft » dans le cadre du projet sont indiquées au Tableau 3-1.

Étant donné qu'il est prévu de fournir un camion atelier dans le cadre du projet, deux nouveaux mécaniciens seront embauchés par l'ADERIZ pour assurer l'entretien en utilisant directement cet équipement. L'objectif est de s'assurer que les objectifs du projet sont atteints, en fournissant une « composante soft » visant la « mise en place d'un système de maintenance des équipements » sera fournie au personnel enseignant de mécanique du Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand-Lahou (CFMAG), en plus du recrutement de ces deux mécaniciens et en améliorant le taux d'utilisation des tracteurs, des motoculteurs et des moissonneuses-batteuses cibles de la fourniture dans le cadre du projet.

Tableau 3-1 : Réalisations de la « composante soft »

Objectif	Mettre en place d'un système de maintenance des équipements
Cible	Elle est destinée aux deux (2) mécaniciens qui s'occuperont de l'entretien à l'aide du camion atelier qu'il est prévu de fournir dans le cadre du projet, ainsi qu'à leur supérieur (1) et au personnel enseignant de mécanique du CFMAG.
Réalisations	Acquisition de connaissances relatives aux méthodes d'exploitation de l'équipement de maintenance.
Grandes lignes des réalisations	Une « composante soft » (formation) portant sur les inspections périodiques et le remplacement des pièces, destinée aux deux (2) mécaniciens qui s'occuperont de l'entretien à l'aide du camion atelier qu'il est prévu de fournir dans le cadre du projet, ainsi qu'au personnel enseignant de mécanique du CFMAG sera mise en œuvre. En outre, ils acquerront un savoir-faire en matière de gestion des pièces et d'exploitation de l'équipement à l'aide d'ordinateurs préparés à l'avance par la partie ivoirienne et à sa charge, ainsi que des registres d'exploitation des équipements et des registres pour la gestion des pièces de rechange périodique élaborés à l'avance sur le terrain par les ingénieurs japonais. L'objectif est d'améliorer le taux d'utilisation de l'équipement par une sensibilisation à l'importance des inspections périodiques et du remplacement des pièces de rechange périodique.

3-2 Activités

Les bénéficiaires et les effets applicables pour la partie ivoirienne des activités de la « composante soft » dans le cadre du projet afin d'atteindre chacune des réalisations susmentionnées sont résumés au Tableau 3-2.

En ce qui concerne les deux nouveaux mécaniciens qui seront recrutés par l'ADERIZ et le personnel enseignant du CFMAG directement impliqué, leur participation est obligatoire, tandis que quelques membres du personnel enseignant du CFMAG seront autorisés à participer suivant les besoins.

Tableau 3-2 : Activités de la « composante soft »

Activités	Bénéficiaires pour la partie ivoirienne
Mise en place d'un système de maintenance des équipements	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécaniciens qui seront recrutés par l'ADERIZ (2 personnes) ➤ Enseignants du CFMAG (quelques personnes)

CFMAG : Centre de Formation à la Mécanisation Agricole de Grand-Lahou (CFMAG) (aménagé dans le cadre d'un projet de coopération financière non remboursable du Japon au début des années 1990)

3-3 Contenu des activités

3-3-1 Mise en place d'un système de maintenance des équipements

Le contenu des activités de la « composante soft » est compilé au Tableau 3-3.

Tableau 3-1 : Contenu des activités de la « composante soft »

Rubrique	Contenu des activités	
Objectif	L'objectif est de s'assurer que les équipements de terrain ne tombent pas en panne aux moments où leur utilisation est requise, comme à la période de labour et de récolte, et que ces équipements font l'objet d'une maintenance régulière de manière à garantir une récolte stable de riz local.	
Chargé de la mise en œuvre	Instructeur mécanicien	
Lieu de mise en œuvre	Installations du CFMAG (atelier de maintenance, salles de classe)	
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécaniciens de l'ADERIZ (2 personnes) ➤ Personnel enseignant du CFMAG (du personnel dans le domaine de la mécanique est requis) 	
Matériel pédagogique d'apprentissage en classe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matériel didactique (par exemple, PowerPoint) élaboré à partir des manuels des fabricants, etc. (préparé au Japon) ➤ Manuels d'utilisation, carnets d'entretien et catalogues de pièces de rechange pour chaque équipement 	
Matériel pédagogique de formation pratique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Camion atelier fourni dans le cadre du présent projet ➤ Équipements de terrain anciens et inutilisables au CFMAG (formation pratique avec des moteurs, des transmissions, etc. hors service) 	
Contenu des activités	Apprentissage en classe	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des mécanismes des principales unités des équipements communs et acquisition des techniques de base d'inspection et de maintenance. • Acquisition des connaissances de base relatives aux équipements de maintenance embarqués dans le camion atelier. • Acquisition de compétences en matière de gestion des équipements en ayant recours à des registres d'exploitation des équipements, de registres de pièces, etc. • Acquisition du savoir-faire en matière de planification et de mise en œuvre de l'exploitation du camion atelier avec l'ADERIZ en fonction de l'état opérationnel des équipements des PMEAs.
	Compétences pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de formations sur la maintenance des équipements de terrain en ayant recours au camion atelier. Plus précisément, la formation à la réparation des équipements sera mise en œuvre en utilisant comme matériel pédagogique les équipements de terrain actuellement au CFMAG qui sont anciens et inutilisables (formation avec des moteurs, des transmissions, etc. hors service).

	Autre	<ul style="list-style-type: none"> • Pour la mise en œuvre de la « composante soft », des informations sur les questions liées à la maintenance effectuée par les PMEAs seront recueillies auprès des distributeurs locaux, et la mise en œuvre de la « composante soft » fera l'objet d'une promotion efficace. D'autre part, les questions relatives à la maintenance émanant de la « composante soft » seront dans la mesure du possible relayées aux distributeurs afin de faciliter les activités futures des PMEAs.
--	-------	--

4. Méthodes de vérification du niveau de réalisation

4-1 Préparatifs (état des lieux)

Une fois arrivés sur place, les ingénieurs commenceront par une évaluation du niveau technique actuel en demandant aux participants à la « composante soft » de répondre aux questions d'examen originales préparées dans la cadre de cette « composante soft ».

Ces questions d'examen seront élaborées à l'avance au Japon par les ingénieurs japonais en fonction du contenu des réalisations.

4-2 Vérification du niveau atteint pour chacune des réalisations

4-2-1 Vérification du niveau atteint de l'encadrement technique.

En ce qui concerne les réalisations, un petit examen sera effectué à l'issue de chaque cours en classe ou formation pratique afin de vérifier le niveau atteint pour chaque réalisation. Les résultats de ce petit examen serviront à identifier les points que chacun des participants n'a pas réussi à maîtriser pour chaque réalisation, et à assurer un transfert fiable des compétences en prévoyant du temps pour un apprentissage et des formations indépendants.

Puis, le niveau de réalisation concernant l'acquisition finale des compétences techniques sera vérifié à l'aide d'un examen pour l'atteinte des réalisations après l'achèvement de toutes les activités de la « composante soft ».

5. Méthode d'acquisition des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la « composante soft »

5-1 Méthode d'acquisition des ressources nécessaires à la mise en œuvre

Lorsqu'il s'agit de recruter sur place du personnel pouvant agir en qualité d'instructeur pour la « composante soft » prévue dans le cadre du projet, les ONG japonaises et les ONG internationales sont candidates, mais étant donné qu'il est difficile de trouver dans ces organisations du personnel ayant une expérience avec le matériel de fabricants japonais, la mise en œuvre de la « composante soft » est prévue avec le soutien direct du consultant mandaté (du personnel de renfort sera prévu).

Les raisons de la mise en œuvre par les ingénieurs japonais sont compilées au Tableau 5-1.

Tableau 5-1 : Raisons de la mise en œuvre par les ingénieurs japonais

Grandes lignes des activités	Raisons de la mise en œuvre par les ingénieurs japonais
Mise en place d'un système de maintenance des équipements	<p>À l'exception des distributeurs locaux des principaux fabricants de machines agricoles, il n'existe pas en Côte d'Ivoire d'exemples de registres informatisés des pièces et de l'état des équipements agricoles, de plans et de budgets de maintenance, ni d'expérience d'exploitation de camions ateliers équipés de matériel de maintenance complet comme celui dont la fourniture est prévue dans le cadre du projet.</p> <p>Dans ce contexte, il n'y a pas de ressources locales en mesure d'assurer la formation, de sorte que le besoin d'encadrements techniques de la part d'ingénieurs japonais a été jugé élevé.</p> <p>En outre, étant donné que la majorité des équipements qui seront approvisionnés dans le cadre du projet devraient être des produits de fabricants japonais, les ingénieurs japonais sont les plus avisés en termes de savoir-faire eu égard à l'exploitation et à la gestion de ces équipements.</p>

5-2 Ressources nécessaires à la mise en œuvre

5-2-1 Partie japonaise

Un ingénieur (équipement de maintenance) sera affecté pendant la période de mise en œuvre de la « composante soft » en tant qu'ingénieur pour l'équipement de maintenance.

En outre, le consultant en chef sera affecté au cours de la seconde moitié de la « composante soft » pour en vérifier la mise en œuvre.

Les domaines de responsabilité et la durée de l'envoi des ingénieurs japonais et des employés recrutés localement pour la mise en œuvre de la « composante soft » sont indiqués au Tableau 5-2 et au Tableau 5-3.

Tableau 5-2 : Domaines de responsabilité et durée de l'envoi des ingénieurs japonais

Responsable	Domaine d'activité	Durée (MM)
Consultant en chef	Vérification de l'ensemble de la « composante soft », révision des extraits, inspection, analyse des résultats des examens et contre-mesures, supervision du calendrier	[Au Japon] <u>9 jours (0,45 MM)</u> [Sur le terrain] 4 jours (jours de voyage) 5 jours (jours de travail) <u>9 jours (0,30 MM)</u> [Total] <u>0,75 MM</u>
Ingénieurs (équipement de maintenance)	Élaboration des manuels sur les équipements de maintenance, cours en classe et encadrements pratiques	[Au Japon] <u>19 jours (0,95 MM)</u> [Sur le terrain] 4 jours (jours de voyage) 23 jours (jours de travail) <u>27 jours (0,90 MM)</u> [Total] <u>1,85 MM</u>
Total		[Au Japon] <u>28 jours (1,40 MM)</u> [Sur le terrain] <u>36 jours (1,20 MM)</u> [Total] <u>2,60 MM</u>

Tableau 5-3 : Domaines de responsabilité des employés locaux, nombre de journées de travail

Responsable	Domaines de responsabilité	Durée (jours)
Assistant local, interprète français	Interprétariat pour les ingénieurs (équipement de maintenance) et coordination des corrections des examens, préparation des cours, etc.	17 jours
Total		17 jours

5-2-2 Partie ivoirienne

Les ressources humaines que devra déployer la partie ivoirienne pour mettre en œuvre la « composante soft » sont énumérées ci-dessous.

Tableau 5-4 : Personnel de l'ADERIZ, personnel enseignant du CFMAG

Domaines de responsabilité	Bénéficiaires	Nombre de personnes déployées	Durée
Soutien à la formation (convocation des participants, obtention de salles de classe, de parcelles d'essai, de carburant, etc., et autres préparatifs nécessaires)	Personnel de l'ADERIZ, enseignants du CFMAG	Plusieurs personnes	Environ 1 mois
Participation à la « composante soft »	Personnel de l'ADERIZ, enseignants du CFMAG	Plusieurs personnes	Environ 1 mois

6. Calendrier de mise en œuvre de la « composante soft »

6-1 Contenu et dates de mise en œuvre

Le travail de mise en œuvre de la « mise en place d'un système de maintenance des équipements » mentionnée ci-dessus sera segmenté et effectué au Japon et sur le terrain.

L'élaboration des supports de cours, des différents registres et des questions d'examen sera effectuée à l'avance au Japon, ce qui permettra de raccourcir la durée du séjour sur place des ingénieurs et de réduire les coûts du projet.

6-1-1 Travail préparatoire au Japon

Avant de commencer le travail sur le terrain, les supports de cours et les différents registres seront élaborés à l'avance au Japon, et leur contenu devra obtenir l'accord de la partie ivoirienne. La vidéoconférence sera utilisée à cet effet.

Les enseignants du CFMAG prépareront ces supports de cours et les différents registres afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la « composante soft ».

Tableau 6-1 : Détails du travail de la « composante soft » (au Japon)

Responsable	Détails du travail
Consultant en chef	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Compilation du matériel didactique et des questions d'examen ➤ Planification des programmes ➤ Supervision globale du calendrier
Ingénieurs (équipement de maintenance)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaboration des programmes ➤ Élaboration du matériel didactique ➤ Élaboration des questions d'examen

Le calendrier de travail, y compris les vidéoconférences avec la Côte d'Ivoire et la préparation des documents, est présenté au Tableau 6-2.

Tableau 6-2 : Calendrier de mise en œuvre de la « composante soft » (au Japon)

Ingénieur 4 (équipement de maintenance)		Chef des opérations	
Détails du travail	Détails du travail	Nombre de jours	Nombre de jours
Répartition des responsabilités des mécaniciens requis pour les équipements qui seront approvisionnés et élaboration de matériel explicatif sur les compétences requises.	Consultations avec l'ADERIZ sur le matériel didactique (équipement de maintenance)	1	1
Confirmation des modèles des équipements qui seront approvisionnés et des spécifications générales		2	Mar
Supports de cours sur l'opération et la gestion du camion atelier		3	Mer
Supports de cours sur la sécurité des opérations et des travaux d'entretien		4	Jeu
Élaboration des supports de cours pour chaque unité Moteur		5	Ven
			Sam
			Dim
Unités de transmission et d'entraînement		6	Lun
Équipement hydraulique, équipement électrique et batterie, freins, pneus		7	Mar
Élaboration des questions d'examen		8	Mer
Consultations avec l'ADERIZ sur le matériel didactique (équipement de maintenance)	Corrections et compilation du matériel didactique de l'équipement de maintenance ①	9	Jeu
Élaboration de registres des équipements, de registres des pièces détachées et de formulaires de rapports de travail quotidiens ①	Corrections et compilation du matériel didactique de l'équipement de maintenance ②	10	Ven
			Sam
			Dim
Élaboration de registres des équipements, de registres des pièces détachées et de formulaires de rapports de travail quotidiens ②	Vérification des registres et autres documents, y compris les cartes de gestion des pièces de l'équipement de maintenance	11	Lun
Élaboration du matériel didactique d'amélioration de l'équipement, y compris les principales inspections et mesures requises pour l'équipement qui sera approvisionné (compétences nécessaires à l'amélioration de l'équipement) ①		12	Mar
Élaboration du matériel didactique d'amélioration de l'équipement, y compris les principales inspections et mesures requises pour l'équipement qui sera approvisionné (compétences nécessaires à l'amélioration de l'équipement) ②	Relecture et vérification des questions d'examen	13	Mer
Élaboration de cartes pour les pièces détachées et de formulaires des fiches de contrôle des inspections périodiques ①	Vérification des registres et autres documents, y compris les cartes de gestion des pièces de l'équipement de maintenance	14	Jeu
Consultations avec l'ADERIZ sur la documentation connexe (équipement de maintenance)	Consultations avec l'ADERIZ sur la documentation connexe (équipement de maintenance)	15	Ven
15	7	Total	Total

7. Extrants de la « composante soft »

Les extrants découlant de la « composante soft » sont indiqués au Tableau 7-1.

Tableau 7-1 : Extrants de la « composante soft »

Domaine d'activité	Réalisation	Résultats, etc.
(1) Mise en place d'un système de maintenance	Réalisation 1	Transfert de compétences sur la maintenance des machines agricoles en ayant recours au camion atelier
	Réalisation 2	Matériel didactique et registres nécessaires à la formation à la maintenance des machines agricoles en ayant recours au camion atelier
(2) Général	Rapport d'achèvement des activités de la « composante soft » (y compris ce qui suit) - Photographies et autre documentation de l'état de mise en œuvre - Manuels mentionnés ci-dessus - Rapport final remis au client	

8. Coûts approximatifs du travail de la « composante soft »

Les coûts approximatifs du travail de la « composante soft » sont indiqués au Tableau 8-1. En outre, la ventilation des coûts approximatifs du travail figure à la fin de ce document.

Tableau 8-1 : Coûts approximatifs du travail de la « composante soft »

Poste de coûts	Montant (en milliers de yens)	Remarque
1. Coûts directs de main-d'œuvre	2 451	
2. Coûts directs	3 500	Pas de coût de sous-traitance local
3. Coûts indirects	5 099	
Total	11 050	

9. Responsabilités incombant à la partie ivoirienne

Afin d'atteindre les objectifs de la « composante soft », outre les réalisations découlant de sa mise en œuvre, la partie ivoirienne se doit de prendre les mesures suivantes au cours de la mise en œuvre.

- Pérenniser le système de mise en œuvre mis en place par le biais de la « composante soft » et diffuser puis déployer horizontalement les méthodes de gestion acquises au sein de l'organisation
- Œuvrer à l'amélioration des capacités de production du riz local en utilisant les machines agricoles qui seront fournies dans le cadre du projet
- Allouer les budgets nécessaires à la maintenance des équipements qui seront approvisionnés dans le cadre du projet et à l'achat de consommables et de pièces de rechange supplémentaires, afin d'assurer l'exploitation et la maintenance à l'aide du plan de gestion de la maintenance (à court, moyen et long terme)
- Poursuivre la mise en œuvre des méthodes de formation apprises dans le cadre de la « composante soft »